

**ПРОТОКОЛЫ
ДУНАЙСКОЙ КОМИССИИ**

ТОМ 39

**PROCES-VERBAUX
DE LA COMMISSION DU DANUBE**

TOME 39

PROCES-VERBAUX
DE LA COMMISSION DU DANUBE

Tome 39

TRENTE-NEUVIEME SESSION

tenue à Budapest
du 10 au 18 mars 1981

(Procès-verbaux N^{os} 180 et 181)

LISTE DES PARTICIPANTS

A LA TRENTE-NEUVIEME SESSION DE LA COMMISSION DU DANUBE

I.

Pays membres de la Commission du Danube

Délégation autrichienne

M. Johann Josef DENGLER	- Représentant de la République d'Autriche à la Commission du Danube
M. Franz BOGEN	- Suppléant du Représentant
M. Andreas BERLAKOVICH	- Conseiller
M. Herbert TAUCHER	- Conseiller
M. Ernst NIESNER	- Conseiller
M. Ernst GLASEL	- Conseiller
M. Peter LEINSCHITZ	- Conseiller
M. Friedrich FRÜHWIRTH	- Conseiller
M. Othmar LUCZENSKY	- Conseiller
Mme Reingard STANZER	- Conseiller

Délégation bulgare

M. Bontcho MITEV	- Représentant de la République Populaire de Bulgarie à la Commission du Danube
M. Stoil STEFANOV	- Suppléant du Représentant
M. Boiko BOIEV	- Conseiller
M. Ivan MIHAILOV	- Conseiller
M. Ghervazi VASILIEV	- Conseiller
M. Miho MARINOV	- Conseiller
M. Ardaches KAHANIAN	- Conseiller
M. Nikolai KOSEV	- Conseiller

Délégation hongroise

M. István ROSKA

- Représentant de la République Populaire Hongroise à la Commission du Danube

M. Miklós BARITY

- Suppléant du Représentant

M. István KOVÁCS

- Suppléant du Représentant

M. Imre HAJDÚ

- Conseiller

M. Sándor PEISCH

- Conseiller

M. György BEREND

- Conseiller

M. György ANGELI

- Conseiller

M. Károly SZEKERES

- Conseiller

M. András TÖRÖK

- Conseiller

M. Lajos KÁLDY

- Conseiller

M. Dezső KOVÁCS

- Conseiller

M. Béla MÁTÉ

- Conseiller

M. Dezső KISS

- Conseiller

M. Péter BARTA

- Conseiller

M. Gábor KOVÁCS

- Conseiller

M. Csaba KISS

- Conseiller

M. Ottó SZABÓ

- Conseiller

Mme BOÉR Gáborné

- Expert

Délégation roumaine

M. Victor BOLOJAN

- Représentant de la République Socialiste de Roumanie à la Commission du Danube

M. Gheorghe SECARIN

- Suppléant du Représentant

M. Nicolae RADU

- Suppléant du Représentant

M. Nicolae MATEESCU

- Conseiller

M. Octavian CRISTEA

- Conseiller

M. Andrei OANCEA

- Conseiller

M. Anghel CONSTANTIN

- Conseiller

M. Dan CALOTA

- Conseiller

Délégation soviétique

M. V.I. PAVLOV	- Représentant de l'Union des Républiques Socialis- tes Soviétiques à la Com- mission du Danube
M. V.V. PILIPENKO	- Suppléant du Représentant
M. M.E. KOKEEV	- Suppléant du Représentant
M. V.A. KAPINOS	- Conseiller
M. A.A. MAKEEV	- Conseiller
M. K.V. BANNOV	- Conseiller
Mme L.N. YAKIMOVITCH	- Conseiller
M. N.F. DEMENTIEV	- Conseiller
M. V.M. VORONTZOV	- Conseiller
M. V.N. TROFIMOV	- Conseiller

Délégation tchécoslovaque

M. Václav MORAVEC	- Représentant de la Répu- blique Socialiste Tché- coslovaque à la Commis- sion du Danube
M. Miroslav RAK	- Suppléant du Représentant
Mme Božena ŠVEHLOVA	- Conseiller
M. Rudolf UŽÁK	- Conseiller
M. Gustáv ZATKALÍK	- Conseiller
M. Ondrej LUBÍ	- Conseiller

Délégation yougoslave

M. Radovan UROŠEV	- Représentant de la Répu- blique Socialiste Fédé- rative de Yougoslavie à la Commission du Danube
M. Vinko STALIO	- Suppléant du Représentant
M. Bogoljub KOPRIVICA	- Conseiller
M. Mihajlo ŠOLDRA	- Conseiller
M. Milan GAVRIĆ	- Conseiller
M. Branko JANKOVIĆ	- Conseiller
M. Slavko ZEC	- Conseiller

II.

Ministère Fédéral des Transports de la RF d'Allemagne

M. Adolf SEIF

M. Egbert STEINMETZ

Commission Economique pour l'Europe de l'ONU

M. Franz STRASSER

Conseil d'Assistance Economique Mutuelle

M. Angel ZLATANOV

Commission de l'Oder

M. Vladislav MAGHIERA

ORDRE DU JOUR

DE LA TRENTE-NEUVIEME SESSION DE LA COMMISSION DU DANUBE

(Adopté à la séance plénière du 10 mars 1981)

1. Questions nautiques -

- a) Partie du Rapport de la réunion d'experts pour les questions de navigation, avec la participation de spécialistes en questions hydrométéorologiques, traitant des questions de navigation, y compris:
 - Projet de Recommandations relatives aux caractéristiques technico-nautiques des convois poussés;
 - Projet de schéma du Routier du Danube.
- b) Rapport de la réunion d'experts pour les questions de radiocommunication, y compris:
 - Tableau des fréquences dans la gamme des ondes métriques utilisées pour les radiocommunications dans la navigation sur le Danube;
 - Modifications et compléments à apporter aux Recommandations relatives à l'utilisation des radiocommunications sur ondes métriques dans la navigation sur le Danube en vertu des décisions prises par la Conférence administrative mondiale des radiocommunications de 1979.

2. Questions hydrotechniques -

- Information sur l'entretien du chenal navigable et sur les seuils du Danube d'Ulm à Sulina pendant la période du 1^{er} avril 1979 au 31 mars 1980.

3. Questions hydrométéorologiques -

- Partie du Rapport de la réunion d'experts pour les questions de navigation avec la participation de spécialistes en questions hydrométéorologiques, traitant des questions hydrométéorologiques, y compris:
 - Projet de complétement et de précision des données contenues dans les Recommandations relatives au mode d'établissement et de communication aux bateliers des avis de tempête sur le Danube.

4. Rapport de la réunion d'experts pour les questions juridiques et d'organisation.
5. Rapport du Directeur du Secrétariat sur l'accomplissement du Plan de travail de la Commission du Danube pour la période du 21 mars 1980 jusqu'au 9 mars 1981.
6. Projet de Plan de travail de la Commission du Danube pour la période du 21 mars 1981 jusqu'à la Quarantième session de la Commission du Danube.
7. Rapport du Directeur du Secrétariat sur l'exécution du budget de la Commission du Danube pour 1980.
8. Projet de budget de la Commission du Danube pour 1981.
9. Election du Président, du Vice-président et du Secrétaire de la Commission du Danube.
10. Ordre du jour à titre d'orientation et date de convocation de la Quarantième session de la Commission du Danube.
11. Divers.

PROCES-VERBAL

N° 180

DE LA TRENTE-NEUVIEME SESSION DE LA COMMISSION DU DANUBE

Séance tenue le 10 mars 1981
à Budapest

Président - M. Roska

Représentants

République d'Autriche	- M. Dengler
République Populaire de Bulgarie	- M. Mitev
République Populaire Hongroise	- M. Roska
République Socialiste de Roumanie	- M. Bolojan
République Socialiste Tchécoslovaque	- M. Moravec
Union des Républiques Socialistes Soviétiques	- M. Pavlov
République Socialiste Fédérative de Yougoslavie	- M. Urošev

La séance est ouverte à 11 h 30 mn.

Le Président de la Commission du Danube, M. Roska:

Messieurs les Représentants, j'ai le plaisir de vous saluer cordialement, ainsi que les membres de vos délégations, à l'occasion de l'ouverture de la XXXIX^e session et je forme le voeu que les travaux de notre session soient couronnés de succès.

Il m'est agréable de saluer également la délégation du Ministère des Transports de la RF d'Allemagne ainsi que les représentants du Conseil d'Assistance Economique Mutuelle, de la Commission Economique pour l'Europe de l'ONU et de la Commission de l'Oder, qui assistent à notre session en qualité d'observateurs.

La présente session de la Commission se déroule dans une atmosphère internationale qui demande que les problèmes soient abordés avec un profond sentiment de responsabilité.

Dans ce climat, il est particulièrement important que la Commission du Danube, en tant qu'organisation internationale des pays danubiens et un des forums de la coopération entre les Etats du bassin danubien à systèmes sociaux différents, contribue elle aussi par ses modestes moyens au maintien de la détente, au développement de la coopération entre les peuples de l'Europe et à l'affirmation de l'esprit d'Helsinki sur notre continent.

Je suis persuadé que les relations entre les pays danubiens recèlent de nombreuses possibilités dont la mise en oeuvre permettra de promouvoir l'amélioration de la coopération des pays faisant partie de la Commission du Danube, ce dans l'intérêt d'une navigation sans entraves sur cette importante voie d'eau.

Au cours de la période qui s'est écoulée depuis la session précédente, la Commission du Danube a continué à oeuvrer à la recherche des solutions aux problèmes d'ordre nautique, hydrotechnique, hydrométéorologique, statistique et autres d'un intérêt certain au point de vue de l'amélioration des conditions de la navigation sur le Danube.

Tout comme dans le passé, la Commission a appliqué strictement les principes de la Convention de Belgrade de 1948 et a déployé ses efforts pour trouver les meilleures solutions aux problèmes inscrits au plan de travail adopté par la XXXVIII^e session, solutions qu'attend d'elle la navigation danubienne.

Ainsi, au cours de la période considérée, la Commission s'est penchée sur les problèmes du domaine des caractéristiques technico-nautiques des convois poussés, de la mise en harmonie continue des questions complexes en matière de radiocommunications dans la navigation sur le Danube, de la lutte contre la pollution des eaux du Danube, du perfectionnement des prestations hydrométéorologiques pour les besoins des bateliers sur le Danube et sur de nombreux autres problèmes liés à l'activité de la Commission du Danube.

La Commission a maintenu et continué à développer ses contacts de travail avec d'autres organisations internationales. La participation de représentants de la Commission du Danube aux travaux de ces organisations s'est révélée utile pour la consolidation et le développement des relations internationales de notre organisation et s'inspire du désir de détente dans le monde, et tout particulièrement sur le continent européen.

L'activité de la Commission a obtenu des succès en premier lieu grâce à la coopération traditionnelle de tous les pays danubiens dans le cadre de la Commission du Danube et au concours prêté par les Représentants, par les autorités compétentes des pays danubiens et toutes les organisations intéressées.

Dans ce contexte, j'estime qu'il est de mon devoir de souligner le travail accompli par le Secrétariat sous la direction de M. Kincel, son directeur, avec le concours des directeurs-adjoints, des fonctionnaires et des employés, qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour mener à bonne fin les tâches qui leur ont été confiées.

La présente session doit se prononcer et adopter des décisions sur diverses propositions élaborées dans le cadre des réunions d'experts tenues au cours de la période considérée. L'adoption de ces documents promouvra la poursuite de l'amélioration des conditions de la navigation danubienne. Permettez-moi d'exprimer ma certitude que, grâce à l'esprit de compréhension mu-

tuelle et de coopération traditionnel à la Commission du Danube, les problèmes posés devant nous trouveront tous des solutions positives.

Messieurs les Représentants,
Mesdames et Messieurs,

Je constate que tous les Représentants des pays membres de la Commission du Danube sont munis de pleins pouvoirs établis en bonne et due forme et je déclare ouverte la XXXIX^e session de la Commission du Danube.

Nous devons tout d'abord adopter l'ordre du jour de la XXXIX^e session ordinaire.

L'ordre du jour préliminaire a été établi conformément au point 15 des Règles de procédure de la Commission du Danube.

Après sa diffusion selon les Règles de procédure, une proposition a été reçue du Représentant de la République d'Autriche (lettre du 17.II.1981, N^o 520/80), à savoir d'inscrire un point supplémentaire à l'ordre du jour. Cette proposition vous a été envoyée en temps voulu. Je vous propose de voter sur cette proposition.

M. Urošev (Yougoslavie) dit que la délégation yougoslave ne votera pas sur cette question. Elle estime qu'on pourrait la discuter dans le cadre du groupe de travail pour les questions financières. Nous pensons qu'il s'agit d'une question d'une importance de principe et qu'il conviendrait d'y rechercher une solution technique.

Le Président met au vote cette proposition et constate qu'elle a obtenu 2 voix "pour" (Autriche et Yougoslavie) et 5 voix "contre".

Le Président met au vote l'ordre du jour de la XXXIX^e session.

L'ordre du jour (doc. CD/SES 39/7) est adopté par 6 voix "pour" et une abstention (Autriche).

M. Dengler, expliquant son vote, dit que la délégation autrichienne s'est abstenue du vote sur l'ordre du jour pour la raison qu'une proposition autrichienne sur l'amélioration du contrôle financier, de son avis normale, nécessaire et constructive, n'a pas été acceptée par la majorité.

Le Président:

Messieurs les Représentants, Mesdames et Messieurs,

Pour la bonne conduite des travaux de la session, nous devons former des groupes de travail en tenant compte des questions inscrites à l'ordre du jour que nous venons d'adopter.

Prenant en considération la lettre du 28 janvier 1981 (N° 44329) du Représentant de la République Socialiste Fédérative de Yougoslavie proposant, pour accélérer les travaux de la session, de réduire le nombre des groupes de travail, je vous suggère de former 3 groupes seulement. Ces groupes seraient:

- le groupe de travail pour les questions techniques chargé d'examiner les points 1, 2 et 3 de l'ordre du jour;
- le groupe de travail pour les questions juridiques et d'organisation qui s'occuperait des points 4, 5 et 6 de l'ordre du jour; et enfin,
- le groupe de travail pour les questions financières.

Y a-t-il d'autres avis à ce sujet? S'il n'y en a pas, j'estime que la proposition est approuvée.

Nous devons maintenant désigner les personnes qui seront chargées de convoquer les groupes de travail. Je vous suggère:

- M. Bannov, conseiller de la délégation soviétique, pour la convocation du groupe de travail pour les questions techniques;

- M. Stalio, suppléant du Représentant de la République Socialiste Fédérative de Yougoslavie, pour la convocation du groupe de travail pour les questions juridiques et d'organisation; et

- M. Bogen, suppléant du Représentant de la République d'Autriche, pour la convocation du groupe de travail pour les questions financières.

Pouvez-vous accepter ces propositions?

Je ne vois pas d'objection. J'estime donc que nous avons concerté la question de la convocation des groupes de travail.

Je vous propose maintenant d'approuver le plan de déroulement de la XXXIX^e session, dont le projet définitif (2^{ème} variante) préparé par le Secrétariat se trouve devant vous.

Qui désire prendre la parole?

Je vois qu'il n'y a pas d'observation. Je vous en remercie et je constate que le plan de déroulement de la XXXIX^e session de la Commission a été approuvé à l'unanimité.

Je voudrais prier les groupes de travail de se réunir conformément au plan de déroulement adopté.

Nous avons ainsi achevé l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour de la première séance plénière. Je vous souhaite encore une fois du succès dans votre travail responsable et je clos la première séance plénière de la XXXIX^e session de la Commission du Danube.

La séance est levée à 12 h 25 mn.

Le Président
de la Commission du Danube

Le Secrétaire
de la Commission du Danube

Signé: I. Roska

Signé: V. Bolojan

PROCES-VERBAL

N^O 181

DE LA TRENTE-NEUVIEME SESSION DE LA COMMISSION DU DANUBE

Séance tenue le 18 mars 1981
à Budapest

Président - M. Roska

Représentants

République d'Autriche	- M. Dengler
République Populaire de Bulgarie	- M. Mitev
République Populaire Hongroise	- M. Roska
République Socialiste de Roumanie	- M. Bolojan
République Socialiste Tchécoslovaque	- M. Moravec
Union des Républiques Socialistes Soviétiques	- M. Pavlov
République Socialiste Fédérative de Yougoslavie	- M. Urošev

La séance est ouverte à 10 h 30 mn.

Le Président de la Commission du Danube, M. Roska:

J'ouvre la deuxième séance plénière de la XXXIX^e session ordinaire de la Commission du Danube.

Conformément au plan de déroulement de la session, nous devons examiner aujourd'hui les questions inscrites sous points 1 à 11 de l'ordre du jour.

Pour l'examen des points 1, 2 et 3 nous avons formé le groupe de travail pour les questions techniques, et je prie le président de ce groupe, M. Bannov, de bien vouloir présenter son rapport.

M. Bannov présente le rapport du groupe de travail pour les questions techniques - doc. CD/SES 39/8 (voir Annexes II).

Le Président remercie M. Bannov et prie les Représentants de se prononcer sur le rapport et sur les propositions qui y sont incluses.

M. Moravec (Tchécoslovaquie) prie le Président d'accorder la parole à son suppléant, M. Rak.

M. Rak (Suppléant du Représentant de la Tchécoslovaquie):

Dans le cadre du nouveau groupe de travail pour les questions techniques nous avons réussi à concerter plusieurs documents importants au point de vue de l'accroissement de la sécurité de la navigation sur le Danube. J'ai en vue, en premier lieu, les Recommandations relatives aux caractéristiques technico-nautiques des convois poussés, la mise au point des Recommandations relatives à l'utilisation des radiocommunications dans la navigation sur le Danube, ainsi que des Recommandations relatives au mode d'établissement et de communication aux bateliers des avis de tempête sur le Danube. En outre, un nouveau pas a été fait pour actualiser le Routier du Danube.

Permettez-moi de vous communiquer que la délégation tchécoslovaque apprécie les résultats qu'a donnés le travail accompli par la Commission du Danube au cours

de la période écoulée dans le domaine des questions techniques et qu'elle votera pour l'adoption de toutes les décisions proposées par le groupe de travail pour les questions techniques.

Nous voudrions exprimer notre reconnaissance au président et au vice-président de ce groupe, M. Bannov et M. Mateescu pour la compétence avec laquelle ils ont dirigé les travaux du groupe, ce qui a contribué à l'obtention des bons résultats.

Le Président, se prononçant au nom de la délégation hongroise, donne la parole à M. Kovács, suppléant du Représentant.

M. Kovács (Suppléant du Représentant de la Hongrie):

La délégation hongroise a pris note avec satisfaction que le groupe de travail pour les questions techniques a débattu nombre de questions importantes du point de vue des intérêts de la navigation danubienne et relevant du domaine de la navigation, des radiocommunications et de l'hydrométéorologie, et qu'il a soumis à la session, pour adoption, des décisions appropriées.

Du point de vue de la navigation, nous accordons une grande importance à l'élaboration des Recommandations relatives aux caractéristiques technico-nautiques des convois poussés, qui auront une influence favorable sur la sécurité de la navigation danubienne et contribueront au développement ultérieur du poussage.

Nous regrettons que la réunion d'experts pour les questions de navigation n'ait pas réussi à soumettre un document définitif sur la question en rapport avec la navigation dans des conditions de visibilité restreinte et sur celle de la navigation au radar.

Nous accordons de l'importance au fait que la concertation du Tableau des fréquences utilisées pour les radiocommunications dans la navigation sur le Danube ait pu être achevée et que le groupe de travail propose à la session de l'adopter. En effet, l'adoption de ce Tableau constitue un nouveau pas dans la voie de l'introduction des radiocommunications sur ondes métriques dans l'intérêt de la sécurité de la navigation sur le Danube.

Dans le cadre des questions hydrotechniques, nous avons été saisis de l'Information sur l'entretien du chenal navigable du Danube d'Ulm à Sulina pendant la période du 1^{er} avril 1979 au 31 mars 1980, qui a été établie sur la base des données soumises par les pays danubiens. Cette Information donne un tableau exact du volume des travaux hydrotechniques exécutés par les pays danubiens dans l'intérêt de l'amélioration du chenal du Danube au cours de la période mentionnée.

Nous ne pouvons manquer de souligner l'importance des compléments et précisions qui ont été apportés aux "Recommandations relatives au mode d'établissement et de communication aux bateliers des avis de tempête sur le Danube" par la réunion d'experts pour les questions de navigation, qui s'est tenue avec la participation de spécialistes en questions hydrotechniques.

Pour conclure, nous voudrions exprimer notre reconnaissance au président et au vice-président du groupe de travail pour les questions techniques, Messieurs Bannov et Mateescu, qui ont rempli leurs fonctions de façon remarquable.

Nous sommes d'accord avec le rapport du groupe de travail pour les questions techniques et voterons pour l'adoption des projets de décision présentés.

M. Mitev (Bulgarie) demande la parole pour son suppléant, M. Stefanov.

M. Stefanov (Suppléant du Représentant de la Bulgarie):

La délégation bulgare apprécie hautement l'activité du groupe de travail pour les questions techniques qui a oeuvré sous la direction sage et compétente de ses président et vice-président, Messieurs Bannov et Mateescu.

Le groupe de travail propose à la session d'adopter des décisions sur plusieurs questions importantes au regard de l'accroissement du trafic sur le Danube et de l'augmentation de la sécurité de la navigation danubienne.

Parmi ces questions figurent les Recommandations relatives aux caractéristiques technico-nautiques des

convois poussés, le Tableau des fréquences dans la gamme des ondes décamétriques utilisées pour les radiocommunications dans la navigation sur le Danube et les Compléments aux Recommandations relatives au mode d'établissement et de communication aux bateliers des avis de tempête sur le Danube.

La délégation bulgare votera pour l'adoption des projets de décision proposés.

M. Pavlov (Union Soviétique) prie le Président d'accorder la parole à son suppléant, M. Pilipenko.

M. Pilipenko (Suppléant du Représentant de l'Union Soviétique):

La délégation soviétique note avec satisfaction qu'au cours de la période écoulée entre les deux sessions, un grand et fructueux travail a été réalisé dans les domaines des questions nautiques, hydrotechniques, hydrométéorologiques et des radiocommunications.

Notre délégation relève l'achèvement avec succès des travaux sur le projet de Recommandations relatives aux caractéristiques technico-nautiques des convois poussés sur le Danube. L'introduction sur l'entier parcours du Danube de normes et de méthodes de définition de ces normes uniformes permettra d'accroître la sécurité de la navigation et de créer des conditions favorables pour l'essor ultérieur du poussage.

Par ailleurs, la délégation soviétique voudrait souligner l'importance du projet de nouveau schéma du Routier du Danube élaboré par la réunion d'experts et le groupe de travail. Le Routier du Danube réédité selon le nouveau schéma donnera aux bateliers et aux spécialistes qui s'occupent des problèmes de la navigation danubienne la possibilité de mieux se servir de cet ouvrage.

L'adoption, par la présente session, du Tableau des fréquences précisées pour leur utilisation dans les radiocommunications favorisera également les conditions de la navigation.

Au cours de la période considérée, pour la première fois l'Information sur l'entretien du chenal navigable et les données sur les seuils du Danube ont été publiées en un seul document établi selon le nouveau schéma précédemment adopté.

Le Secrétariat de la Commission a, en vertu du Plan de travail et en se fondant sur les propositions des autorités compétentes des pays danubiens, préparé un projet de document portant sur la prévention de la pollution des eaux du Danube par la navigation. Son étude ultérieure permettra d'élaborer un document acceptable et utile pour tous les pays danubiens.

Dans ce contexte, la délégation soviétique exprime sa satisfaction de voir que ledit problème a trouvé sa place dans le Plan de travail de la Commission du Danube pour 1981/1982.

Notre délégation exprime sa sincère reconnaissance à tous les membres du groupe de travail pour leur activité fructueuse; elle se déclare d'accord avec le rapport et les projets de décision proposés et votera pour leur adoption.

M. Dengler (Autriche):

La délégation autrichienne votera pour l'adoption du rapport et des projets de décision présentés. Elle exprime sa grande reconnaissance au président et au vice-président du groupe de travail pour les questions techniques, Messieurs Bannov et Mateescu, qui ont rempli leurs tâches d'une manière excellente.

M. Bolojan (Roumanie) prie le Président d'accorder la parole à son suppléant, M. Radu.

M. Radu (Suppléant du Représentant de la Roumanie):

Au nom de la délégation roumaine, je voudrais souligner l'esprit constructif qui a régné aussi bien dans les travaux des réunions d'experts qu'au sein du groupe de travail pour les questions techniques formé au cours de l'actuelle XXXIX^e session de la Commission.

Je suis convaincu que la mise en application des décisions adoptées dans le domaine de la navigation, de l'hydrotechnique et de l'hydrométéorologie rendra encore plus sûre la navigation sur le Danube.

Je voudrais vous assurer qu'à l'avenir également, la délégation roumaine déploiera ses efforts dans l'intérêt d'une coopération fructueuse et utile, afin de garantir les meilleures conditions de sécurité aux bateaux danubiens.

Nous voudrions exprimer notre reconnaissance au président du groupe de travail pour les questions techniques, M. Bannov et à son vice-président, M. Mateescu, ainsi qu'au Secrétariat et à tous les délégués qui ont pris part aux travaux de ce groupe pour l'approche constructive des problèmes qui y ont été traités.

La délégation de la République Socialiste de Roumanie est d'accord avec les projets de décision présentés et votera pour leur adoption.

M. Urošev (Yougoslavie):

La délégation yougoslave a lu attentivement le rapport du groupe de travail pour les questions techniques et estime que l'activité de ce groupe, avec son président et son vice-président en tête, a été fructueuse. De notre avis, ils ont fait un apport important aux travaux de la session. Nous félicitons le groupe pour avoir abordé dans un esprit constructif les problèmes qui lui ont été confiés et déclarons que nous voterons pour l'adoption du rapport et des projets de décision proposés.

Le Président, constatant que personne ne désire prendre la parole, met au vote le projet de décision sur le point 1 de l'ordre du jour - Questions nautiques, proposé par le groupe de travail dans le document CD/SES 39/8.

La décision concernant les questions nautiques et les questions de radiocommunication est adoptée à l'unanimité - doc. CD/SES 39/22 (voir Annexes I).

Le Président met au vote le projet de décision sur le point 2 de l'ordre du jour - Questions hydrotechniques, qui figure dans le document CD/SES 39/8.

La décision concernant les questions hydrotechniques est adoptée à l'unanimité - doc. CD/SES 39/23 (voir Annexes I)

Le Président met au vote le projet de décision sur le point 3 de l'ordre du jour - Questions hydrométéorologiques, qui figure dans le document CD/SES 39/8.

La décision sur les questions hydrométéorologiques est adoptée à l'unanimité - doc. CD/SES 39/24 (voir Annexes I).

Le Président remercie sincèrement, au nom de tous les présents, le président et le vice-président du groupe de travail pour les questions techniques, Messieurs Bannov et Mateescu, ainsi que tous ceux qui ont pris part aux travaux de ce groupe pour leur activité fructueuse, qui a donné des résultats d'une grande portée pour la navigation danubienne.

Le Président propose de passer à l'examen des points 4, 5 et 6 de l'ordre du jour. Rappelant que pour l'étude de ces points a été formé le groupe de travail pour les questions juridiques et d'organisation, il donne la parole au président de ce groupe, M. Stalio, pour présenter le rapport.

M. Stalio présente le rapport du groupe de travail pour les questions juridiques et d'organisation - doc. CD/SES 39/16 (voir Annexes II).

Le Président remercie M. Stalio et prie les Représentants de se prononcer sur le rapport qui vient d'être présenté et sur les propositions qui y figurent.

Concernant le point 4 de l'ordre du jour, le Président communique que le groupe de travail n'a pas trouvé de solution au problème qui figure dans la partie I du rapport de la réunion d'experts pour les questions juridiques et d'organisation, à savoir "Nécessité d'engager au Secrétariat un deuxième interprète permanent" et que la réunion des Représentants a unanimement jugé indiqué de proposer à la séance plénière de remettre la solution de cette question à la 40^e session de la Commission du Danube.

Constatant qu'il n'y a pas d'objection à ce qu'il soit ainsi procédé, le Président déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

M. Pavlov (*Union Soviétique*):

La XXXIX^e session de la Commission du Danube achève aujourd'hui avec succès ses travaux. Des solutions

d'une grande portée pour l'amélioration des conditions d'une navigation libre et exempte de dangers sur le Danube, pour l'activité ultérieure de la Commission, ont été trouvées à plusieurs problèmes nouveaux. De l'avis de la délégation soviétique, ceci constitue un bon achèvement de ce grand travail effectué au cours de la période écoulée entre les deux sessions. Pendant cette période, les autorités compétentes des pays danubiens ont, en coopération étroite avec le Secrétariat de la Commission du Danube, stimulé la prise de solutions pratiques à plusieurs questions d'actualité, préparé l'adoption de nouveaux documents utiles, contribué à l'accomplissement du Plan de travail de la Commission du Danube, au bon déroulement des réunions d'experts qui y avaient été envisagées, à l'accroissement de l'efficacité des travaux de la Commission. Tout ceci, sans aucun doute, fait croître l'autorité de la Commission sur le plan international, confirme dans la pratique la nécessité et l'utilité de la coopération entre les Etats à systèmes sociaux différents, ce qui, dans la situation internationale actuelle, est d'une grande importance.

La délégation soviétique remercie sincèrement la direction, les fonctionnaires et les employés du Secrétariat, qui ont bien travaillé au cours de la période écoulée et ont fait de grands efforts pour assurer l'efficacité de la présente session.

Nous sommes d'avis que les documents adoptés par la session constituent un fondement solide pour la solution des nouvelles tâches comportant des responsabilités, pour la stimulation de l'activité de la Commission, pour le développement de ses relations internationales. A la présente session, toutes les délégations se sont prononcées en faveur du développement et du renforcement de ces relations, et notamment pour l'extension des contacts avec la Commission Centrale pour la Navigation du Rhin. Ceci - à notre avis - est une bonne position, et il importe qu'elle soit appuyée, avec la participation active du Secrétariat, par des pas nouveaux et appropriés.

La délégation soviétique votera pour le projet de décision soumis à la session par le groupe de travail pour les questions juridiques et d'organisation. Nous remercions M. Stalio pour la manière hautement qualifiée avec laquelle il a dirigé l'activité de ce groupe. Nous le félicitons de tout coeur à l'occasion du 25^e anniversaire de sa participation active aux travaux de la Commission du Danube.

Nous voudrions également exprimer nos remerciements et notre vive gratitude aux chefs des autres groupes de travail qui ont oeuvré fructueusement au cours de la présente session et à tous ceux qui ont pris part à leurs travaux.

M. Mitev (Bulgarie) prie le Président d'accorder la parole à son suppléant, M. Stefanov.

M. Stefanov (Suppléant du Représentant de la Bulgarie):

Le groupe de travail pour les questions juridiques et d'organisation a débattu les points 4, 5 et 6 de l'ordre du jour. Examinant l'exécution du Plan de travail, le groupe de travail a souligné que la Commission du Danube a déployé de grands efforts afin de développer la coopération dans l'esprit traditionnel qu'est celui de l'approche constructive de toutes les questions à résoudre.

Le groupe a débattu également le projet de Plan de travail de la Commission du Danube, qui comporte diverses questions importantes auxquelles la délégation bulgare accorde son attention, telles que l'extension de la coopération et des contacts de la Commission du Danube avec d'autres organisations internationales dans des questions qui relèvent du domaine de la navigation.

Ce groupe de travail a oeuvré également dans le but d'accroître l'efficacité de l'activité du Secrétariat et d'en améliorer l'organisation. Ainsi, il a été proposé de créer une section des finances avec un directeur-adjoint - chef-comptable en tête et de remplacer un poste de technicien-dessinateur par un poste d'économe, et celui d'administrateur par un poste d'intendant.

La délégation bulgare fait siennes ces modifications et votera pour l'adoption de la décision respective. Déjà au cours de la session précédente, la délégation bulgare s'était prononcée sur ces questions et elle voudrait exprimer sa satisfaction de voir un projet de décision pertinent proposé à leur sujet.

Pour finir, nous voudrions exprimer notre reconnaissance au président du groupe de travail, M. Stalio, pour les bons résultats acquis sous sa direction.

Le Président accorde la parole à M. Kovács, se prononçant au nom de la délégation hongroise.

M. Kovács (Suppléant du Représentant de la Hongrie):

En ce qui concerne le rapport du groupe de travail pour les questions juridiques et d'organisation, la délégation hongroise désire faire part de sa satisfaction d'y voir des propositions portant sur les mesures de réorganisation visant à améliorer le travail du Secrétariat de la Commission du Danube, propositions que nous appuyons.

En même temps, c'est avec regret qu'elle doit constater que la question de l'engagement d'un deuxième interprète, problème qui figure depuis quelques années déjà à l'ordre du jour des réunions d'experts et des groupes de travail, n'a pas encore trouvé de solution concrète. La délégation hongroise estime qu'il faudrait régler définitivement le problème à la prochaine session.

De l'avis de la délégation hongroise, le rapport du Directeur du Secrétariat sur l'accomplissement du Plan de travail reflète bien l'activité du Secrétariat au cours de la période considérée. La délégation hongroise exprime sa reconnaissance au Secrétariat, et personnellement à son directeur, M. Ludovit Kincel.

La délégation hongroise est d'accord avec le projet de Plan de travail pour 1981/1982 et propose de l'adopter. Elle se félicite de voir que la question de la prévention de la pollution des eaux par la navigation sera examinée dans le cadre de ce Plan.

Pour finir, permettez-nous d'exprimer notre reconnaissance au président du groupe de travail pour les questions juridiques et d'organisation, M. Stalio, et à tous les délégués qui ont pris part aux travaux de ce groupe, pour leur activité fructueuse.

La délégation hongroise est d'accord avec le rapport du groupe de travail et votera pour l'adoption des projets de décision proposés.

M. Dengler (Autriche):

La délégation autrichienne va voter pour l'adoption du rapport et des projets de décision proposés. J'estime important et nécessaire de souligner et de m'asso-

cier à tout ce que Monsieur le Représentant de la délégation soviétique, M. Pavlov, a dit sur le travail excellent du Secrétariat, ainsi qu'à l'appréciation de l'activité du président du groupe de travail, M. Stalio, et des membres du groupe.

M. Moravec (Tchécoslovaquie) prie le Président d'accorder la parole à son suppléant, M. Rak.

M. Rak (Suppléant du Représentant de la Tchécoslovaquie):

Le groupe de travail pour les questions juridiques et d'organisation a trouvé des solutions à plusieurs questions qui touchent directement l'amélioration de l'activité du Secrétariat. Ces solutions créent les conditions nécessaires pour que le travail de la Commission même soit encore plus qualifié. Nos efforts dans ce sens s'attachent, sans aucun doute, à notre désir d'accroître constamment l'autorité de la Commission du Danube sur le plan international.

Nous avons également concerté le Plan de travail pour la prochaine période. Ce plan embrasse tous les domaines d'activité de la Commission.

Nous exprimons notre reconnaissance au président du groupe de travail, l'honorable M. Stalio et voudrions saisir l'occasion pour le féliciter de l'anniversaire de ses vingt-cinq années d'activité au sein de la Commission du Danube.

Nous apprécions le travail accompli par le Secrétariat au cours de l'année considérée.

Le Président constatant que personne ne désire prendre la parole, met au vote le projet de décision proposé par le groupe de travail sur le point 4 de l'ordre du jour et figurant dans le document CD/SES 39/16.

La décision sur le point 4 de l'ordre du jour - Rapport de la réunion d'experts pour les questions juridiques et d'organisation, est adoptée à l'unanimité - doc. CD/SES 39/25 (voir Annexes I).

Le Président met au vote le projet de décision sur les points 5 et 6 de l'ordre du jour figurant dans le document CD/SES 39/16.

La décision sur les points 5 et 6 de l'ordre du jour, à savoir le Rapport du Directeur du Secrétariat sur l'accomplissement du Plan de travail de la Commission du Danube pour 1980/1981 et le projet de Plan de travail de la Commission du Danube pour la période 1981/1982, est adoptée à l'unanimité - doc. CD/SES 39/26 (voir Annexes I).

Le Président remercie M. Stalio, président du groupe de travail pour les questions juridiques et d'organisation et tous ceux qui ont pris part aux travaux de ce groupe. Grâce à l'esprit de coopération et au désir d'entente mutuelle dont il a fait preuve, ce groupe a su trouver des solutions offrant à la séance plénière la possibilité d'adopter à l'unanimité les décisions qui lui ont été soumises.

Permettez-moi de revenir aux interventions de M. Pavlov et de M. Rak qui ont évoqué un anniversaire, celui des vingt-cinq années d'activité de M. Stalio dans le cadre de notre Organisation.

En effet, la période pendant laquelle M. Stalio a travaillé dans le cadre de la Commission du Danube est une période qui est entrée dans l'histoire de la Commission du Danube. M. Stalio a eu à oeuvrer sur nombre de questions qui n'étaient pas faciles à résoudre. Durant cette période, il a connu de bons moments et des moments moins bons. Aujourd'hui, il est un membre permanent de la Commission et nous pouvons difficilement nous imaginer une session sans sa présence. Je voudrais donc m'associer aux paroles prononcées par MM. Pavlov et Rak, et féliciter et remercier M. Stalio pour son activité féconde. Je suis persuadé que vous serez d'accord avec moi si, au nom de nous tous, j'offre à M. Stalio un petit présent en souvenir de ses vingt-cinq années d'activité à la Commission du Danube.

M. Stalio (Yougoslavie):

Ce que vous venez de dire, Monsieur le Président, est chose inhabituelle à la Commission du Danube. Je vous remercie, Monsieur le Président, Monsieur Pavlov, et Monsieur Rak pour les paroles aimables prononcées à mon égard et je remercie aussi toutes les délégations.

Dans l'atmosphère de compréhension qui a toujours existé à la Commission, malgré parfois des difficultés, la Commission du Danube améliore son travail d'année en année. Pour ma part, j'ai eu l'honneur de représenter ici plusieurs fois mon pays, la Yougoslavie, et ce que j'ai fait, je l'ai fait au nom de mon pays. J'ai suivi la politique de mon pays désireux d'accorder son meilleur concours pour donner à la Commission du Danube la possibilité d'occuper sa place justifiée dans la navigation internationale et aussi dans tous nos pays.

Monsieur le Président, Messieurs les Représentants,

Je ne suis pas le seul ici à travailler depuis si longtemps à la Commission du Danube. Je puis vous dire qu'il y a parmi nous des personnes, comme par exemple Monsieur le Directeur, M. Makeev, Mme Léderer, et d'autres qui ont aussi contribué sensiblement à ce que l'on ait abouti à l'état de choses où nous nous trouvons actuellement. Et bien qu'en ce moment je n'y aie pas leur assentiment, je me permets de vous remercier au nom de tous ceux qui travaillent depuis aussi longtemps à la Commission du Danube. Encore une fois, merci.

Le Président remercie M. Stalio et propose de passer à l'examen des points 7 et 8 de l'ordre du jour, pour l'étude desquels a été formé le groupe de travail pour les questions financières..

Le Président prie M. Bogen, président de ce groupe, de présenter son rapport.

M. Bogen présente le rapport du groupe de travail - doc. CD/SES 39/17 (voir Annexes II).

Le Président remercie M. Bogen et prie les Représentants de se prononcer sur le rapport présenté.

M. Bolojan (Roumanie) prie le Président d'accorder la parole à son suppléant, M. Secarin.

M. Secarin (Suppléant du Représentant de la Roumanie):

La délégation roumaine voudrait tout d'abord relever avec satisfaction le bon travail fait par le groupe

des questions financières. Faisant preuve d'un esprit élevé de ses responsabilités, le groupe de travail a approché les questions financières, en coopération avec le Secrétariat de la Commission, préoccupé d'assurer en même temps les moyens financiers nécessaires à un bon déroulement des activités de la Commission et soucieux également de ne pas surcharger les fardeaux financiers des pays-membres. Grâce à l'esprit de coopération traditionnelle et de compréhension qui a caractérisé les travaux du groupe de travail, le groupe de travail, sous la conduite sage de M. Bogen, vous présente maintenant un projet de budget équilibré et en même temps une analyse très minutieuse de l'exécution budgétaire de l'année passée. La délégation roumaine aimerait, à cette occasion, exprimer ses remerciements et sa reconnaissance au président du groupe de travail, M. Bogen, aux distingués représentants et délégués des pays-membres qui ont participé aux travaux du groupe, aux membres du Secrétariat de la Commission ayant à leur tête Monsieur le Directeur, aux délégués qui ont fait la vérification préliminaire de l'exécution budgétaire, à tous ceux qui, en remplissant leur tâche, ont fait preuve d'abnégation et d'un haut esprit de leurs responsabilités.

La délégation roumaine est d'accord avec les projets de décision qui nous sont présentés et votera en faveur de leur adoption.

Le Président, au nom de la délégation hongroise, donne la parole à son suppléant, M. Kovács.

M. Kovács (Suppléant du Représentant de la Hongrie):

La délégation hongroise estime que le groupe de travail pour les questions financières a rempli la tâche qui lui a été confiée par la session. En même temps, elle considère nécessaire de relever en séance plénière que la réunion du groupe de travail pour les questions financières n'a pas été préparée de façon adéquate par le Secrétariat.

La délégation hongroise regrette que, cette fois-ci non plus, le groupe de travail pour les questions financières n'ait pas résolu le problème du règlement du loyer pour l'immeuble-siège de la Commission, qui traîne depuis quelques années. Le fait que le Secrétariat a négligé les obligations de la Commission du Danube, qui

découlent des dispositions de l'Accord entre le Gouvernement de la République Populaire Hongroise et la Commission du Danube en ce qui concerne les loyers des locaux mis à disposition par la Direction pour le Service du Corps Diplomatique, a contribué à ce que cette question n'ait pas trouvé de solution.

Tout en maintenant sa position de principe au sujet du loyer, la délégation hongroise accepte le rapport du groupe de travail pour les questions financières à condition, toutefois, que pendant la période entre les deux sessions le Secrétariat prenne contact avec la Direction pour le Service du Corps Diplomatique et élabore une proposition qui permette de résoudre définitivement à la Quarantième session la question du loyer pour l'immeuble-siège de la Commission.

Pour conclure, permettez-moi d'exprimer notre reconnaissance au président du groupe de travail, le suppléant du Représentant de la République d'Autriche à la Commission du Danube, M. Bogen, qui a dirigé l'activité du groupe de travail avec une haute connaissance de la matière.

M. Bogen (Suppléant du Représentant de l'Autriche):

Je voudrais, avec votre aimable permission, Monsieur le Président, et avec la permission de mon Représentant, dire quelques mots sur l'avis exprimé tout à l'heure par la délégation hongroise.

Je voudrais tout d'abord vous assurer qu'en tant que président du groupe de travail confronté à des questions très difficiles, j'ai eu tout le concours nécessaire et souhaitable du côté du Secrétariat. Je puis vous assurer que Monsieur le Directeur ainsi que les collaborateurs du Secrétariat ont donné tout le concours possible, et même impossible, pour faciliter ma tâche. Autrement nous n'aurions pas eu la possibilité d'aboutir à un résultat qui, aujourd'hui, semble être quand même acceptable pour nous tous.

Maintenant, en ce qui concerne la question difficile du loyer pour l'immeuble-siège de la Commission du Danube, là-dessus je ne peux qu'exprimer l'opinion autrichienne.

La délégation autrichienne est de l'avis que, même en ce qui concerne cette question difficile, le Secrétariat a rempli sa tâche dans la mesure du possible.

Nous avons trouvé une solution - peut-être considérée du côté hongrois comme provisoire -, qui a été possible grâce à l'esprit de confiance et de collaboration de toutes les délégations, et je pense que nous avons, dans notre rapport - qui j'espère sera adopté - donné à Monsieur le Directeur et au Secrétariat, d'une part, et au DTEI, d'autre part, les possibilités de trouver une solution durable.

Le Président constatant que personne ne demande la parole met au vote le projet de décision sur le point 7 de l'ordre du jour, exposé dans le document CD/SES 39/17.

La décision sur le point 7 de l'ordre du jour - Rapport du Directeur du Secrétariat sur l'exécution du budget de la Commission du Danube pour 1980, est adoptée à l'unanimité - doc. CD/SES 39/27 (voir Annexes I).

Le Président met au vote le projet de décision sur le point 8 de l'ordre du jour exposé dans le document CD/SES 39/17.

La décision sur le point 8 de l'ordre du jour - Projet de budget de la Commission du Danube pour 1981, est adoptée à l'unanimité - doc. CD/SES 39/28 (voir Annexes I).

Le Président remercie M. Bogen et tous ceux qui ont participé à l'activité du groupe de travail des questions financières pour les efforts qu'ils ont déployés afin d'aboutir à des décisions unanimes.

Le Président propose de passer au point 9 de l'ordre du jour, qui représente un moment fort important dans l'activité de la Commission du Danube, à savoir l'élection des nouveaux Président, Vice-président et Secrétaire de la Commission du Danube.

Comme il vous est connu, conformément à l'art. 6 de la Convention de 1948 relative au régime de la navigation sur le Danube, la session doit élire pour la période de 3 ans à venir la nouvelle direction de la Com-

mission du Danube. Conformément aux Règles de procédure, il convient, lors des élections aux postes dirigeants de la Commission, de respecter le principe du tour de rôle et de choisir à ces postes des Représentants des pays qui, pendant les trois années écoulées, n'ont occupé à la Commission aucun poste éligible.

Conformément à l'art. 7 des Règles de procédure, la Commission élit sa direction au scrutin secret, à la simple majorité des voix des Membres présents.

Tenant compte de ce qui précède, je vous prie, Messieurs les Représentants, de faire vos propositions quant aux candidatures aux postes de Président, de Vice-président et de Secrétaire de la Commission.

Avant de vous accorder la parole, je voudrais toutefois, selon la tradition déjà établie au sein de la Commission, proposer la candidature au poste de Président de la Commission du Danube en vous soumettant celle du Représentant de la République Socialiste Fédérative de Yougoslavie, M. Urošev.

Durant le laps de temps relativement court de son activité dans le cadre de la Commission du Danube, M. Urošev s'est montré partisan d'une approche constructive des problèmes qui touchent la Commission du Danube, et je suis persuadé que sous sa direction, la Commission continuera à développer de bonnes relations avec tous les pays membres de la Commission.

Le Président constatant que nulle autre candidature n'a été proposée, annonce que la candidature de M. Urošev sera portée sur la liste des candidats au poste de Président de la Commission du Danube, pour l'élection au scrutin secret.

Le Président prie les Représentants de soumettre leurs propositions pour le poste de Vice-président de la Commission du Danube.

M. Pavlov (Union Soviétique) propose la candidature de M. Johann Dengler, le Représentant de la République d'Autriche, au poste de Vice-président.

Nous connaissons tous bien M. Dengler qui a une grande expérience de travail diplomatique et connaît bien l'activité de la Commission du Danube. En proposant M. Dengler à ce poste responsable, je lui souhaite d'obtenir de grands succès dans son travail et de poursuivre ses efforts pour trouver des solutions constructives aux problèmes relevant du domaine de l'activité de la Commission du Danube.

Le Président constate qu'il n'y a pas d'autres propositions, et le nom de M. Dengler est porté sur la liste des candidats au poste de Vice-président de la Commission du Danube, pour l'élection au scrutin secret.

Le Président prie les Représentants de faire leurs propositions au sujet de la candidature au poste de Secrétaire de la Commission du Danube.

M. Bolojan (Roumanie) propose au poste de Secrétaire de la Commission du Danube la candidature de M. Mitev, Ambassadeur de la République Populaire de Bulgarie en Hongrie, le Représentant de la République Populaire de Bulgarie.

La personnalité de M. Mitev vous est bien connue, son expérience et son énergie recommandent vivement sa candidature au poste de Secrétaire. Je suis persuadé que Monsieur l'Ambassadeur Mitev apportera par son travail une contribution importante à l'activité de la Commission du Danube. Je lui souhaite beaucoup de succès et je l'assure qu'il aura tout mon concours.

Le Président, constatant que nulle autre candidature n'est proposée, annonce que le nom de M. Mitev est porté sur la liste des candidats au poste de Secrétaire de la Commission du Danube, pour l'élection au scrutin secret.

S'étant assuré que personne ne désire plus prendre la parole, *le Président* donne lecture de la liste des candidats aux postes de Président, de Vice-président et de Secrétaire de la Commission du Danube:

- M. UROŠEV Radovan, candidat au poste de Président;
- M. DENGLER Johann, candidat au poste de Vice-président;
- M. MITEV Bontcho, candidat au poste de Secrétaire.

Aux fins du vote au scrutin secret, *le Président* propose d'élire une commission pour le dépouillement du scrutin, qui serait composée de M. Bolojan, Représentant de la République Socialiste de Roumanie, et de M. Moravec, Représentant de la République Socialiste Tchécoslovaque.

Les Représentants n'ayant pas d'objections, il en est ainsi décidé.

Le Président suggère une pause pour procéder à l'élection et pour compter les voix.

(Pendant la pause, dans la salle adjacente a lieu l'élection au scrutin secret et le comptage des voix.)

Après l'intervalle, *le Président* donne la parole à M. Moravec, pour communiquer les résultats du vote.

M. Moravec, au nom de la commission de dépouillement du scrutin informe la session des résultats du vote:

- le Représentant de la République Socialiste Fédérative de Yougoslavie, M. UROŠEV Radovan, a été élu à l'unanimité Président;
- le Représentant de la République d'Autriche, M. DENGLER Johann, a été élu à l'unanimité Vice-président;
- le Représentant de la République Populaire de Bulgarie, M. MITEV Bontcho, a été élu à l'unanimité Secrétaire.

Au nom de la commission de dépouillement du scrutin, M. Moravec souhaite de grands succès à la nouvelle direction de la Commission.

Le Président remercie M. Bolojan et M. Moravec et, en son propre nom ainsi qu'au nom de M. Pavlov et de M. Bolojan, salue cordialement les Président, Vice-président et Secrétaire de la Commission du Danube qui viennent d'être élus, les honorables Messieurs Urošev, Dengler et Mitev. Nous souhaitons que leur activité déployée dans l'intérêt de la garantie de la libre navigation sur le Danube, de la consolidation de la coopération entre les pays danubiens remporte de grands succès. Il va de soi que la nouvelle direction de la Commission du Danube aura parfois à résoudre des problèmes difficiles, mais je suis persuadé que grâce à l'esprit de compréhension mutuelle et d'amitié, et au désir de coopérer, ces problèmes trouveront tous des solutions satisfaisantes.

M. Urošev (Yougoslavie):

En premier lieu, permettez-moi de vous remercier, en mon propre nom et en celui du nouveau Vice-président, M. Dengler, Représentant de la République d'Autriche et du nouveau Secrétaire, M. Mitev, Représentant de la République Populaire de Bulgarie, de nous avoir élus à ces postes importants. Je voudrais également, au nom de vous tous, remercier le Président, le Vice-président et le Secrétaire sortants, c'est-à-dire le Représentant de la République Populaire Hongroise, M. Roska, le Représentant de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques, M. Pavlov et le Représentant de la République Socialiste de Roumanie, M. Bolojan pour le travail fécond accompli durant leur mandat. Je voudrais souligner leur contribution au succès de l'activité de la Commission du Danube et à la coopération au sein de cette organisation. Au nom de la nouvelle direction de la Commission du Danube, je tiens à déclarer que nous allons déployer nos efforts afin qu'avec votre concours, Messieurs les Représentants, et le concours des membres de vos délégations et du Secrétariat, le Directeur, M. Kincel en tête, nous puissions accomplir toutes les tâches qui nous seront confiées par les sessions.

Permettez-moi d'affirmer que nous oeuvrerons toujours pour assurer le travail constructif traditionnel au sein de la Commission du Danube. Je suis convaincu qu'à l'avenir également, les travaux de la Commission du Danube se dérouleront dans l'esprit de compréhension et de respect mutuel, dans le désir sincère de consoli-

der par la voie de l'amélioration de la coopération, l'amitié entre nos peuples, entre les pays parties à la Commission du Danube.

Je suis sûr qu'en accomplissant nos tâches de grande responsabilité nous allons, en tout premier lieu, assurer sur le Danube une navigation libre et exempte de dangers.

Pour finir, je voudrais m'adresser à M. Roska et le prier de continuer à présider les travaux de la XXXIX^e session avec le même succès que jusqu'à présent.

M. Roska remercie M. Urošev pour la confiance qu'il lui témoigne.

M. Mitev (Bulgarie):

Permettez-moi de vous remercier pour la confiance que vous me faites en m'élisant aux fonctions de Secrétaire de la Commission du Danube en ma qualité de Représentant de la République Populaire de Bulgarie.

J'en suis très heureux et j'estime que ce choix est un honneur pour moi. Je voudrais de ma part vous assurer que je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour remplir sans manquement mes obligations et accomplir avec succès les tâches qui relèvent de la compétence de la Commission du Danube.

Permettez-moi de mentionner que mon pays célèbre cette année un jubilé de très grande importance; il s'agit du 1300^e anniversaire de la constitution de l'Etat bulgare. En connexion avec cet événement, je voudrais souligner que, tout comme dans le passé, la République Populaire de Bulgarie déploiera à l'avenir également ses efforts afin d'accroître et de consolider le prestige de la Commission du Danube, cette importante organisation internationale et pour réaliser les tâches qui lui incombent.

Nous sommes tous témoins du fait que par son activité, la Commission du Danube contribue au renforcement de la compréhension mutuelle et au développement des relations de bon voisinage entre les pays danubiens, et apporte sa contribution à la cause de la consolidation de la paix et de la sécurité ainsi qu'à la coopération sur notre continent.

Au nom de la délégation bulgare, je désire exprimer notre reconnaissance très sincère au Représentant de la République Populaire Hongroise, le Vice-ministre des Affaires Etrangères, M. Roska, Président sortant de la Commission du Danube, au Représentant de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques, Monsieur l'Ambassadeur Pavlov, Vice-président sortant et au Représentant de la République Socialiste de Roumanie, Monsieur l'Ambassadeur Bolojan, Secrétaire sortant, qui pendant leur mandat, ont dirigé avec grand savoir et beaucoup de succès les travaux de la Commission.

Par la même occasion, je voudrais féliciter de tout coeur les nouveaux Président et Vice-président de la Commission du Danube, M. Urošev, Représentant de la République Socialiste Fédérative de Yougoslavie, et M. Dengler, Représentant de la République d'Autriche et les assurer que tout notre concours leur est acquis dans l'accomplissement de leurs tâches.

Je voudrais à nouveau vous assurer que c'est empreint du désir de continuer à renforcer l'entente mutuelle et la coopération traditionnelle entre les pays membres de la Commission du Danube que je suis prêt à remplir mes fonctions de Secrétaire de la Commission du Danube.

M. Roska remercie les paroles cordiales prononcées à l'égard de la direction sortante.

M. Dengler (Autriche):

Je vous remercie, Chers Collègues, de votre confiance. Je connais mes obligations et je vous assure que je mettrai tout en oeuvre pour les remplir le mieux possible.

Le Président, M. Roska, remercie toutes les allocutions et propose de passer à l'examen du point 10 de l'ordre du jour - "Ordre du jour à titre d'orientation et date de convocation de la 40^e session de la Commission du Danube".

Le projet d'ordre du jour préparé par le Secrétariat se trouve devant vous Messieurs les Représentants et il nous faut également approuver la date qui y est proposée pour la tenue de la session, à savoir du 23 au 31 mars 1982.

Le Président met au vote l'ordre du jour à titre d'orientation et la date de convocation de la 40^e session, qui sont adoptés à l'unanimité - doc. CD/SES 39/32 (voir Annexes III).

Le Président rappelle que l'ordre du jour comporte encore un dernier point, notamment le point "Divers" et demande si quelqu'un désire prendre la parole.

M. Moravec (Tchécoslovaquie):

Au nom de quelques délégations et chargé par elles, permettez-moi de faire la déclaration suivante:

En connexion avec la signature à Strasbourg, le 17 octobre 1979, du Protocole additionnel à l'Acte de Mannheim de 1868, les délégations de la République Populaire de Bulgarie, de la République Populaire Hongroise, de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques et de la République Socialiste Tchécoslovaque attirent l'attention sur ce qui suit:

Ledit Protocole additionnel restreint dans une mesure considérable la liberté de la navigation sur le Rhin et contredit au principe du droit international de la libre navigation sur les fleuves internationaux ainsi qu'à l'Acte final de la Conférence de Helsinki sur la sécurité et la coopération en Europe.

Le Protocole prévoit l'introduction, sur le Rhin, de mesures protectionnistes, qui favorisent les Etats membres de la Commission Centrale pour la Navigation du Rhin et de la Communauté Economique Européenne, et sont d'un caractère discriminatoire vis-à-vis des Etats danubiens. La réalisation dudit Protocole pourrait conduire, en réponse, à l'introduction sur le Danube de mesures respectives et porter préjudice à la navigation sur la future voie d'eau transeuropéenne Rhin-Main-Danube.

Les délégations de la République Populaire de Bulgarie, de la République Populaire Hongroise, de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques et de la République Socialiste Tchécoslovaque expriment l'espoir qu'il sera dûment tenu compte par les Etats membres de la Commission Centrale pour la Navigation du Rhin et de la Communauté Economique Européenne des considérations formulées dans la présente déclaration.

M. Urošev (Yougoslavie):

Je voudrais demander si j'ai bien compris qu'il s'agit d'une déclaration faite par quelques pays membres de la Commission du Danube et non pas par la Commission du Danube.

Le Président:

Dans la déclaration il est clairement dit que c'est une déclaration des quatre pays cités.

Constatant que personne ne désire prendre la parole dans le cadre du point "Divers", *le Président* propose de concerter le communiqué qui sera remis à la presse et dont le projet a été préparé par le Secrétariat.

Personne n'ayant d'objections à formuler, le texte du communiqué est considéré concerté et le Président prie le Secrétariat de le remettre à la presse.

Le Président:

Je puis donc constater que l'ordre du jour de la session est épuisé. Les questions qui y étaient inscrites ont toutes été débattues et des décisions appropriées ont été adoptées à leur sujet.

La présente session peut en effet être qualifiée comme une session de travail fructueuse. Comme par le passé, l'activité de la Commission du Danube s'est fondée sur la Convention de Belgrade de 1948, qui stipule le principe de la libre navigation sur le Danube en conformité avec les intérêts et les droits souverains des pays danubiens, dans l'esprit de la coopération et de la compréhension mutuelle. Ce principe appliqué de manière continue et avec succès sert la bonne cause du renforcement de la coopération dans le travail.

Au long des années de son existence, la Commission du Danube a institué une bonne tradition, celle d'examiner les problèmes dans un esprit de compréhension mutuelle et dans la recherche de solutions constructives.

Il est connu que les pays membres de la Commission du Danube ont toujours déployé leurs efforts dans l'intérêt de la consolidation de la paix en Europe et de la

coopération paneuropéenne. L'expérience acquise par la Commission peut servir d'exemple pour le développement de la coopération internationale dans le domaine du transport par voie d'eau, sur une base commune européenne.

Examinant la période qui s'est écoulée depuis la XXXVIII^e session, on peut constater que la Commission a fourni un travail considérable dans la préparation de divers documents d'un grand intérêt pour les bateliers, pour les entreprises de navigation et la navigation danubienne dans son ensemble.

La session a adopté d'importants documents, ainsi par exemple les Recommandations relatives aux caractéristiques technico-nautiques des convois poussés, sur lesquelles les spécialistes en la matière ont travaillé d'une manière approfondie et consciencieusement.

La session a adopté le Tableau des fréquences dans la gamme des ondes métriques pour les radiocommunications dans la navigation sur le Danube ainsi que les Modifications et les compléments aux Recommandations relatives aux radiocommunications sur ondes métriques dans la navigation sur le Danube qui ont été apportés à ce document à la lumière de la dernière Conférence mondiale administrative des radiocommunications.

Le perfectionnement des Recommandations relatives au mode d'établissement des avis de tempête sur le Danube et de leur communication aux bateliers permet d'accroître encore davantage la sécurité du trafic sur cette grande voie d'eau.

La XXXIX^e session a également trouvé des solutions à des questions financières et d'organisation.

Elle a adopté le Plan de travail de la Commission du Danube pour la période à venir. Ce plan témoigne qu'il existe encore nombre de questions d'actualité que la navigation voudrait voir résoudre dans le cadre de la Commission du Danube.

Je ne voudrais pas manquer de souligner l'importance de l'activité de la Commission du Danube dans le domaine de la consolidation et de l'extension des relations internationales, des contacts avec différentes organisations internationales et la nécessité de coordonner les travaux sur des problèmes d'intérêt commun, car sans aucun doute, ceci contribue à accroître le prestige international de la Commission du Danube.

Un élément important des travaux de la présente session est l'élection de la nouvelle direction de la Commission du Danube, à laquelle il a été procédé en vertu des dispositions de la Convention de 1948 relative au régime de la navigation sur le Danube et des Règles de procédure de la Commission.

A cette occasion, je voudrais exprimer ma reconnaissance au Vice-président sortant, M. Pavlov et au Secrétaire sortant, M. Bolojan, qui m'ont assisté dans l'accomplissement de mes fonctions et ont coopéré activement dans l'intérêt de la Commission du Danube.

Je voudrais aussi saluer la nouvelle direction de la Commission du Danube et souhaiter de grands succès aux nouveaux Président, M. Urošev, Vice-président, M. Dengler et Secrétaire de la Commission du Danube, M. Mitev.

Je ne voudrais pas manquer de souligner que l'activité de la Commission du Danube dépend directement du concours apporté par chaque Etat danubien à la réalisation des dispositions de la Convention de 1948, au développement de l'esprit traditionnel de compréhension et de coopération instauré au cours des longues années d'existence de la Commission du Danube. J'espère qu'à l'avenir également la Commission servira d'exemple de coopération fructueuse dans un domaine aussi important de l'économie que celui du transport par voie d'eau.

J'estime qu'il est de mon devoir d'exprimer ma gratitude à tous les Représentants et aux membres de leurs délégations pour leurs efforts d'assurer la coopération et la compréhension qui caractérisent la Commission du Danube. Au nom de nous tous, je voudrais remercier également le Directeur, les Directeurs-adjoints et tous les collaborateurs du Secrétariat de la Commission pour la bonne préparation des documents de la session, ce qui a contribué dans une large mesure au succès du déroulement de la XXXIX^e session de la Commission du Danube.

Pour achever, je vous souhaite à tous une bonne santé, du succès dans votre travail et un heureux retour dans vos patries.

Je déclare clôturée la XXXIX^e session de la Commission du Danube.

La séance est levée à 13 h 30 mn.

Le Président
de la Commission du Danube

Le Secrétaire
de la Commission du Danube

Signé: I. Roska

Signé: V. Bolojan

ANNEXES

I

D E C I S I O N S

D E C I S I O N

DE LA TRENTE-NEUVIEME SESSION DE LA COMMISSION DU DANUBE

concernant les questions de navigation
et de radiocommunication

(Adoptée à la séance plénière du 18 mars 1981)

Après avoir examiné le point 1 de l'ordre du jour ainsi que la partie du Rapport du groupe de travail pour les questions techniques traitant des questions de navigation et de radiocommunication, la XXXIX^e session de la Commission du Danube DECIDE:

1. d'adopter les Recommandations relatives aux caractéristiques technico-nautiques des convois poussés (doc. CD/SES 39/9);

de recommander aux pays danubiens d'introduire ces Recommandations aussitôt que possible et d'en informer la Commission du Danube;

2. d'adopter le Schéma du Routier du Danube (doc. CD/SES 39/10);

3. d'adopter le Tableau des fréquences dans la gamme des ondes métriques utilisées pour les radiocommunications dans la navigation sur le Danube (doc. CD/SES 39/12);

4. d'adopter les Modifications et compléments à apporter aux Recommandations relatives à l'utilisation des radiocommunications sur ondes métriques dans la navigation sur le Danube (doc. CD/SES 39/11);

5. de prendre note de la partie du Rapport de la réunion d'experts pour les questions de navigation avec la participation de spécialistes en questions hydrométéorologiques, traitant des questions de navigation (doc. CD/SES 39/29);

6. de prendre note du Rapport de la réunion d'experts pour les questions de radiocommunication (doc. CD/SES 39/30);

7. d'approuver la partie du Rapport du groupe de travail pour les questions techniques traitant des questions de navigation et de radiocommunication (doc. CD/SES 39/8).

D E C I S I O N

DE LA TRENTE-NEUVIEME SESSION DE LA COMMISSION DU DANUBE
concernant les questions hydrotechniques

(Adoptée à la séance plénière du 18 mars 1981)

Après avoir examiné le point 2 de l'ordre du jour ainsi que la partie du Rapport du groupe de travail pour les questions techniques traitant des questions hydrotechniques, la XXXIX^e session de la Commission du Danube DECIDE:

1. de prendre note de l'Information sur l'entretien du chenal navigable et sur les seuils du Danube d'Ulm à Sulina pendant la période du 1^{er} avril 1979 au 31 mars 1980 (doc. CD/SES 39/1);

2. d'approuver la partie du Rapport du groupe de travail pour les questions techniques, traitant des questions hydrotechniques (doc. CD/SES 39/8).

D E C I S I O N

DE LA TRENTE-NEUVIEME SESSION DE LA COMMISSION DU DANUBE

concernant les questions hydrométéorologiques

(Adoptée à la séance plénière du 18 mars 1981)

Après avoir examiné le point 3 de l'ordre du jour ainsi que la partie du Rapport du groupe de travail pour les questions techniques traitant des questions hydrométéorologiques, la XXXIX^e session de la Commission du Danube DECIDE:

1. d'adopter les Compléments et précisions à apporter aux données contenues dans les Recommandations relatives au mode d'établissement et de communication aux bateliers des avis de tempête sur le Danube (doc. CD/SES 39/14);

2. de prendre note de la partie du Rapport de la réunion d'experts pour les questions de navigation avec la participation de spécialistes en questions hydrométéorologiques, traitant des questions hydrométéorologiques (doc. CD/SES 39/29);

3. d'approuver la partie du Rapport du groupe de travail pour les questions techniques traitant des questions hydrométéorologiques (doc. CD/SES 39/8).

D E C I S I O N

DE LA TRENTE-NEUVIEME SESSION DE LA COMMISSION DU DANUBE

concernant les questions juridiques et d'organisation

(Adoptée à la séance plénière du 18 mars 1981)

Après avoir examiné le point 4 de l'ordre du jour, ainsi que la partie du Rapport du groupe de travail pour les questions juridiques et d'organisation traitant du Rapport de la réunion d'experts pour les questions juridiques et d'organisation, la XXXIX^e session de la Commission du Danube DECIDE:

1. de créer une Section des finances du Secrétariat avec en tête le directeur-adjoint - chef-comptable;

2. d'introduire les modifications suivantes dans la Liste des employés non inscrits au Tableau du personnel du Secrétariat de la Commission du Danube:

a) changer la dénomination d'un des postes de "technicien-dessinateur" prévu à la Section technique en "économe" et le transférer à la Section administrative avec les tâches incombant à l'économe;

b) changer la dénomination du poste "administrateur" en "intendant" avec les attributions relatives aux tâches d'intendance; transférer ce poste à la Section des finances;

de charger le Directeur du Secrétariat d'émettre une Ordonnance du Secrétariat pour le transfert de certains postes (chauffeur, femmes de service, portier, chauffeur de chaudière) de la Section administrative dans la nouvelle Section des finances;

3. d'introduire les modifications nécessaires dans les documents pertinents de la Commission du Danube;

4. de prendre note du Rapport de la réunion d'experts pour les questions juridiques et d'organisation (doc. CD/SES 39/31);

5. d'approuver la partie du Rapport du groupe de travail pour les questions juridiques et d'organisation, traitant du point 4 de l'ordre du jour (doc. CD/SES 39/16).

D E C I S I O N

DE LA TRENTE-NEUVIEME SESSION DE LA COMMISSION DU DANUBE

concernant le Rapport du Directeur du Secrétariat sur l'accomplissement du Plan de travail pour 1980/1981 et le projet de Plan de travail de la Commission du Danube pour 1981/1982

(Adoptée à la séance plénière du 18 mars 1981)

Après avoir examiné le Rapport du Directeur du Secrétariat sur l'accomplissement du Plan de travail de la Commission du Danube pour la période du 21 mars 1980 au 9 mars 1981 et le projet de Plan de travail de la Commission du Danube pour la période du 21 mars 1981 jusqu'à la Quarantième session de la Commission du Danube, ainsi que la partie du Rapport du groupe de travail pour les questions juridiques et d'organisation traitant des points 5 et 6 de l'ordre du jour, la XXXIX^e session de la Commission du Danube DECIDE:

1. d'approuver le Rapport du Directeur du Secrétariat sur l'accomplissement du Plan de travail de la Commission du Danube pour la période du 21 mars 1980 au 9 mars 1981 (doc. CD/SES 39/4);

2. d'adopter le Plan de travail de la Commission du Danube pour la période du 19 mars 1981 au 22 mars 1982 (doc. CD/SES 39/21);

3. d'approuver la partie du Rapport du groupe de travail pour les questions juridiques et d'organisation traitant des points 5 et 6 de l'ordre du jour (doc. CD/SES 39/16).

D E C I S I O N

DE LA TRENTE-NEUVIEME SESSION DE LA COMMISSION DU DANUBE
concernant le Rapport du Directeur du Secrétariat sur
l'exécution du budget de la Commission du Danube pour 1980

(Adoptée à la séance plénière du 18 mars 1981)

Ayant examiné le Rapport du Directeur du Secrétariat sur l'exécution du budget de la Commission du Danube pour 1980 ainsi que la partie du Rapport du groupe de travail pour les questions financières qui traite du point 7 de l'ordre du jour, la XXXIX^e session de la Commission du Danube DECIDE:

1. d'approuver le Rapport financier sur l'exécution du budget et le bilan de la Commission du Danube d'après la situation au 31 décembre 1980:

Exécution du budget

Chapitre des recettes ... 10,557.982,50
Chapitre des dépenses ... 9,217.842,40

Bilan

Actif 1,340.140,10
Passif 1,340,140,10

conformément à l'Annexe 1 au doc. CD/SES 39/2;

2. de transférer au budget de la Commission du Danube pour 1981 le solde du budget pour 1980, qui s'élève à 1,340.140,10 Ft;

3. d'approuver la partie du Rapport du groupe de travail pour les questions financières qui traite du point 7 de l'ordre du jour (doc. CD/SES 39/17).

D E C I S I O N

DE LA TRENTE-NEUVIEME SESSION DE LA COMMISSION DU DANUBE
concernant le projet de budget de la Commission du Danube
pour 1981

(Adoptée à la séance plénière du 18 mars 1981)

Ayant examiné le projet de budget de la Commission du Danube pour 1981 ainsi que la partie du Rapport du groupe de travail pour les questions financières qui traite du point 8 de l'ordre du jour, la XXXIX^e session de la Commission du Danube DECIDE:

1. d'approuver le budget de la Commission du Danube pour 1981 dans la somme de

10,332.500 Ft pour son chapitre des recettes, et
10,332.500 Ft pour son chapitre des dépenses

- doc. CD/SES 39/20;

de fixer les annuités des Etats-membres pour 1981, établies conformément à l'art. 10 de la Convention relative au régime de la navigation sur le Danube afin de couvrir les frais d'entretien de la Commission, dans le montant de 1,338.900 Ft par Etat-membre;

2. de transférer au budget de la Commission du Danube pour 1981 le solde du bilan au 31 décembre 1980, qui s'élève à 1,340.140,10 Ft;

3. d'approuver à partir du 1^{er} janvier 1981 les nouveaux appointements des fonctionnaires et des employés du Secrétariat de la Commission conformément aux Annexes 1 et 2 au doc. CD/SES 39/17;

4. d'autoriser le Directeur du Secrétariat de la Commission du Danube de conclure un contrat avec la Direction pour le Service du Corps Diplomatique, fixant le loyer de l'immeuble siège de la Commission pour l'année 1981 dans le montant de 1,000.000 de forints;

5. de conserver au niveau de 1980 la part de loyer payée par les fonctionnaires;

6. d'approuver la partie du Rapport du groupe de travail pour les questions financières qui traite du point 8 de l'ordre du jour - doc. CD/SES 39/17.

ANNEXES

II

RAPPORTS DES GROUPES DE TRAVAIL

R A P P O R T

du groupe de travail pour les questions techniques

Le groupe de travail pour les questions techniques, formé en vertu de l'article 6 des Règles de procédure et de la décision adoptée par la XXXIX^e session de la Commission du Danube à sa séance plénière du 10 mars 1981, a tenu ses séances les 10, 11, 12 et 13 mars 1981.

Aux séances du groupe de travail ont participé:

Délégation autrichienne

- M. Niesner
M. Glasel
M. Leinschitz
M. Frühwirth
Mme Stanzer

Délégation bulgare

- M. Stefanov
M. Mihailov
M. Kahanian
M. Kosev
M. Marinov

Délégation hongroise

- M. Szekeres
M. Kovács D.
M. Hajdú
M. Angeli
M. Berend
M. Káldy
M. Barta
M. Kovács G.
M. Török
M. Kiss

Délégation roumaine

- M. Radu
- M. Secarin
- M. Mateescu
- M. Cristea
- M. Constantin

Délégation soviétique

- M. Pilipenko
- M. Bannov
- M. Vorontzov
- M. Dementiev
- M. Makeev
- Mme Yakimovitch

Délégation tchécoslovaque

- M. Rak
- M. Užak
- M. Zatkalík
- M. Lubí

Délégation yougoslave

- M. Stalio
- M. Zec
- M. Šoldra
- M. Gavrić
- M. Janković
- M. Margić

Ministère des transports
de la RF d'Allemagne

- M. Seif
- M. Steinmetz

Commission Economique
pour l'Europe de l'ONU

- M. Strasser

Conseil d'Assistance
Economique Mutuelle

- M. Zlatanov

Commission de l'Oder

- M. Maghiera

Aux séances du groupe de travail ont également pris part les fonctionnaires du Secrétariat: MM. Kincel, Fedenko, Buresch, Petkov, Munteanu, Fekete, Milovanović, Farkas, Gheorghe, Pavlović, Wolfzettel, Iordanov.

Sur la proposition de M. Berend, conseiller de la délégation hongroise, M. Bannov, conseiller de la délégation soviétique a été élu président et M. Mateescu, conseiller de la délégation roumaine, vice-président du groupe de travail.

Le groupe de travail pour les questions techniques a débattu les points 1, 2 et 3 de l'ordre du jour, à savoir:

1) Questions nautiques -

- a) Partie du Rapport de la réunion d'experts pour les questions de navigation avec la participation de spécialistes en questions hydrométéorologiques, traitant des questions de navigation, y compris:
 - Projet de Recommandations relatives aux caractéristiques technico-nautiques des convois poussés.
 - Projet de schéma du Routier du Danube.
- b) Rapport de la réunion d'experts pour les questions de radiocommunication, y compris:
 - Tableau des fréquences dans la gamme des ondes métriques utilisées pour les radiocommunications dans la navigation sur le Danube.
 - Modifications et compléments à apporter aux Recommandations relatives à l'utilisation des radiocommunications sur ondes métriques dans la navigation sur le Danube en vertu des décisions prises par la Conférence administrative mondiale des radiocommunications de 1979.

2) Questions hydrotechniques -

Information sur l'entretien du chenal navigable et sur les seuils du Danube d'Ulm à Sulina pendant la période du 1^{er} avril 1979 au 31 mars 1980.

3) Questions hydrométéorologiques -

Partie du Rapport de la réunion d'experts pour les questions de navigation avec la participation de spécialistes en questions hydrométéorologiques, traitant des questions hydrométéorologiques, y compris:

- Projet de complétement et de précision des données contenues dans les Recommandations relatives au mode d'établissement et de communication aux bateaux des avis de tempête sur le Danube.

ad point 1 de l'ordre du jour - Questions nautiques

a) Le groupe de travail a débattu la partie du Rapport de la réunion d'experts pour les questions de navigation avec la participation de spécialistes en questions hydrométéorologiques, traitant des questions de navigation, et les annexes audit Rapport.

Dans le cadre des débats, le groupe de travail a constaté que, donnant suite au vœu exprimé par le représentant de la CEE/ONU ayant exposé dans son intervention à la réunion d'experts que pour la révision du CEVNI il serait désirable que la Commission du Danube envoie ses propositions à la CEE/ONU, et suivant la recommandation formulée par la réunion d'experts en rapport avec cette demande, le Secrétariat de la Commission du Danube a envoyé à la CEE/ONU, en tant que document de travail, le projet de texte de la nouvelle partie F du chapitre 6 des DFND.

Concernant l'envoi à la CEE/ONU du projet de texte de la nouvelle partie F du chapitre 6 des DFND susmentionné, la délégation roumaine estime que, conformément aux Règles de procédure, les recommandations faites par les réunions d'experts peuvent être mises en application seulement après avoir été entérinées par les sessions de la Commission.

Le groupe de travail a examiné le projet de Recommandations relatives aux caractéristiques technico-nautiques des convois poussés et, après y avoir apporté quelques modifications, le soumet dans sa forme définitive à l'approbation de la XXXIX^e session de la Commission du Danube (doc. CD/SES 39/9).

Ayant examiné le projet de Schéma du Routier du Danube et y ayant apporté quelques modifications, le groupe de travail le soumet dans sa forme définitive à l'approbation de la XXXIX^e session de la Commission du Danube (doc. CD/SES 39/10).

Le groupe de travail propose à la session de prendre note de la partie du Rapport de la réunion d'experts pour les questions de navigation avec la participation de spécialistes en questions hydrométéorologiques, traitant des questions de navigation (doc. RE/Nav.-Hydromét./déc.1980).

* * *

b) Le groupe de travail a débattu le Rapport de la réunion d'experts pour les questions de radiocommunication et a approuvé toutes les propositions qui y figurent.

Le groupe de travail propose à la session d'approuver les documents suivants élaborés par cette réunion:

- Tableau des fréquences dans la gamme des ondes métriques utilisées pour les radiocommunications dans la navigation sur le Danube (doc. CD/SES 39/12).
- Modifications et compléments à apporter aux Recommandations relatives à l'utilisation des radiocommunications sur ondes métriques dans la navigation sur le Danube (doc. CD/SES 39/11).

Le groupe de travail propose à la session de prendre note du Rapport de la réunion d'experts pour les questions de radiocommunication (doc. RE/Radio/janv.1981).

II.

ad point 2 de l'ordre du jour - Questions hydrotechniques

Lors de l'examen de l'Information sur l'entretien du chenal navigable et sur les seuils du Danube d'Ulm à Sulina pendant la période du 1^{er} avril 1979 au 31 mars 1980 (doc. CD/SES 39/1), le groupe de travail a constaté que le Secrétariat de la Commission, se fondant sur les données envoyées par les pays danubiens et les Administrations fluviales spéciales, a rempli sa tâche dans ce domaine. Après y avoir apporté quelques préci-

sions de rédaction, le groupe de travail a décidé de soumettre l'Information à la XXXIX^e session de la Commission pour qu'elle en prenne note.

III.

ad point 3 de l'ordre du jour - Questions hydrométéorologiques

Le groupe de travail a débattu la partie du Rapport de la réunion d'experts pour les questions de navigation avec la participation de spécialistes en questions hydrométéorologiques, traitant des questions hydrométéorologiques et l'Annexe 4 audit Rapport.

En résultat des débats, le groupe de travail propose d'introduire dans les "Recommandations relatives au mode d'établissement et de communication aux bateliers des avis de tempête sur le Danube" les précisions suivantes en sus de celles qui figurent dans l'Annexe susmentionnée.

ad partie II -

§ 1 - Dans le texte russe, 2^{ème} alinéa, remplacer les mots "гидрометеорологические организации" par "гидрометеорологические службы".

§ 3 - Dans le texte russe, remplacer les mots "гидрометеорологические организации" par "гидрометеорологические службы".

§ 5 - Libeller comme suit le 1^{er} alinéa:

"Dans le cas où l'apparition d'un des phénomènes de tempête énumérés sous § 1 menace un secteur du Danube, les services hydrométéorologiques compétents avertissent immédiatement les entreprises de navigation, les capitaines de ports et les stations côtières qui fonctionnent dans le pays donné".

Libeller comme suit le début du 3^{ème} alinéa:

"Lorsque les services hydrométéorologiques correspondants ont averti les entreprises de navigation et les capitaines de ports de l'apparition probable d'un des phénomènes de tempête..."

Dans le texte russe, remplacer "гидрометеорологические организации" par "гидрометеорологические службы".

ad partie III -

§ 6 - Dans le 2^{ème} alinéa, remplacer les mots "(administrations de la navigation, administrations des ports et autres)" par les mots "(entreprises de navigation, capitaines des ports et autres)".

Dans le 3^{ème} alinéa, remplacer "la station de radio centrale" par "les stations côtières qui fonctionnent dans les pays respectifs".

Le groupe de travail soumet à l'approbation de la session le projet de Compléments et précisions à apporter aux données contenues dans les Recommandations relatives au mode d'établissement et de communication aux bateliers des avis de tempête sur le Danube (doc. CD/SES 39/14).

Le groupe de travail propose à la session de prendre note de la partie du Rapport de la réunion d'experts pour les questions de navigation avec la participation de spécialistes en questions hydrométéorologiques, traitant des questions hydrométéorologiques (doc. RE/Nav.-Hydromét./déc.1980).

* * *

Le groupe de travail a aussi examiné les points 1 à 27 d'ordre nautique, hydrotechnique, hydrométéorologique et statistique du Rapport du Directeur du Secrétariat sur l'accomplissement du Plan de travail de la Commission du Danube pour la période du 21 mars 1980 au 9 mars 1981 (doc. CD/SES 39/4) et a constaté que le Rapport reflète avec précision le travail accompli par tous les pays danubiens et le Secrétariat de la Commission et que leur activité dans les domaines nautique, hydrotechnique, hydrométéorologique et statistique pendant la période considérée a été fructueuse et utile.

* * *

Le groupe de travail a débattu les points 1 à 34 d'ordre nautique, hydrotechnique, hydrométéorologique et statistique du projet de Plan de travail de la Commission du Danube pour la période du 21 mars 1981 jusqu'à la Quarantième session (doc. CD/SES 39/5)*et s'est prononcé comme suit à leur sujet:

point 1 - A libeller comme suit:

"Editer les Recommandations relatives aux caractéristiques technico-nautiques des convois poussés avec les Méthodes d'exécution des essais avec convois poussés (doc. CD/SES 35/17); tirage: 200 exemplaires en français et en russe."

point 2 - Libeller comme suit les 2^{ème} et 3^{ème} alinéas:

"Rassembler les propositions et les observations des pays danubiens au projet de la partie F du chapitre 6 des DFND, élaboré par la réunion d'experts pour les questions de navigation, les diffuser aux pays danubiens et les soumettre à la réunion d'experts pour les questions de navigation."

point 3 - Libeller comme suit les 2^{ème} et 3^{ème} alinéas:

"Rassembler jusqu'au 1^{er} septembre 1981 les propositions des pays danubiens sur le texte des chapitres I et II dudit projet et les diffuser aux pays danubiens."

point 7 - Ajouter à la fin du texte: "tirage: 400 exemplaires en français et 400 exemplaires en russe".

point 9 - Ajouter à la fin du texte: "tirage: 400 exemplaires en français et 400 exemplaires en russe".

point 11 - Commencer ce point par les mots: "Convoquer du 14 au 19 décembre 1981 une réunion d'experts..."

Biffer le point f) de l'ordre du jour à titre d'orientation.

point 18 - A libeller comme suit:

"Poursuivre l'étude de la documentation portant sur les gabarits du chenal, des ouvrages hydrotechniques et autres sur les voies d'eau Rhin-Main-Danube et Danube-Oder-Elbe (Annexe 2 au doc. CD/SES 30/26)* en vue de l'établissement, sur la base de cette documentation, d'une information à diffuser aux pays danubiens."

* Se trouvent dans les archives de la Commission.

point 19 - A biffer.

point 20 - Commencer le texte par les mots: "Rassembler jusqu'à fin 1981 les renseignements..."

point 21 - A libeller comme suit:

"Rassembler jusqu'à fin 1981 les avis des pays danubiens sur le projet de document portant sur la prévention de la pollution des eaux du Danube par la navigation; dresser une information récapitulative et la diffuser aux pays danubiens en vue de son examen ultérieur, avec le projet de document, à une réunion d'experts pour les questions hydrotechniques avec la participation de spécialistes en questions de navigation."

En rapport avec ce point, la délégation autrichienne est d'avis que le document remis par le Secrétariat constitue un résumé des renseignements des pays danubiens et ne peut en aucun cas avoir le caractère d'un projet de recommandations.

La délégation yougoslave a déclaré qu'elle est prête à présenter tous les renseignements demandés sur ce sujet, mais qu'elle est contre l'examen de la question dans le cadre de la Commission du Danube.

point 22 - A biffer.

point 23 - Ajouter à la fin du point les mots "en français et en russe".

point 25 - A libeller comme suit:

"Entreprendre le rassemblement des données pour 1971-1980 nécessaires à l'établissement de l'Ouvrage de référence hydrologique du Danube pour la période 1921-1980 et en entamer la préparation selon le schéma existant."

point 26 - Ajouter à la fin du point les mots "en français et en russe".

Point 27 - A biffer.

point 31 - A biffer.

point 32 - Remplacer les mots "sur la possibilité" par "sur l'opportunité".

point 33 - Ajouter à la fin du premier alinéa les mots "en français et en russe".

Introduire au Plan de travail les nouveaux points suivants:

- "Rassembler jusqu'au 1^{er} septembre 1981 les avis des autorités compétentes des pays danubiens au sujet de la mise en application sur le Danube des Prescriptions européennes relatives au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure (ADN). Dresser à ce sujet une information récapitulative à diffuser aux pays danubiens."
- "Rassembler les propositions des autorités compétentes des pays danubiens au sujet du contenu d'une nouvelle carte générale du Danube et, se fondant sur ces propositions, préparer le schéma de ladite carte et le diffuser aux pays danubiens en vue de son examen à une réunion d'experts."
- "Rassembler les propositions des pays danubiens au sujet de la mise à la disposition des conducteurs des bâtiments naviguant sur le Danube d'informations régulières sur les conditions hydrométéorologiques courantes et pronostiquées, et préparer à ce sujet une information récapitulative en vue de son examen à une réunion d'experts."

* * *

Le représentant du Conseil d'Assistance Economique Mutuelle a fait une communication au sujet de la coopération des pays membres du CAEM sur le plan de l'élaboration des mesures de lutte contre la pollution des eaux résultant de la navigation, et a proposé que les Secrétariats du CAEM et de la Commission du Danube poursuivent l'échange d'informations et de documents sur les questions d'intérêt commun du domaine de la protection des voies d'eau contre la pollution.

* * *

Ayant examiné la Liste, à titre d'orientation, de la participation de fonctionnaires du Secrétariat de la Commission du Danube aux travaux d'organisations et de

réunions internationales au cours de l'exercice budgétaire 1981 (Annexe i/ à la Note explicative au doc. CD/SES 39/3)*, le groupe de travail pour les questions techniques, après avoir précisé plusieurs points et biffé le point 6 de la Liste, a jugé indiqué de renvoyer les points 8, 9, 16, 20 et 22 à l'examen du groupe de travail pour les questions financières.

Dans le cadre des débats sur la question de la participation des fonctionnaires du Secrétariat de la Commission du Danube aux travaux d'organisations internationales, le groupe de travail a exprimé l'avis qu'il était nécessaire d'activiser la coopération avec la Commission Centrale pour la Navigation du Rhin, ayant en vue l'accord de coopération intervenu entre les deux organisations, et à cette fin a chargé le Secrétariat de la Commission du Danube d'entreprendre les mesures requises.

* * *

A l'issue de l'examen des points 1, 2 et 3 de l'ordre du jour, le groupe de travail pour les questions techniques soumet à la XXXIX^e session les projets de décisions suivants:

I.

"Après avoir examiné le point 1 de l'ordre du jour ainsi que la partie du Rapport du groupe de travail pour les questions techniques traitant des questions de navigation et de radiocommunication, la XXXIX^e session de la Commission du Danube DECIDE:

1. d'adopter les Recommandations relatives aux caractéristiques technico-nautiques des convois poussés (doc. CD/SES 39/9);

de recommander aux pays danubiens d'introduire ces Recommandations aussitôt que possible et d'en informer la Commission du Danube;

2. d'adopter le Schéma du Routier du Danube (doc. CD/SES 39/10);

* Se trouve dans les archives de la Commission.

3. d'adopter le Tableau des fréquences dans la gamme des ondes métriques utilisées pour les radiocommunications dans la navigation sur le Danube (doc. CD/SES 39/12);

4. d'adopter les Modifications et compléments à apporter aux Recommandations relatives à l'utilisation des radiocommunications sur ondes métriques dans la navigation sur le Danube (doc. CD/SES 39/11);

5. de prendre note de la partie du Rapport de la réunion d'experts pour les questions de navigation avec la participation de spécialistes en questions hydrométéorologiques, traitant des questions de navigation (doc. CD/SES 39/29);

6. de prendre note du Rapport de la réunion d'experts pour les questions de radiocommunication (doc. CD/SES 39/30);

7. d'approuver la partie du Rapport du groupe de travail pour les questions techniques traitant des questions de navigation et de radiocommunication (doc. CD/SES 39/8)."

II.

"Après avoir examiné le point 2 de l'ordre du jour, ainsi que la partie du Rapport du groupe de travail pour les questions techniques traitant des questions hydrotechniques, la XXXIX^e session de la Commission du Danube DECIDE:

1. de prendre note de l'Information sur l'entretien du chenal navigable et sur les seuils du Danube d'Ulm à Sulina pendant la période du 1^{er} avril 1979 au 31 mars 1980 (doc. CD/SES 39/1);

2. d'approuver la partie du Rapport du groupe de travail pour les questions techniques, traitant des questions hydrotechniques (doc. CD/SES 39/8)."

III.

"Après avoir examiné le point 3 de l'ordre du jour ainsi que la partie du Rapport du groupe de travail pour les questions techniques traitant des questions hydromé-

téorologiques, la XXXIX^e session de la Commission du Danube DECIDE:

1. d'adopter les Compléments et précisions à apporter aux données contenues dans les Recommandations relatives au mode d'établissement et de communication aux bateliers des avis de tempête sur le Danube (doc. CD/SES 39/14);

2. de prendre note de la partie du Rapport de la réunion d'experts pour les questions de navigation avec la participation de spécialistes en questions hydrométéorologiques, traitant des questions hydrométéorologiques (doc. CD/SES 39/29);

3. d'approuver la partie du Rapport du groupe de travail pour les questions techniques traitant des questions hydrométéorologiques (doc. CD/SES 39/8)."

R A P P O R T

du groupe de travail pour les questions juridiques
et d'organisation

Le groupe de travail pour les questions juridiques et d'organisation, formé en vertu de l'article 6 des Règles de procédure et de la décision adoptée par la XXXIX^e session de la Commission du Danube à sa séance plénière du 10 mars 1981, a tenu ses réunions les 12, 13 et 16 mars 1981.

Aux réunions du groupe de travail ont pris part:

Délégation autrichienne	- M. Bogen M. Taucher
Délégation bulgare	- M. Stefanov M. Boiev M. Mihailov
Délégation hongroise	- M. Hajdú M. Berend M. Káldy
Délégation roumaine	- M. Secarin M. Radu M. Constantin M. Mateescu M. Oancea M. Calota
Délégation soviétique	- M. Makeev M. Kapinos Mme Yakimovitch
Délégation tchécoslovaque	- M. Rak Mme Švehlova
Délégation yougoslave	- M. Stalio M. Koprivica

Aux réunions du groupe de travail ont également pris part des fonctionnaires du Secrétariat de la Commission du Danube: MM. Kincel, Buresch, Fedenko, Petkov, Pavlović, Gheorghe, Munteanu, Fekete, Farkas, Wolfzettel, Iordanov.

Sur la proposition de M. Bogen, suppléant du Représentant de la République d'Autriche à la Commission du Danube, appuyée par M. Secarin, suppléant du Représentant de la République Socialiste de Roumanie à la Commission du Danube, M. Makeev, conseiller de la délégation soviétique et M. Mihailov, conseiller de la délégation bulgare, M. Stalio, suppléant du Représentant de la République Socialiste Fédérative de Yougoslavie à la Commission du Danube a été élu président du groupe de travail.

Le groupe de travail pour les questions juridiques et d'organisation a débattu les points 4, 5 et 6 de l'ordre du jour, à savoir:

- Rapport de la réunion d'experts pour les questions juridiques et d'organisation.
- Rapport du Directeur du Secrétariat sur l'accomplissement du Plan de travail de la Commission du Danube pour la période du 21 mars 1980 jusqu'au 9 mars 1981.
- Projet de Plan de travail de la Commission du Danube pour la période du 21 mars 1981 jusqu'à la Quarantième session de la Commission du Danube.

I.

Point 4 de l'ordre du jour - Rapport de la réunion d'experts pour les questions juridiques et d'organisation

Partie I du Rapport - Nécessité d'engager un deuxième interprète pour le travail permanent au Secrétariat

Dans le cadre des débats, les propositions suivantes ont été avancées:

- établir un poste d'interprète-archiviste au lieu du poste d'archiviste-bibliothécaire et transférer les attributions du bibliothécaire à un autre employé. Cette

proposition a été soutenue par les délégations soviétique, bulgare, yougoslave, roumaine et tchécoslovaque;

- introduire dans la Liste des employés non inscrits au Tableau du personnel du Secrétariat de la Commission du Danube un nouveau poste dénommé "interprète". Cette proposition a été avancée par la délégation autrichienne et soutenue par les délégations hongroise, soviétique, tchécoslovaque.

Vu la nécessité urgente de trouver une solution à cette question et pour assurer le bon fonctionnement du service de traduction, la délégation autrichienne serait également prête à consentir à l'engagement d'un deuxième interprète permanent inscrit au Tableau du personnel du Secrétariat.

A la lumière des propositions énoncées ci-dessus, la délégation roumaine et la délégation hongroise ont estimé indiqué, en tant que formule de compromis, de remettre la solution de la question à la Quarantième session pour donner aux délégations la possibilité de ré-examiner encore une fois cette question.

Une solution concertée n'ayant pas été trouvée, le groupe de travail a jugé nécessaire de prier la séance plénière de prendre une décision sur le problème traité.

Partie II du Rapport - Quelques questions de réorganisation du Secrétariat de la Commission du Danube

Le groupe de travail a adopté les recommandations de la réunion d'experts, à savoir:

a) changer la dénomination d'un des postes de technicien-dessinateur prévus à la Section technique en "économe" et le transférer à la Section administrative avec les tâches incombant à l'économe; subordonner l'activité de l'économe directement au directeur-adjoint - chef de la Section administrative;

b) créer une Section des finances du Secrétariat, avec à la tête le directeur-adjoint - chef-comptable;

c) changer la dénomination du poste "administrateur" en "intendant" avec pour attributions les tâches d'intendance; transférer ce poste et les tâches respectives à la Section des finances mentionnée sous b).

En ce qui concerne la distribution des tâches entre les deux postes "économe" et "intendant", le groupe de travail a pris note des listes contenant les tâches afférentes à ces postes (Annexes 1 et 2) en chargeant le directeur du Secrétariat d'émettre une ordonnance au sens de l'article 3 du Règlement relatif aux droits et obligations des employés du Secrétariat de la Commission du Danube.

Le groupe de travail a adopté la recommandation de la réunion d'experts, selon laquelle il convient d'élaborer une ordonnance de l'ordonnateur des crédits établissant les règles relatives aux compétences pour signer des actes d'engagement financier en conformité des dispositions de l'article 23 du Règlement relatif à la gestion financière de la Commission du Danube.

II.

Point 5 de l'ordre du jour - Rapport du directeur du Secrétariat sur l'accomplissement du Plan de travail de la Commission du Danube pour la période du 21 mars 1980 au 9 mars 1981

Tenant compte des résultats de l'examen des points respectifs dudit Rapport par le groupe de travail pour les questions techniques et après en avoir examiné les points 28 à 34, le groupe de travail a constaté que le Plan de travail de la Commission du Danube pour 1980/1981 a été bien accompli et a décidé de présenter le Rapport (CD/SES 39/4) à la session pour approbation.

III.

Point 6 de l'ordre du jour - Projet de Plan de travail de la Commission du Danube pour la période du 21 mars 1981 jusqu'à la Quarantième session

Tenant compte des résultats de l'examen des points 1 à 33 dudit projet de Plan de travail (CD/SES 39/5)*dans

* Se trouve dans les archives de la Commission.

le cadre du groupe de travail pour les questions techniques, et après en avoir examiné les points 34 à 38, le groupe de travail a constaté que le projet de Plan de travail de la Commission du Danube pour la période à venir peut être présenté à la session pour adoption.

* * *

En ce qui concerne les rapports sur la participation des fonctionnaires aux réunions d'organisations internationales, le groupe de travail a exprimé le désir qu'au futur ces rapports contiennent un exposé plus détaillé sur les questions intéressant la Commission du Danube.

En établissant le programme des participations des fonctionnaires aux diverses réunions internationales, le Secrétariat devrait à l'avenir présenter, pour chaque mission, les raisons motivant l'opportunité et la nécessité de la participation.

* * *

La délégation roumaine estime qu'il est nécessaire de réaliser, à l'avenir, les diverses publications de la Commission dans le tirage requis par les besoins des pays-membres, en en assurant en même temps le nombre destiné aux ventes, et dans une forme fonctionnelle, afin d'éviter des frais d'édition superflus.

* * *

En résultat de l'examen des points 4, 5 et 6 de l'ordre du jour, le groupe de travail soumet à la XXXIX^e session de la Commission du Danube les projets de décisions suivants:

I.

"Après avoir examiné le point 4 de l'ordre du jour ainsi que la partie du Rapport du groupe de travail pour les questions juridiques et d'organisation traitant du

Rapport de la réunion d'experts pour les questions juridiques et d'organisation, la XXXIX^e session de la Commission du Danube DECIDE:

1. de créer une section des finances du Secrétariat avec en tête le directeur-adjoint - chef-comptable;

2. d'introduire les modifications suivantes dans la Liste des employés non inscrits au Tableau du personnel du Secrétariat de la Commission du Danube:

a) changer la dénomination d'un des postes de "technicien-dessinateur" prévu à la Section technique en "économe" et transférer ce poste à la Section administrative avec les tâches incombant à l'économat;

b) changer la dénomination du poste "administrateur" en "intendant" avec les attributions relatives aux tâches d'intendance; transférer ce poste à la Section des finances;

de charger le Directeur du Secrétariat d'émettre une Ordonnance du Secrétariat pour le transfert de certains postes (chauffeur, femmes de service, portier, chauffeur de chaudière) de la Section administrative dans la nouvelle Section des finances;

3. d'introduire les modifications nécessaires dans les documents pertinents de la Commission du Danube;

4. de prendre note du Rapport de la réunion d'experts pour les questions juridiques et d'organisation (doc. CD/SES 39/31);

5. d'approuver la partie du Rapport du groupe de travail pour les questions juridiques et d'organisation traitant du point 4 de l'ordre du jour (doc. CD/SES 39/16)."

II

"Après avoir examiné le Rapport du Directeur du Secrétariat sur l'accomplissement du Plan de travail de la Commission du Danube pour la période du 21 mars 1980 au 9 mars 1981 et le projet de Plan de travail de la Commission du Danube pour la période du 21 mars 1981 jusqu'à la Quarantième session de la Commission du Da-

nube, ainsi que la partie du Rapport du groupe de travail pour les questions juridiques et d'organisation traitant des points 5 et 6 de l'ordre du jour, la XXXIX^e session de la Commission du Danube DECIDE:

1. d'approuver le Rapport du Directeur du Secrétariat sur l'accomplissement du Plan de travail de la Commission du Danube pour la période du 21 mars 1980 au 9 mars 1981 (doc. CD/SES 39/4);

2. d'adopter le Plan de travail de la Commission du Danube pour la période du 19 mars 1981 au 22 mars 1982 (doc. CD/SES 39/21);

3. d'approuver la partie du Rapport du groupe de travail pour les questions juridiques et d'organisation traitant des points 5 et 6 de l'ordre du jour (doc. CD/SES 39/16)."

Attributions du poste "ECONOME"

1. Travaille sous la direction immédiate du directeur-adjoint - chef de la Section administrative.

2. Assure l'achat des meubles, des installations, des objets d'inventaire et autres biens de la Commission.

3. Assure l'achat des matériaux nécessaires pour l'activité de la Commission.

4. Fait la correspondance et dactylographie dans la langue du pays où siège la Commission, les lettres et documents au sujet des questions de l'économat et des questions administratives.

5. Tient à jour les dépôts des marchandises de représentation, de souvenirs et autres objets ainsi que des fournitures de bureau, des matériaux et des vêtements de travail des employés de la Commission du Danube et en porte la responsabilité matérielle.

6. Etablit les documents douaniers pour l'expédition et la réception des marchandises et autres objets.

7. Tient les dossiers personnels des employés du Secrétariat conformément aux dispositions en vigueur.

8. Prépare, dans le cadre de ses attributions, les données pour l'établissement du projet de budget de la Commission du Danube.

9. Sur instruction du directeur-adjoint - chef de la Section administrative, exécute d'autres tâches encore.

Attributions du poste "INTENDANT"

1. Travaille sous la direction immédiate du directeur-adjoint - chef-comptable (chef de la Section des finances).

2. Organise et dirige le travail du personnel de service (portier, mécanicien-chauffeur de chaudière, chauffeur, femmes de service).

3. Assure l'entretien adéquat des locaux de service et d'habitation de la Commission et prend part, avec la comptabilité, à l'inventorisation annuelle de tous les biens de la Commission.

4. Assure le service et l'exécution des travaux techniques liés à la préparation et au déroulement des sessions, des réunions d'experts, des groupes de travail et des mesures protocolaires de la Commission.

5. Assure la prise de mesures de protection contre l'incendie et d'autres dangers à l'égard de tous les locaux et biens de la Commission.

6. Assure le transport pour les besoins de travail de la Commission, veille à l'utilisation correcte des voitures de la Commission, à leur entretien en bon état technique, à la consommation rationnelle des carburants et des huiles.

7. Prête concours pour assurer l'aide médicale aux fonctionnaires et employés du Secrétariat ainsi qu'aux délégués aux sessions et réunions.

8. Assure la tenue en bon état et les réparations des meubles, des installations et des objets d'inventaire et autres biens de la Commission et en porte la responsabilité matérielle.

9. Prépare, dans le cadre de ses attributions, les données pour l'établissement du projet de budget de la Commission du Danube.

10. Répond pour la propreté au siège de la Commission du Danube. (Les moyens nécessaires à cet effet sont assurés par l'économe.)

11. Tient le livre d'inventaire des biens de la Commission du Danube.

12. Sur instruction du directeur-adjoint - chef-comptable, exécute d'autres tâches encore.

R A P P O R T

du groupe de travail pour les questions financières

Le groupe de travail pour les questions financières, formé en vertu des articles 6 et 51 des Règles de procédure et de la décision adoptée par la XXXIX^e session de la Commission du Danube à sa séance plénière du 10 mars 1981, a tenu ses séances les 14, 15 et 17 mars 1981.

Aux séances du groupe de travail ont participé:

Délégation autrichienne

- M. Bogen
M. Berlakovich
M. Taucher

Délégation bulgare

- M. Stefanov
M. Boiev
M. Mihailov

Délégation hongroise

- M. Hajdú
M. Berend
Mme Boér
M. Káldy

Délégation roumaine

- M. Secarin
M. Radu
M. Calota
M. Constantin
M. Oancea
M. Mateescu
M. Cristea

Délégation soviétique

- M. Kokeev
M. Kapinos
M. Makeev
Mme Yakimovitch
M. Dementiev

Délégation tchécoslovaque

- M. Rak
Mme Švehlová
M. Zatkalík

Délégation yougoslave

- M. Stalio
M. Koprivica

Aux séances du groupe de travail ont également pris part les fonctionnaires du Secrétariat: MM. Kincel, Petkov, Buresch, Fedenko, Pavlovič, Gheorghe, Mme Malek, MM. Munteanu, Fekete, Milovanović, Farkas, Wolfzettel, Iordanov.

Sur la proposition de M. Secarin, suppléant du Représentant de la République Socialiste de Roumanie, soutenue par M. Makeev, conseiller de la délégation soviétique, et par M. Stalio, suppléant du Représentant de la République Socialiste Fédérative de Yougoslavie, M. Bögen, suppléant du Représentant de la République d'Autriche à la Commission du Danube a été élu président du groupe de travail.

Conformément au mandat qui lui a été confié par la séance plénière, le groupe de travail a examiné les points suivants de l'ordre du jour:

Point 7 - Rapport du Directeur du Secrétariat sur l'exécution du budget de la Commission du Danube pour 1980.

Point 8 - Projet de budget de la Commission du Danube pour 1981.

Point 7 de l'ordre du jour - Rapport du Directeur du Secrétariat sur l'exécution du budget de la Commission du Danube pour 1980

Le groupe de travail a examiné ledit Rapport d'après la situation au 31 décembre 1980 (doc. CD/SES 39/2) et l'Acte de vérification préliminaire de l'exécution du budget et des opérations financières de la Commission du Danube en 1980 (doc. CD/SES 39/13) présenté par M. Calota, délégué de la Roumanie et M. Kapinos, délégué de l'Union Soviétique.

A l'issue des débats, le groupe de travail a pris note dudit Acte de vérification préliminaire ainsi que des propositions qui y sont exposées et a constaté que le budget de la Commission du Danube pour 1980 a été exécuté correctement. Les sommes allouées au budget ont été dépensées selon leurs assignations.

Le groupe de travail a exprimé sa reconnaissance aux délégués de la Roumanie et de l'Union Soviétique pour leur travail consciencieux.

Le groupe de travail a noté avec satisfaction que le budget a été exécuté dans un esprit d'économie, dont il faudrait s'inspirer à l'avenir également.

Dans le cadre de l'examen du Rapport sur l'exécution du budget, la délégation hongroise, ayant en vue le solde important qui se présente au budget pour l'année écoulée (d'après la situation au 1^{er} janvier 1981) et tenant compte de la demande de la Direction pour le Service du Corps Diplomatique concernant l'augmentation, à partir du 1^{er} juillet 1980, des loyers pour les appartements occupés par les fonctionnaires et pour l'immeuble siège de la Commission du Danube, a émis l'avis que le Secrétariat aurait dû s'adresser au Président et au Secrétaire de la Commission du Danube pour trouver une solution, au moins partielle, à cette question.

Dans la discussion qui a suivi, plusieurs délégations ont exprimé l'avis que le Secrétariat a agi correctement.

En ce qui concerne le loyer pour l'immeuble siège de la Commission, il a été relevé que cette question devrait être solutionnée conformément à la décision adoptée par la XXXVII^e session (doc. CD/SES 37/39).

En résultat de l'examen du point 7 de l'ordre du jour, le groupe de travail propose à la session d'approuver le Rapport du Directeur du Secrétariat sur l'exécution du budget de la Commission du Danube d'après la situation au 31 décembre 1980.

II.

Point 8 de l'ordre du jour - Projet de budget de la Commission du Danube pour 1981

Le groupe de travail a examiné le projet de budget pour 1981 (doc. CD/SES 39/3)* avec le devis des dépenses (Annexe 1)* et la note explicative (Annexe 2)* à ce projet.

Lors de l'examen des articles I et II du projet de budget, le groupe de travail a suggéré une augmentation de ~~5%~~ des appointements des fonctionnaires et des employés du Secrétariat.

En résultat d'une analyse détaillée de l'article III/4, le groupe de travail a proposé de fixer le loyer de l'immeuble, siège de la Commission du Danube, pour 1981 à 1 million de forints.

La délégation hongroise a déclaré avoir donné son consentement à ce que la Commission du Danube verse en 1981 un loyer de 1 million de forints pour l'immeuble du siège, à condition que le Secrétariat prenne contact avec la Direction pour le Service du Corps Diplomatique pour préparer minutieusement la question du loyer pour 1982 et pour trouver une solution à la question du règlement du montant du loyer qui a été demandé par ladite Direction.

En ce qui concerne l'augmentation du loyer des appartements que la Direction pour le Service du Corps Diplomatique loue aux fonctionnaires du Secrétariat de la Commission du Danube, le groupe de travail, désirant que cette augmentation n'ait pas d'effet désavantageux

* Se trouve dans les archives de la Commission.

sur les traitements des fonctionnaires, propose de conserver au niveau de 1980 la part de loyer payée par les fonctionnaires.

Ayant en vue ce qui précède, l'augmentation totale à l'article III/4 se chiffrerait à 66.500 Ft par rapport au montant prévu au projet de budget.

ad Art. IV - Missions, déplacements et congés des fonctionnaires.

Le groupe de travail a concerté la Liste, à titre d'orientation, de la participation des fonctionnaires du Secrétariat aux travaux d'organisations et de réunions internationales en 1981 (Annexe ad art. IV)* et a jugé possible de diminuer de 69.000 Ft le montant prévu dans le projet de budget.

La délégation yougoslave a déclaré que la participation des fonctionnaires du Secrétariat de la Commission du Danube aux réunions prévues aux points 7 et 19 de ladite Liste ne paraît pas être justifiée et nécessaire pour l'activité de la Commission du Danube.

Le groupe de travail a suggéré de supprimer le montant prévu au poste b) "Déplacements" de cet article.

ad Art. V - Edition des publications de la Commission du Danube.

Le groupe de travail, se fondant sur le projet de Plan de travail adopté par les groupes de travail pour les questions techniques et pour les questions juridiques et d'organisation, a précisé la Liste des publications de la Commission du Danube et a diminué de 85.000 Ft le montant prévu au projet de budget, allouant à cette fin 565.000 Ft.

ad Art. VI - Déroulement et service de la session et des réunions.

Le montant proposé a été diminué de 20.000 Ft et fixé à 50.000 Ft.

ad Art. XI - Frais de représentation.

Le montant proposé dans le projet de budget a été diminué de 5.000 Ft et fixé à 45.000 Ft.

* Se trouve dans les archives de la Commission.

Les montants prévus aux articles VII à X et XII du projet de budget sont restés inchangés.

ad Art. XIII - Versements des cotisations aux organisations internationales.

Prenant en considération les précisions apportées à la Liste de la participation des fonctionnaires aux travaux d'organisations internationales, la somme prévue au projet de budget a été diminuée de 11.000 Ft et établie à 28.000 Ft.

Le groupe de travail a souligné que les sommes assignées au budget pour 1981 sont destinées aux fins indiquées dans les annexes à la Note explicative susmentionnée.

Le groupe de travail propose que, conformément aux articles 71 et 72 du Règlement relatif à la gestion financière de la Commission du Danube, la vérification préliminaire de l'exécution du budget et des opérations financières pour 1981 soit exécutée en 1982 par des délégués de l'Union Soviétique et de la Tchécoslovaquie à la veille de la Quarantième session.

A l'issue de l'examen des points 7 et 8 de l'ordre du jour, le groupe de travail soumet à l'examen de la XXXIX^e session de la Commission du Danube les projets de décisions suivants:

I.

"Ayant examiné le Rapport du Directeur sur l'exécution du budget de la Commission du Danube pour 1980 ainsi que la partie du Rapport du groupe de travail pour les questions financières qui traite du point 7 de l'ordre du jour, la XXXIX^e session de la Commission du Danube DECIDE:

1. d'approuver le Rapport financier sur l'exécution du budget et le bilan de la Commission du Danube d'après la situation au 31 décembre 1980:

Exécution du budget

Chapitre des recettes	10,557.982,50
Chapitre des dépenses	9,217.842,40

Bilan

Actif 1,340.140,10
Passif 1,340.140,10

conformément à l'Annexe 1 au doc. CD/SES 39/2;

2. de transférer au budget de la Commission du Danube pour 1981 le solde du budget pour 1980, qui s'élève à 1,340.140,10 Ft;

3. d'approuver la partie du Rapport du groupe de travail pour les questions financières qui traite du point 7 de l'ordre du jour - doc. CD/SES 39/17."

II.

"Ayant examiné le projet de budget de la Commission du Danube pour 1981 ainsi que la partie du Rapport du groupe de travail pour les questions financières qui traite du point 8 de l'ordre du jour, la XXXIX^e session de la Commission du Danube DECIDE:

1. d'approuver le budget de la Commission du Danube pour 1981 dans la somme de

10,332.500 Ft pour son chapitre des recettes, et
10,332.500 Ft pour son chapitre des dépenses

- doc. CD/SES 19/20;

de fixer les annuités des Etats-membres pour 1981, établies conformément à l'art. 10 de la Convention relative au régime de la navigation sur le Danube afin de couvrir les frais d'entretien de la Commission, dans le montant de 1,338.900 Ft par Etat-membre;

2. de transférer au budget de la Commission du Danube pour 1981 le solde du bilan au 31 décembre 1980, qui s'élève à 1,340.140,10 Ft;

3. d'approuver à partir du 1^{er} janvier 1981 les nouveaux appointements des fonctionnaires et des employés du Secrétariat de la Commission conformément aux Annexes 1 et 2 au doc. CD/SES 39/17;

4. d'autoriser le Directeur du Secrétariat de la Commission du Danube de conclure un contrat avec la Direction pour le Service du Corps Diplomatique, fixant le loyer de l'immeuble siège de la Commission pour l'année 1981 dans le montant de 1 million de forints;

5. de conserver au niveau de 1980 la part de loyer payée par les fonctionnaires;

6. d'approuver la partie du Rapport du groupe de travail pour les questions financières qui traite du point 8 de l'ordre du jour - doc. CD/SES 39/17."

Traitements de base des fonctionnaires

en forints

Directeur du Secrétariat	18.940
Directeur-adjoint - chef de section	17.910
Conseiller	15.850
Ingénieur en chef	14.020
Interprète en chef	13.060
Caissier	12.400
Correcteur-sténodactylographe	9.980

Appointements de base des employés

	<u>en forints</u>
Administrateur	9.380
Technicien-hydrométéorologue	7.770
Statisticien	7.770
Technicien-dessinateur	6.470
Dactylographe-sténographe	6.800
Secrétaire-interprète	7.280
Archiviste-bibliothécaire	6.960
Garçon de bureau	5.510
Mécanicien - chauffeur de chaudière	5.830
Chauffeur	6.150
Portier	6.150
Femme de service	4.210

ACTE DE VERIFICATION PRELIMINAIRE

de l'exécution du budget et des opérations
financières de la Commission du Danube pour l'année 1980

Les soussignés,

CALOTA Dan - délégué de la Roumanie,
KAPINOS V.A. - délégué de l'Union Soviétique,

Sur la base de la décision adoptée par la Commission du Danube à sa XXXVIII^e session, le 20 mars 1980 (doc. CD/SES 38/32) et en conformité des articles 71 et 72 du Règlement relatif à la gestion financière de la Commission du Danube, ont effectué les 2, 3, 4, 5 et 6 mars 1981 une vérification préliminaire de l'exécution du budget et des opérations financières de la Commission du Danube pour 1980.

A cette fin, ont été examinés par sondage les documents sur les opérations financières pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 1980, ainsi que le livre d'inventaire, les fiches des matériaux d'approvisionnement et d'autres documents relatifs à la gestion financière de la Commission du Danube, fournis par le Secrétariat de la Commission du Danube.

A la suite de la vérification préliminaire de l'exécution du budget et des opérations financières de la Commission du Danube pour l'année 1980, il a été constaté ce qui suit:

Les chiffres du Rapport sur l'exécution du budget de la Commission du Danube d'après la situation au 31 décembre 1980, indiquant les recettes et les dépenses (doc. CD/SES 39/2), correspondent aux écritures du Grand livre de comptabilité.

Le budget de la Commission pour 1980 a été approuvé par la XXXVIII^e session dans le montant de 9,822.500.-- Ft.

Les recettes effectives étaient de 10,557.982,50 "
c'est-à-dire de 735.482,50 "
(107,49%) de plus.

Les dépenses envisagées se chiffraient à 9,822.500.-- Ft.

Les dépenses effectives étaient de 9,217.842,40 "
c'est-à-dire de 604.657,60 "
(93,84%) de moins.

L'augmentation des recettes résulte essentiellement des différences de cours, des intérêts des comptes en banques et des sommes reçues des créditeurs.

Le montant provenant de la vente des publications de la Commission du Danube a été de 41.405 Ft inférieur aux prévisions du budget.

Par rapport aux sommes approuvées au budget, le chapitre des dépenses présente les écarts suivants:

	Crédits disponibles (-) Excédents de dépenses (+)
I. Appointements des fonctionnaires inscrits au Tableau	- 53.597.--
II. Appointements et charges sociales des employés non inscrits au Tableau	- 60.470,40
III. Frais d'administration	-126.173,30
IV. Missions, déplacements et congés des fonctionnaires ..	- 70.531,80
V. Edition des publications de la Commission du Danube	-290.287,10
VI. Déroulement et service de la session et des réunions	-786,60
VII. Achat de livres et d'autres publications	-225,70

Crédits disponibles (-)
Excédents de dépenses (+)

VIII. Achat de divers objets d'inventaire et de moyens de transport	-414,40
IX. Achat de vêtements de travail	-121.--
X. Service médical	-780.--
XI. Frais de représentation	-114,70
XII. Fonds culturel	-546,50
XIII. Versements aux organisations internationales	-609,10

En liaison avec les opérations financières effectuées au cours de l'année 1980, nous mentionnons ce qui suit:

1. En 1980, le Secrétariat n'a pas dû recourir à l'article 49 des Règles de procédure de la Commission du Danube pour demander au Président de la Commission du Danube l'autorisation d'effectuer des dépenses en sus des sommes allouées à un article donné du budget.

Des économies se présentent à tous les articles du chapitre des dépenses, y compris l'économie de 70.531,80 Ft à l'article IV "Missions, déplacements et congés des fonctionnaires", bien qu'au point 2 de cet article il y ait un excédent de dépenses de 2.507,30 forints.

2. Les ressources financières sont déposées sur les comptes ouverts auprès des banques suivantes:

<u>Banque Nationale de Hongrie, Budapest</u>		<u>Solde au 31.XII.1980</u>
		<u>en forints</u>
Compte en forints		1,202.457,91
Compte en dollars USA	171,86	4.116.--
Compte en schillings autrichiens	50.379,28	89.871,60

en forints

Compte en schillings

autrichiens 9.142,74 16.309,70

Les soldes à ces comptes correspondent aux écritures de la comptabilité et aux chiffres figurant dans le rapport du directeur du Secrétariat.

Les relevés du mouvement des ressources financières se trouvant sur les comptes en banques sont tenus en forints et en les devises respectives. Le relevé du mouvement du numéraire en caisse est reflété dans le Livre de caisse en forints et en les devises respectives.

Les données du relevé donnent un tableau complet des dépenses et des soldes en forints, en dollars USA et en schillings autrichiens.

3. Conformément aux articles 29 et 33 du Règlement relatif à la gestion financière de la Commission du Danube, une partie des opérations relatives aux dépenses ont été effectuées par le Secrétariat en 1980 non pas en numéraire, mais par virements bancaires, ce qui simplifie le travail du Secrétariat en ce qui concerne la tenue en évidence et la sécurité des ressources financières.

Suite à ce qui précède, les vérificateurs proposent de pratiquer les virements bancaires autant que possible pour le règlement de tous les comptes.

4. Les sommes délivrées par la caisse à titre d'avance pour le paiement de différents achats et prestations ont été, après utilisation selon leur affectation (jusqu'en septembre 1980), inscrites dans les recettes du Livre de caisse en faisant figurer le montant total de l'avance. En même temps, les sommes dépensées ont été inscrites dans les dépenses du Livre de caisse et comptabilisées à l'article correspondant du budget.

A partir du 1^{er} septembre 1980, les personnes qui reçoivent des avances établissent un décompte sur l'utilisation de ces avances et les sommes dépensées (après confirmation de l'opportunité des dépenses) sont portées à l'article correspondant du budget. Cette procédure de

décompte des avances exclut des écritures de caisse formelles (sans utilisation du numéraire) et renforce le contrôle des sommes à décompter.

5. Conformément au Règlement relatif à la gestion financière de la Commission du Danube (article 53) et à l'Ordonnance N° 79 du Secrétariat de la Commission du Danube en date du 28 octobre 1980, des commissions d'inventorisation ont été formées, qui ont établi l'inventaire annuel des biens de la Commission du Danube. Les données récapitulatives de l'inventaire des publications et de la bibliothèque, ainsi que des biens de la Commission se trouvant dans les appartements des fonctionnaires, ont été comparées aux données des relevés et il n'y a pas de divergences entre elles. Les données récapitulatives de l'inventaire des biens au siège de la Commission du Danube présentent un écart par rapport aux relevés de la comptabilité.

Conformément aux relevés, la valeur des biens qui se trouvent au siège de la Commission du Danube se chiffre à 564.339 forints. Selon les données récapitulatives de l'inventaire, la valeur de ces biens se chiffre à 566.426 forints, soit 2.087 forints de plus. Lors de la vérification, il a été proposé au Secrétariat de tirer au clair d'où provient l'erreur et d'apporter les corrections requises en ce qui concerne la tenue du livre d'inventaire.

6. Au sein du Secrétariat, les conversations téléphoniques internationales sont commandées seulement avec l'accord du directeur et de ses adjoints, les frais des conversations privées étant à verser à la caisse. Afin de renforcer le contrôle des dépenses pour les conversations téléphoniques internationales, il est proposé au Secrétariat de la Commission du Danube de consigner dans une note relative à l'utilisation des conversations internationales ou interurbaines le contenu sommaire des questions entrant dans le cadre des questions de service.

7. En 1980, 36.917 forints ont été dépensés pour des heures de travail supplémentaires. Les vérificateurs proposent au Secrétariat de la Commission du Danube, aux fins d'économie, d'utiliser dans une plus large mesure les possibilités de la compensation en heures libres.

Un acte de vérification de la caisse a été dressé (Annexe 1)*.

* Se trouve dans les archives de la Commission.

Les documents financiers sont établis conformément aux exigences du Règlement relatif à la gestion financière de la Commission du Danube; les écritures dans le Grand livre de comptabilité ont été exécutées également selon les prescriptions du Règlement.

Les chiffres du Rapport du Directeur du Secrétariat correspondent aux écritures qui figurent dans le Grand livre de comptabilité et aux extraits de comptes des banques sur les disponibilités.

Budapest, le 10 mars 1981

Signé: CALOTA Dan - délégué de la Roumanie
KAPINOS V.A. - délégué de l'Union Soviétique

ANNEXES

III

DOCUMENTS APPROUVES

SCHEMA DU ROUTIER DU DANUBE

Chapitre premier - Description physico-géographique

Chapitre II - Brève caractéristique climatologique et régime des éléments météorologiques ayant de l'importance pour la navigation sur le Danube

1. Climat et facteurs influençant sa formation
2. Vents et régime des vagues
3. Visibilité et brouillards
4. Précipitations
5. Température de l'air
6. Température de l'eau

Chapitre III - Régimes hydrologique et morphologique

1. Alimentation et réseau hydrographique du Danube
2. Débit d'eau
3. Régime des niveaux d'eau
4. Pente de surface
5. Vitesse du courant
6. Débit solide
7. Régime des glaces du Danube
8. Classification des seuils et des traversées sur le Danube

Chapitre IV - Régime du lit du Danube

1. Caractéristiques générales du fleuve, par sec-teurs
 - A - Haut-Danube
 - a) Généralités
 - b) Caractéristiques de la vallée, du champ d'inondation et du lit du fleuve

- B - Danube Moyen
 - a) Généralités
 - b) Caractéristiques de la vallée, du champ d'inondation et du lit du fleuve
- C - Bas-Danube
 - a) Généralités
 - b) Caractéristiques de la vallée, du champ d'inondation et du lit du fleuve
- 2. Régularisation du lit - Travaux hydrotechniques sur le Danube
 - A - Nettoyage du lit
 - B - Approfondissement du lit
 - C - Rectification du fleuve
- 3. Régime des seuils sur le Danube
 - A - Sections de seuils sur le Haut-Danube
 - B - Sections de seuils sur le Danube Moyen
 - C - Sections de seuils sur le Bas-Danube
- 4. Ouvrages hydrotechniques sur le Danube:
 - barrages, constructions et types
 - aménagement et dimensions des écluses
 - avant-port et canaux d'accès - dimensions
 - niveaux dans les biefs aval et amont
 - régularisation du débit
 - particularités d'accès aux ouvrages
 - signalisation et moyens de communication
 - procédés d'éclusage

Chapitre V - Conditions nautiques du Danube

1. Description du chenal

- A - Haut-Danube:
 - Ulm - Kelheim
 - Kelheim - Regensburg
 - Regensburg - Passau
 - Passau - Linz
 - Linz - Vienne
 - Vienne - Bratislava
 - Bratislava - Gönyü

B - Danube Moyen:
Gönyü - Budapest
Budapest - Moldova Veche
Moldova Veche - Turnu Severin

C - Bas-Danube:
Turnu Severin - Brăila
Brăila - Sulina

2. Moyens de transmission des renseignements sur la situation nautique et hydrométéorologique
3. Services sur le Danube:
 - entretien du chenal navigable
 - surveillance de la navigation
 - observations et recherches hydrométéorologiques

Chapitre VI - Stations et postes de signalisation (sémaphores) réglant la navigation sur les divers secteurs du Danube

Chapitre VII - Principaux ports et hivernages sur le Danube

VIII - Annexes

1. Carte générale du Danube
2. Schéma de la répartition moyenne annuelle des précipitations formant le débit du Danube
3. Profil en long du Danube
4. Présentation schématique des gabarits recommandés par la Commission du Danube (a, b)
5. Schémas des centrales hydro-électriques sur le Danube
6. Liste des ponts sur le Danube, avec indication de leurs gabarits et des cotes "0"
7. Tableau des émissions hydrométéorologiques journalières des stations de radio des pays danubiens
8. Tableau des hivernages et des abris d'hiver provisoires sur le Danube
9. Tableau des distances entre les principaux ports danubiens
10. Schéma des secteurs du Danube

MODIFICATIONS ET COMPLEMENTS

à apporter aux Recommandations relatives à
l'utilisation des radiocommunications sur
ondes métriques dans la navigation sur
le Danube (doc. CD/SES 36/17)

Introduction -

Libeller comme suit le 2^{ème} alinéa: "Les présentes
Recommandations correspondent aux dispositions de la
Convention internationale des télécommunications (Ma-
laga - Torremolinos, 1973) et du Règlement des radio-
communications (Genève, 1979)."

ad point 1.3 -

Libeller ce point comme suit: "Dans toutes les
questions au sujet desquelles les présentes Recomman-
dations ne contiennent pas de dispositions spéciales, les
dispositions de la Convention internationale des télé-
communications, du Règlement téléphonique, du Règlement
des radiocommunications en vigueur sont à appliquer et
il doit être également tenu compte des recommandations
pertinentes du Comité Consultatif International Télégra-
phique et Téléphonique et du Comité Consultatif Inter-
national des Radiocommunications".

ad point 3.1.1 -

Remplacer dans la 2^{ème} phrase la référence: "Ap-
pendice 18 Mar-2" par "Appendice 18".

ad point 4.3.1 -

Remplacer dans le texte la référence: "Appendice
18 Mar-2" par "Appendice 18".

ad point 4.3.1.1 -

Remplacer dans le texte les mots "au point a) du Tableau des fréquences dans la gamme des ondes métriques" par les mots "dans l'Annexe 1 aux présentes Recommandations".

ad point 4.3.1.2 -

Remplacer dans le texte les mots "au point b) du Tableau des fréquences dans la gamme des ondes métriques" par les mots "dans l'Annexe 2 aux présentes Recommandations".

ad point 5.1.2 -

Remplacer dans la 2^{ème} phrase la référence: "N^O 17 du Règlement" par "N^O 7 du Règlement".

ad point 5.3.3 -

Remplacer à la fin du texte la suite des indicatifs d'appel "DA-DM" par "DA-DR".

ad point 5.3.4.3 -

Remplacer dans le texte la référence: "Section IV A de l'art. 19" par "Section V de l'art. 25".

ad point 5.7.2 -

Remplacer dans le texte la référence: "Articles 15 et 16" par "Articles 21 et 22".

ad point 5.8.2.1 -

Remplacer la référence: "Appendice 13 A" par "Appendice 14".

ad point 5.8.3 -

Remplacer dans le texte la référence: "Appendice 16 Mar-2" par "Appendice 24".

ad point 7.5.2 -

Remplacer dans le texte la référence: "Appendice 18 Mar" par "Appendice 18".

ad point 7.6.1 -

Dans le texte russe, remplacer le chiffre 300 Hz par 3000 Hz.

ad point 8.1.1 -

Remplacer la référence: "Appendice 20 C" par "Appendice 39".

TABLEAU DES FREQUENCES

dans la gamme des ondes métriques utilisées pour les radiocommunications dans la navigation sur le Danube

Pour les radiocommunications entre les bâtiments et la rive, on emploie les fréquences suivantes, dont l'utilisation concrète par modes de radiocommunication, conformément au Plan de la répartition des fréquences, figure dans les Tableaux des stations côtières:

Affectation des modes de radiocommunication	Numéro de la voie	Fréquence des stations de bâtiment, en MHz	
		Emission	Réception
Appel, détresse et sécurité	16*	156,800	
Radiocommunication pour les besoins de la navigation	20	157,000	161,600
	22	157,100	161,700
	18	156,900	161,500
	19	156,950	161,550
	80	157,025	161,625
	78	156,925	161,525
	82	157,125	161,725
Radiocommunication pour les besoins des opérations portuaires	13	156,650	
	11	156,550	
	14	156,700	
	12	156,600	
	70	156,525	
	71	156,575	
Radiocommunication pour les besoins de la correspondance publique	26	157,300	161,900
	27	157,350	161,950
	25	157,250	161,850
	24	157,200	161,800
	84	157,225	161,825
	28	157,400	162,000
	23	157,150	161,750
Affectation des modes de radiocommunication	Numéro de la voie	Réception	Emission
		Fréquence des stations côtières, en MHz	

* Sur le secteur du Danube de la RF d'Allemagne, la voie 16 est destinée à l'appel sélectif seulement.

COMPLEMENTS ET PRECISIONS

à apporter aux données contenues dans les
"Recommandations relatives au mode d'établissement
et de communication aux bateliers des avis
de tempête sur le Danube"

Introduire dans les "Recommandations relatives au
mode d'établissement et de communication aux bateliers
des avis de tempête sur le Danube", les compléments et
précisions suivants:

1. ad partie II -

§ 1 - Ecrire après les mots "... de considérer
comme dangereux pour la navigation sur le Danube sont:"

- "- le vent dont la vitesse dépasse 14 m/s;
- la tombée de la visibilité à moins de
1000 m".

Biffer le point b).

Corriger le 2^{ème} alinéa du texte russe.

§ 3 - Corriger le texte russe (titre et texte).

§ 4 - Ajouter un 2^{ème} alinéa rédigé comme suit:

"Il serait désirable que les pays danubiens
établissent pour leur secteur du Danube quelles sont
les sections de fleuve sur lesquelles, lors de condi-
tions hydrométéorologiques de tempête, peuvent apparaî-
tre des remous provoquant une hauteur de vague maximum
dépassant 0,6 m."

§ 5 - Libeller comme suit le 1^{er} alinéa:

"Dans le cas où l'apparition d'un des phéno-
mènes de tempête énumérés sous § 1 menace un secteur du
Danube, les services hydrométéorologiques compétents a-
vertissent immédiatement les entreprises de navigation,

les capitaines de ports et les stations côtières qui fonctionnent dans le pays donné".

Rédiger comme suit le commencement du 3^{ème} alinéa:

"Lorsque les services hydrométéorologiques correspondants ont averti les entreprises de navigation et les capitaines de ports de l'apparition probable d'un des phénomènes de tempête..."

Corriger le 3^{ème} alinéa du texte russe.

2. ad partie III -

§ 6 - Remplacer dans le 1^{er} alinéa les mots "l'analyse synoptique" par les mots "la réception des avis de tempête".

Dans le 2^{ème} alinéa, remplacer les mots "(administrations de la navigation, administrations des ports et autres)" par les mots "(entreprises de navigation, capitaines des ports et autres)".

Dans le 3^{ème} alinéa, remplacer les mots "la station de radio centrale" par "les stations côtières qui fonctionnent dans les pays respectifs".

Annexe I - Formuler comme suit le symbole "VENT":

"VENT"¹ - indicateur invariable d'avis de vent qui dépasse 14 m/s."

Annexe III - Remplacer la Liste des stations de radio des pays danubiens transmettant les avis de tempête par la "Liste de référence des stations côtières qui font usage de la fréquence commune 4474 kHz" des Recommandations relatives à l'utilisation des radiocommunications sur ondes décamétriques dans la navigation sur le Danube (doc. CD/SES 38/12).

R A P P O R T

du Directeur du Secrétariat sur l'accomplissement
du Plan de travail de la Commission du Danube pour
la période du 21 mars 1980 au 9 mars 1981

Le Plan de travail de la Commission du Danube, adopté par la XXXVIII^e session (doc. CD/SES 38/34), a été exécuté comme suit pendant la période du 21 mars 1980 au 9 mars 1981:

Point 1 - *Editer le Recueil des règles locales de la navigation sur le Danube (dispositions spéciales), établies par les Etats danubiens et les Administrations fluviales spéciales; tirage: 300 exemplaires en français et 300 exemplaires en russe.*

Le Recueil est préparé pour l'édition.

Point 2 - *Editer le Recueil des prescriptions relatives à la sécurité de la navigation appliquées dans les ports et les hivernages ouverts à la navigation internationale sur le Danube; tirage: 300 exemplaires en français et 300 exemplaires en russe.*

Le Recueil est en voie de préparation pour édition.

Point 3 - *Editer les Recommandations relatives à l'utilisation des radiocommunications sur ondes décimétriques dans la navigation sur le Danube; tirage: 400 exemplaires en français et 400 exemplaires en russe.*

Lesdites Recommandations ont été éditées et diffusées aux pays danubiens.

Point 4 - *Rassembler les propositions et les observations des pays danubiens au projet de Recommandations relatives aux caractéristiques technico-nautiques des convois poussés; diffuser les proposi-*

tions et observations reçues aux pays danubiens et les soumettre à la réunion d'experts pour les questions de navigation.

Le Secrétariat de la Commission a rassemblé les propositions et les observations au projet de Recommandations relatives aux caractéristiques technico-nautiques des convois poussés.

Les renseignements reçus ont été diffusés aux pays danubiens et soumis, avec le projet de Recommandations, à la réunion d'experts pour les questions de navigation qui s'est tenue en décembre 1980 avec la participation de spécialistes en questions hydrométéorologiques.

Point 5 - Rassembler les propositions des pays danubiens au sujet de l'élaboration d'un schéma du Routier du Danube. Diffuser les propositions reçues aux pays danubiens. Se fondant sur les propositions et observations des pays danubiens, élaborer le projet de schéma du Routier et le soumettre à la réunion d'experts.

Le Secrétariat de la Commission a rassemblé les propositions des pays danubiens au sujet de l'élaboration d'un schéma du Routier du Danube.

Les propositions reçues ont été diffusées aux pays danubiens et soumises, avec le projet de schéma préparé par le Secrétariat, à la réunion d'experts pour les questions de navigation qui s'est tenue en décembre 1980 avec la participation de spécialistes en questions hydrométéorologiques.

Point 6 - Rassembler les renseignements des pays danubiens au sujet des lieux aménagés pour l'abri éventuel des bâtiments, avec indication des kilomètres où se trouvent ces lieux. Diffuser les renseignements reçus aux pays danubiens.

Le Secrétariat de la Commission a rassemblé les renseignements au sujet des lieux aménagés pour l'abri éventuel des bâtiments et les a diffusés aux pays danubiens.

Point 7 - Entreprendre le rassemblement des propositions des pays danubiens au sujet d'une méthode permettant d'évaluer et de pronostiquer la hauteur des vagues, avec cartogrammes et nomogrammes. Dif-

fuser les propositions reçues aux pays danubiens et les soumettre à l'examen d'une réunion d'experts pour les questions de navigation avec la participation de spécialistes en questions hydrotechniques et hydrométéorologiques en vue de l'élaboration et de l'adoption, par la Commission du Danube, d'une méthode unifiée.

Le Secrétariat a entrepris le rassemblement des propositions au sujet d'une méthode permettant d'évaluer et de pronostiquer la hauteur des vagues.

Les propositions reçues ont été diffusées aux pays danubiens et seront soumises à la prochaine réunion d'experts pour les questions de navigation avec la participation de spécialistes en questions hydrométéorologiques.

Point 8 - Rassembler les renseignements des pays danubiens au sujet du balisage-radar sur le Danube aux fins de l'élaboration ultérieure de cartes-radar pour le Danube, dans le but d'accroître la sécurité de la navigation surtout pendant la nuit et dans des conditions météorologiques défavorables. Diffuser aux pays danubiens les renseignements reçus et les soumettre à la réunion d'experts pour les questions de navigation.

Le Secrétariat de la Commission a rassemblé les renseignements des pays danubiens au sujet du balisage-radar sur le Danube.

Les renseignements reçus ont été diffusés aux pays danubiens et soumis à la réunion d'experts pour les questions de navigation qui s'est tenue en décembre 1980 avec la participation de spécialistes en questions hydrométéorologiques.

Point 9 - Rassembler les observations et les propositions des pays danubiens au sujet des modifications à apporter au chapitre 6, partie F des DFND. Diffuser aux pays danubiens les renseignements reçus et les soumettre à la réunion d'experts.

Le Secrétariat de la Commission a rassemblé les observations et les propositions des pays danubiens au sujet des modifications à apporter au chapitre 6, Partie F des DFND.

Les renseignements reçus ont été diffusés aux pays danubiens et soumis à la réunion d'experts pour les questions de navigation qui s'est tenue en décembre 1980 avec la participation de spécialistes en questions hydro-météorologiques.

Point 10 - Se fondant sur la documentation disponible, élaborer des propositions au sujet des caractéristiques techniques (dimensions et autres) des signaux de recommandation adoptés par la Commission du Danube, tenant compte des caractéristiques établies pour les signaux d'obligation. Diffuser ces propositions aux pays danubiens et les soumettre à l'examen d'une réunion d'experts pour les questions de navigation.

Le Secrétariat de la Commission a élaboré des propositions au sujet des caractéristiques techniques (dimensions et autres) des signaux prévus dans les Modifications et compléments à apporter aux DFND, à savoir:

- signaux d'interdiction: A.5-bis, A.12, A.13, A.14, A.15, A.16;
- signaux d'indication: E.5-bis, E.5-ter, E.15, E.16, E.17, E.18, E.19;
- signaux balisant les lieux de stationnement particuliers: F.1, F.2, F.3, F.4, F.5, F.6, F.7, F.8, F.9.

Lesdites propositions ont été diffusées aux pays danubiens et seront ultérieurement soumises à l'examen d'une réunion d'experts pour les questions de navigation.

Point 11 - Convoquer du 1^{er} au 5 décembre 1980 une réunion d'experts pour les questions de navigation avec la participation de spécialistes en questions hydrométéorologiques; inclure à son ordre du jour à titre d'orientation les points suivants:

- a) Propositions et observations des pays danubiens au projet de Recommandations relatives aux caractéristiques technico-nautiques des convois poussés.
- b) Observations et propositions des pays danubiens concernant les modifications à apporter au chapitre 6, partie F des DFND "Navigation dans des conditions de visibilité réduite, navigation au radar".

c) Propositions et observations des pays danubiens portant sur le complètement et la précision des données contenues dans les Recommandations relatives au mode d'établissement et de communication aux bateliers des avis de tempête sur le Danube.

d) Projet de Schéma du Routier du Danube.

e) Renseignements des pays danubiens au sujet du balisage-radar sur le Danube.

La réunion d'experts s'est tenue du 1^{er} au 5 décembre 1980.

A l'issue des débats sur le point a) de l'ordre du jour, la réunion d'experts a adopté le projet de Recommandations relatives aux caractéristiques technico-nautiques des convois poussés, qu'elle soumet à la XXXIX^e session de la Commission du Danube pour approbation.

Dans le cadre des débats sur le point b), la réunion d'experts a préparé le projet de la nouvelle partie F du chapitre 6 des DFND tout en estimant qu'il serait indiqué de poursuivre le travail sur ce projet, et propose d'inclure dans le Plan de travail de la Commission du Danube des points appropriés à cet effet.

Au cours de l'examen du point c), la réunion a préparé un projet de Compléments et de précisions à apporter aux Recommandations relatives au mode d'établissement et de communication aux bateliers des avis de tempête sur le Danube, qu'elle soumet à la XXXIX^e session de la Commission du Danube pour approbation.

Après avoir débattu de manière approfondie le point d), la réunion d'experts a adopté le projet de Schéma du Routier du Danube, qu'elle soumet à la XXXIX^e session de la Commission du Danube pour approbation.

Examinant le point e), la réunion d'experts a eu un échange de vues au sujet de l'état du balisage-radar sur le Danube.

Le rapport de la réunion d'experts et ses annexes ont été diffusés aux pays danubiens et sont soumis à l'examen de la XXXIX^e session de la Commission du Danube.

Point 12 - Convoquer du 13 au 17 janvier 1981 une réunion d'experts pour les questions de radiocommunication; inclure à son ordre du jour à titre d'orientation les points suivants:

- a) Complètement et précision des données contenues dans les Tableaux des stations côtières travaillant sur ondes métriques.
- b) Précision du Tableau des fréquences pour le système des communications radiotéléphoniques sur ondes métriques.
- c) Choix d'une fréquence commune dans la bande 2578-2850 kHz.
- d) Complètement et précision des Recommandations relatives à l'utilisation des radiocommunications sur ondes métriques dans la navigation sur le Danube, en vertu des décisions prises par la Conférence administrative mondiale des radiocommunications de 1979.

Soumettre le rapport de la réunion d'experts, et les documents préparés, à l'examen de la XXXIX^e session de la Commission du Danube.

La réunion d'experts pour les questions de radio-communication s'est tenue du 13 au 17 janvier 1981.

A l'issue des débats sur les points a), b), c), d), la réunion d'experts a apporté certains compléments et amendements dans les Tableaux des stations côtières; elle a établi sous forme définitive le Tableau des fréquences dans la gamme des ondes métriques utilisées pour les radiocommunications dans la navigation sur le Danube; elle a eu un échange de vues sur la question du choix d'une fréquence commune supplémentaire, elle a préparé les compléments et précisions à apporter aux Recommandations relatives à l'utilisation des radiocommunications sur ondes métriques dans la navigation sur le Danube conformément aux décisions prises par la Conférence administrative mondiale des radiocommunications de 1979.

Le Rapport de la réunion d'experts et ses annexes ont été diffusés et sont soumis à l'examen de la XXXIX^e session de la Commission du Danube.

Point 13 - Dépouiller les données sur les seuils pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 1979 reçues des pays danubiens et des Administrations fluviales spéciales et publier sur ronéo les Fiches des seuils pour ladite période; tirage: 170 exemplaires.

Les données sur les seuils pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 1979 reçues des pays danubiens et des Administrations fluviales spéciales ont été dépouillées.

Les Fiches des seuils sur le Danube, imprimées sur ronéo, ont été diffusées.

Point 14 - Editer, sur ronéo, l'Information sur l'entretien du chenal navigable du Danube d'Ulm à Sulina pendant la période du 1^{er} septembre 1978 au 31 mars 1979; tirage: 230 exemplaires en français et 230 en russe.

L'Information sur l'entretien du chenal navigable du Danube de Kelheim à Sulina pendant la période du 1^{er} septembre 1978 au 31 mars 1979 a été éditée et diffusée.

Point 15 - Poursuivre le rassemblement des données des pays danubiens et des Administrations fluviales spéciales pour l'établissement de l'Information sur l'entretien du chenal navigable et sur les seuils du Danube d'Ulm à Sulina pendant la période du 1^{er} avril 1979 au 31 mars 1980 et la soumettre à l'examen de la XXXIX^e session de la Commission du Danube.

Le Secrétariat a demandé les données des pays danubiens et des Administrations fluviales spéciales pour l'établissement de l'Information sur l'entretien du chenal navigable et sur les seuils du Danube d'Ulm à Sulina pendant la période du 1^{er} avril 1979 au 31 mars 1980. L'Information a été préparée et sera soumise à la XXXIX^e session de la Commission du Danube.

Point 16 - Poursuivre le rassemblement et le dépouillement de la documentation reçue des pays danubiens aux fins de la précision et de la réédition future du Profil en long du Danube d'Ulm à Sulina paru en 1968.

En dehors de la documentation précisant le Profil en long du Danube d'Ulm à Sulina édité en 1968, déjà reçue de l'Autriche, de la Bulgarie et de la Hongrie, ainsi que des lettres de l'Union Soviétique et du Ministère des Transports de la RF d'Allemagne, le Secrétariat a reçu la documentation de la Roumanie, de la Tchécoslovaquie et de la Yougoslavie. Le Secrétariat poursuit son travail sur cette question.

Point 17 - Poursuivre l'étude de la documentation relative aux gabarits du chenal, des ouvrages hydrotechniques et autres sur les voies navigables Danube, Oder, Elbe (point 8 de l'Annexe 2 au doc. CD/SES 30/26) en vue de l'établissement, sur la base de cette documentation, d'une information à diffuser aux pays danubiens.

Le Secrétariat a dressé et diffusé une partie de la documentation sur la question et a poursuivi l'étude des publications spécialisées traitant des gabarits sur l'Oder et l'Elbe, ainsi que des gabarits des ouvrages hydrotechniques sur le Rhin, le Main, le canal Main-Danube, afin de dresser sur leur base l'information qui est prévue dans le projet de Plan de travail de la Commission du Danube pour la période 1981/1982.

Point 18 - Rassembler jusqu'au 1^{er} juillet les renseignements des pays danubiens au sujet de la prévention de la pollution des eaux du Danube par la navigation et concernant:

- les installations qui existent et celles qui seront installées;
- les autorités compétentes responsables pour la mise en application des prescriptions concernant la lutte contre la pollution des eaux du Danube par la navigation;
- la réglementation du contrôle et des sanctions;
- la procédure d'établissement des faits de violation des prescriptions en vigueur;
- les méthodes et moyens techniques de lutte contre les déversements accidentels d'hydrocarbures;
- la limite de concentration admise à l'égard des polluants déversés par les bâtiments.

Se fondant sur les communications reçues, dresser une information à diffuser aux pays danubiens jusqu'au 1^{er} octobre 1980, à titre de renseignement.

Les renseignements de tous les pays danubiens concernant la prévention de la pollution des eaux du Danube par la navigation sont parvenus au Secrétariat pour fin septembre. Le Secrétariat a dépouillé la documentation reçue et a dressé une information qu'il a diffusée aux pays danubiens.

Point 19 - Se basant sur les propositions des pays danubiens se trouvant à la disposition de la Commission du Danube, élaborer jusqu'au 1^{er} octobre un projet de document approprié portant sur la prévention de la pollution des eaux du Danube par la navigation et le diffuser pour avis aux pays danubiens.

Se fondant sur la documentation se trouvant à la disposition de la Commission du Danube ainsi que sur les renseignements et propositions reçus des pays danubiens, le Secrétariat a élaboré un projet de document complexe approprié portant sur la prévention de la pollution des eaux du Danube par la navigation. Le projet préparé est envoyé pour avis aux pays danubiens. L'examen dudit projet est prévu au projet de Plan de travail de la Commission pour 1981/82 dans le cadre d'une réunion d'experts pour les questions hydrotechniques avec la participation d'experts en questions de navigation.

Point 20 - Editer, par photocopie, l'Annuaire hydrologique pour 1979; tirage: 200 exemplaires.

Entreprendre le rassemblement des données pour l'Annuaire 1980.

Le Secrétariat a dressé, selon le Schéma, l'Annuaire hydrologique pour 1979 qui a été remis à la typographie.

Point 21 - Poursuivre la diffusion aux pays danubiens et aux Administrations fluviales spéciales des prévisions mensuelles des niveaux du Danube.

Le Secrétariat a diffusé régulièrement les prévisions de niveau mensuelles à tous les pays danubiens et aux Administrations fluviales spéciales.

Point 22 - Achever la préparation à l'édition de l'Ouvrage de référence hydrologique pour 1921-1970. Editer cet ouvrage par photocopie en 200 exemplaires.

Le Secrétariat a dressé l'Ouvrage de référence hydrologique pour 1921-1970 conformément à son Schéma et l'a remis à la typographie.

Point 23 - Rassembler les propositions et les observations des pays danubiens portant sur le complément et la précision des données contenues dans les Recommandations relatives au mode d'établissement et de communication aux bateliers des avis de tempête sur le Danube, afin d'assurer la sécurité de la navigation et l'organisation efficace de la communication des avis de tempête aux bateliers.

Le Secrétariat a rassemblé les propositions et observations des pays danubiens portant sur le complément et la précision des données contenues dans les Recommandations relatives au mode d'établissement et de communication aux bateliers des avis de tempête sur le Danube et les a soumis à l'examen de la réunion d'experts.

Point 24 - Poursuivre le rassemblement des données des pays danubiens sur les débits d'eau concertés.

Le Secrétariat a reçu des pays danubiens les données sur les débits d'eau concertés.

Point 25 - Dresser, sur la base des renseignements complémentaires fournis par les pays danubiens, une information sur la mise en application des codes HYDRA et HYFOR en vue de son examen à une réunion d'experts.

Le Secrétariat a reçu les renseignements complémentaires qui ont servi à l'établissement de l'information diffusée aux pays danubiens en vue de son examen en réunion d'experts.

Point 26 - Poursuivre le rassemblement des renseignements des pays danubiens au sujet des cotes des niveaux minimum et maximum le long des bassins de retenue. Calculer les cotes d'étiage navigable et de régularisation pour les stations hydrométriques principales. Diffuser les calculs aux pays danubiens pour avis et propositions.

Jusqu'à la fin de l'année, le Secrétariat n'avait pas encore reçu toutes les données au sujet des cotes des niveaux minimum et maximum le long des bassins de retenue. Pour cette raison, ce point n'a pas pu être accompli.

Point 27 - Préparer et éditer par photocopie l'Annuaire statistique pour 1979; tirage: 400 exemplaires.

Entreprendre le rassemblement des données en vue de l'édition de l'Annuaire pour 1980.

L'Annuaire statistique 1979 a été dressé et remis à la typographie.

Point 28 - Achever la préparation du II^e tome du Recueil des accords conclus en matière de navigation sur le Danube et l'éditer sur ronéo; tirage: 400 exemplaires en russe et en français.

Le Recueil des accords est préparé pour l'édition.

Point 29 - Préparer une information contenant des propositions relatives à l'amélioration de l'activité du Secrétariat de la Commission du Danube, accompagnée de propositions portant sur l'organisation du Secrétariat et de ses services.

Diffuser cette information aux pays membres de la Commission du Danube pour avis et propositions.

L'information en question a été préparée et diffusée aux pays membres de la Commission.

Point 30 - Convoquer du 14 au 18 octobre 1980 une réunion d'experts pour les questions juridiques et d'organisation; inscrire à son ordre du jour à titre d'orientation le point suivant:

- Examen des propositions des pays membres de la Commission du Danube sur l'Information du Secrétariat relative à l'amélioration de l'activité et de l'organisation du Secrétariat et de ses services.

Soumettre le rapport de la réunion d'experts et les documents préparés à l'examen de la XXXIX^e session de la Commission du Danube.

A la demande du Représentant de la République d'Autriche, la réunion d'experts pour les questions juridiques et d'organisation s'est tenue du 18 au 21 novembre 1980. A l'issue des débats sur le problème qui lui a été confié, la réunion d'experts a préparé le rapport sur ses travaux, lequel a été diffusé aux pays-membres.

Ledit rapport est soumis à l'examen de la XXXIX^e session de la Commission du Danube.

Point 31 - Poursuivre le rassemblement de la documentation selon la Liste des questions intéressant la navigation en connexion avec la réalisation des liaisons Rhin-Main-Danube et Danube-Oder-Elbe, adoptée par la Commission du Danube (Annexe 2 au doc. CD/SES 30/26). Traduire dans la deuxième langue officielle de la Commission la documentation reçue et la diffuser aux pays danubiens.

Le rassemblement de la documentation selon la Liste des questions intéressant la navigation en connexion avec la réalisation des liaisons Rhin-Main-Danube et Danube-Oder-Elbe, adoptée par la Commission du Danube, a été poursuivi. La majeure partie de cette documentation paraît dans des langues qui ne sont pas les langues officielles de la Commission du Danube. Il est à noter que les services de traduction dans le pays n'ont pas la possibilité d'assurer une traduction directe et de qualité de ces textes spécialisés dans les langues officielles de la Commission.

Point 32 - Dresser et éditer, sur ronéo, les Procès-verbaux de la XXXVIII^e session de la Commission du Danube; tirage: 350 exemplaires.

Les Procès-verbaux préliminaires de la XXXVIII^e session de la Commission du Danube ont été dressés et diffusés pour avis aux pays-membres. Des observations n'y ont pas été reçues. Les Procès-verbaux de la XXXVIII^e session ont été édités.

Point 33 - Conformément à la décision de la XXXIII^e session de la Commission du Danube sur les relations internationales de la Commission, maintenir les contacts avec les organisations internationales, participer aux travaux des organisations internationales et des réunions s'occupant de questions qui présentent de l'intérêt pour la navigation sur le Danube.

Au cours de la période considérée, des fonctionnaires du Secrétariat ont participé aux travaux d'organisations et de réunions internationales conformément à la Liste des missions approuvées par la XXXVIII^e session de la Commission du Danube.

Les rapports sur les participations ont été diffusés.

Point 34 - Maintenir les contacts, poursuivre l'échange de documentations et, après s'être concertés de part et d'autre, consulter les organes compétents des pays danubiens ainsi que les institutions de recherches scientifiques et d'établissement de projets des pays danubiens et autres s'occupant de l'étude de questions d'ordre nautique, hydrotechnique, hydrométéorologique, statistique et juridique présentant de l'intérêt pour la navigation danubienne.

Le Secrétariat continue à maintenir des contacts avec les autorités compétentes des pays danubiens ainsi qu'avec des institutions scientifiques, académies, bibliothèques, institutions des pays danubiens et autres, et réalise un échange de publications et de documentations avec elles. En outre, le Secrétariat a, sur demande, envoyé des publications de la Commission du Danube à diverses autorités et institutions.

Point 35 - Dresser:

- a) le projet de Plan de travail de la Commission du Danube pour la période 1981/1982;
- b) le projet de budget de la Commission du Danube pour 1981.

a) Le projet de Plan de travail de la Commission du Danube pour la période 1981/1982 a été préparé et diffusé.

b) Le projet de budget de la Commission du Danube pour 1981 a été préparé et diffusé.

PLAN DE TRAVAIL

de la Commission du Danube pour la période
du 19 mars 1981 au 22 mars 1982

1. Editer les Recommandations relatives aux caractéristiques technico-nautiques des convois poussés avec les Méthodes d'exécution des essais avec convois poussés (doc. CD/SES 35/17); tirage: 200 exemplaires en français et en russe.
2. Poursuivre le travail sur la révision de la partie F du chapitre 6 des DFND: "Navigation dans des conditions de visibilité réduite, navigation au radar".

Rassembler les propositions et les observations des pays danubiens au projet de la partie F du chapitre 6 des DFND, élaboré par la réunion d'experts pour les questions de navigation, les diffuser aux pays danubiens et les soumettre à la réunion d'experts pour les questions de navigation.
3. Entreprendre l'élaboration du projet de Routier du Danube sur la base du schéma de Routier adopté.

Rassembler jusqu'au 1^{er} septembre 1981 les propositions des pays danubiens sur le texte des chapitres I et II dudit projet et les diffuser aux pays danubiens.

Se fondant sur les propositions reçues, préparer le projet de texte des chapitres I et II du Routier et le soumettre à la réunion d'experts pour les questions de navigation.
4. Rassembler les propositions des autorités compétentes des pays danubiens au sujet du contenu d'une nouvelle carte générale du Danube et, se fondant sur ces propositions, préparer le schéma de ladite carte et le diffuser aux pays danubiens en vue de son examen à une réunion d'experts.

5. Poursuivre l'étude des méthodes d'élaboration des cartes-radar. Rassembler les avis et les propositions des pays danubiens sur cette question.

Diffuser aux pays danubiens les propositions reçues et les soumettre à la réunion d'experts pour les questions de navigation.

6. Rassembler jusqu'au 1^{er} septembre 1981 les avis des autorités compétentes des pays danubiens au sujet de la mise en application sur le Danube des Prescriptions européennes relatives au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure (ADN). Dresser à ce sujet une information récapitulative à diffuser aux pays danubiens.

7. Poursuivre le rassemblement des propositions des pays danubiens au sujet d'une méthode permettant d'évaluer et de pronostiquer la hauteur des vagues, avec cartogrammes et nomogrammes.

Diffuser aux pays danubiens les propositions reçues et les soumettre à la réunion d'experts pour les questions de navigation avec la participation de spécialistes en questions hydrotechniques et hydrométéorologiques, en vue de l'élaboration et de l'adoption, par la Commission du Danube, d'une méthode unifiée.

8. Rassembler les renseignements des pays danubiens sur les résultats de la concertation de la répartition des fréquences entre les stations côtières situées dans des régions frontalières. Diffuser aux pays danubiens les renseignements reçus et les soumettre à la réunion d'experts pour les questions de radiocommunication.

9. Publier le Tableau des fréquences dans la gamme des ondes métriques utilisées pour les radiocommunications dans la navigation sur le Danube (doc. CD/SES 39/12) et le diffuser aux pays danubiens en vue de son inclusion, en tant qu'Annexe 2, dans les Recommandations relatives à l'utilisation des radiocommunications sur ondes métriques dans la navigation sur le Danube; tirage: 400 exemplaires en français et 400 exemplaires en russe.

10. Rassembler les avis et les propositions des pays danubiens au sujet du choix, pour les radiocommunications dans la navigation sur le Danube, d'une fréquence commune parmi les bandes de fréquences suivant-

tes: 2645; 2692,5; 2702 et 2583 kHz. Diffuser aux pays danubiens les renseignements reçus et les soumettre à la réunion d'experts pour les questions de radiocommunication.

11. Editer les Modifications et compléments aux Recommandations relatives à l'utilisation des radiocommunications sur ondes métriques dans la navigation sur le Danube (doc. CD/SES 39/11) et les diffuser aux pays danubiens; tirage: 400 exemplaires en français et 400 exemplaires en russe.
12. Rassembler les avis des pays danubiens quant à l'opportunité d'inclure au Plan de travail de la Commission du Danube les questions concernant le service de correspondance publique. Diffuser aux pays danubiens les renseignements reçus et les soumettre à la réunion d'experts pour les questions de radiocommunication.
13. Convoquer du 14 au 19 décembre 1981 une réunion d'experts pour les questions de navigation avec la participation de spécialistes en questions hydrotechniques et hydrométéorologiques; inclure à son ordre du jour à titre d'orientation les points suivants:
 - a) Propositions et observations des pays danubiens au projet de modifications à apporter au chapitre 6, partie F des DFND: "Navigation dans des conditions de visibilité réduite; navigation au radar".
 - b) Projet de texte des chapitres I et II du Routier du Danube.
 - c) Avis et propositions des pays danubiens sur l'étude des méthodes d'élaboration des cartes-radar.
 - d) Propositions des pays danubiens au sujet d'une méthode permettant d'évaluer et de pronostiquer la hauteur des vagues.
 - e) Information sur la mise en application des codes HYDRA et HYFOR.Soumettre le rapport de la réunion d'experts, et les documents préparés, à l'examen de la Quarantième session de la Commission du Danube.
14. Convoquer du 12 au 15 janvier 1982 une réunion d'experts pour les questions de radiocommunication; inclure à son ordre du jour à titre d'orientation les points suivants:

- a) Complètement et précision des données contenues dans les Tableaux des stations côtières travaillant sur ondes métriques.
- b) Choix d'une fréquence commune dans la bande 2578-2850 kHz.
- c) Examen des avis des pays danubiens quant à l'opportunité d'inclure au Plan de travail de la Commission du Danube les questions du service de la correspondance publique.

Soumettre le rapport de la réunion d'experts et les documents préparés à l'examen de la Quarantième session de la Commission du Danube.

- 15. Editer, sur ronéo, l'Information sur l'entretien du chenal navigable et sur les seuils du Danube d'Ulm à Sulina pendant la période du 1^{er} avril 1979 au 31 mars 1980. Tirage: 230 exemplaires en français et 230 exemplaires en russe.
- 16. Poursuivre le rassemblement, jusqu'au 31 août 1981, des données des pays danubiens et des Administrations fluviales spéciales pour l'établissement de l'Information sur l'entretien du chenal navigable et sur les seuils du Danube d'Ulm à Sulina pendant la période du 1^{er} avril 1980 au 31 mars 1981 et soumettre l'Information à l'examen de la Quarantième session de la Commission du Danube.
- 17. Rassembler jusqu'au 30 septembre 1981 les renseignements des pays danubiens et des Administrations fluviales spéciales sur l'état de l'exécution du Plan des grands travaux visant l'obtention des gabarits du chenal, des ouvrages hydrotechniques et autres recommandés sur le Danube pour la période jusqu'à fin 1980; se fondant sur ces renseignements, dresser une information à diffuser aux pays danubiens et aux Administrations fluviales spéciales.
- 18. Rassembler jusqu'au 1^{er} février 1982 la documentation des pays danubiens et des Administrations fluviales spéciales au sujet du Plan des grands travaux visant l'obtention des gabarits du chenal, des ouvrages hydrotechniques et autres recommandés sur le Danube pour la période 1981-1990, en vue de son élaboration et de l'établissement, par secteurs, du projet de Plan des grands travaux pour la période

1981-1990, compte tenu des renseignements reçus sur l'état de l'exécution du Plan pour la période antérieure.

19. Poursuivre le dépouillement de la documentation reçue des pays danubiens, précisant le Profil en long du Danube d'Ulm à Sulina édité en 1968, en vue de sa réédition.
20. Poursuivre l'étude de la documentation portant sur les gabarits du chenal, des ouvrages hydrotechniques et autres sur les voies d'eau Rhin-Main-Danube et Danube-Oder-Elbe (Annexe 2 au doc. CD/SES 30/26) en vue de l'établissement, sur la base de cette documentation, d'une information à diffuser aux pays danubiens.
21. Rassembler jusqu'à fin 1981 les renseignements et les données des pays danubiens au sujet des ponts, des écluses, des tuyaux et des câbles sur le Danube, qui ne figurent pas dans le Guide des bateliers (Tomes I et II) en vue de l'établissement d'un Addendum au Guide pour le tenir à jour.
22. Rassembler jusqu'à fin 1981 les avis des pays danubiens sur le projet de document portant sur la prévention de la pollution des eaux du Danube par la navigation; dresser une information récapitulative et la diffuser aux pays danubiens en vue de son examen ultérieur, avec le projet de document, à une réunion d'experts pour les questions hydrotechniques avec la participation de spécialistes en questions de navigation.
23. Editer, par photocopie, l'Annuaire hydrologique pour 1980; tirage: 200 exemplaires en français et en russe.

Entreprendre le rassemblement des données pour l'Annuaire 1981.
24. Poursuivre la diffusion aux pays danubiens et aux Administrations fluviales spéciales des prévisions mensuelles des niveaux du Danube.
25. Entreprendre le rassemblement des données pour 1971-1980 nécessaires à l'établissement de l'Ouvrage de référence hydrologique du Danube pour la période 1921-1980 et en entamer la préparation selon le schéma existant.

26. Rééditer les Recommandations relatives au mode d'établissement et de communication aux bateliers des avis de tempête sur le Danube parues en 1965, compte tenu des compléments et précisions y apportés (doc. CD/SES 39/14); tirage: 150 exemplaires en français et en russe.
27. Rassembler les propositions des pays danubiens au sujet de la mise à la disposition des conducteurs des bâtiments naviguant sur le Danube d'informations régulières sur les conditions hydrométéorologiques courantes et pronostiquées; et préparer à ce sujet une information récapitulative en vue de son examen à une réunion d'experts.
28. Poursuivre le rassemblement des renseignements des pays danubiens au sujet des cotes des niveaux minimum et maximum le long des bassins de retenue; calculer les cotes d'étiage navigable et de régularisation pour les stations hydrométriques principales. Diffuser les calculs aux pays danubiens pour avis et propositions.
29. Analyser les données de débit d'eau du Danube dans les secteurs voisins des pays danubiens afin de concerter ces données pour la période 1971-1980.
30. Rassembler les renseignements des pays danubiens sur l'utilisation des prévisions hydrométéorologiques à longue et à courte échéance dans la navigation sur le Danube et préparer une information sur cette question.
31. Rassembler les avis des pays danubiens sur l'opportunité de perfectionner la classification des marchandises en vertu de la décision du Groupe d'experts des statistiques de transport de la CEE/ONU (TRANS/GE.6/8, du 17 janvier 1980).
32. Préparer et publier, par photocopie, l'Annuaire statistique pour 1980; tirage: 400 exemplaires en français et en russe.
Entreprendre le rassemblement des données pour l'Annuaire 1981.
33. Maintenir les contacts, poursuivre l'échange de documentation et, après s'être concertés de part et d'autre, consulter les organes compétents des

pays danubiens ainsi que les institutions de recherches scientifiques et d'établissement de projets des pays danubiens et autres s'occupant de l'étude de questions d'ordre nautique, hydrotechnique, hydro-météorologique, statistique et juridique présentant de l'intérêt pour la navigation danubienne.

34. Conformément à la décision de la XXXIII^e session de la Commission du Danube sur les relations internationales de la Commission, maintenir les contacts avec les organisations internationales, participer aux travaux des organisations internationales et des réunions s'occupant de questions qui présentent de l'intérêt pour la navigation sur le Danube.
35. Poursuivre le rassemblement de la documentation selon la Liste des questions intéressant la navigation en connexion avec la réalisation des liaisons Rhin-Main-Danube et Danube-Oder-Elbe, adoptée par la Commission du Danube (Annexe 2 au doc. CD/SES 30/26). Traduire dans les langues officielles de la Commission la documentation reçue et la diffuser aux pays danubiens.
36. Dresser et éditer, sur ronéo, les Procès-verbaux de la XXXIX^e session de la Commission du Danube; tirage: 350 exemplaires.
37. Dresser:
 - a) le projet de Plan de travail de la Commission du Danube pour la période 1982/1983;
 - b) le projet de budget de la Commission du Danube pour 1982.

Remarque:

L'observation, dans la mesure du possible, des délais prévus pour la présentation des matériaux est orientée vers l'amélioration de l'accomplissement du Plan de travail.

R A P P O R T

du Directeur du Secrétariat sur l'exécution du
budget de la Commission du Danube d'après la
situation au 31 décembre 1980

CHAPITRE DES RECETTES

	<u>en forints</u>
I. Versements des Etats-membres au fonds budgétaire de la Commission du Danube pour l'exercice en cours (1980)	9,372.300.--
II. Solde du budget de l'exercice écoulé (au 1 ^{er} janvier 1980)	313.382,12
III. Versements des fonctionnaires pour l'emploi des objets d'inventaire de la Commission du Danube 22.939.--	
IV. Intérêts des comptes en banques	28.012,90
V. Recettes provenant de la vente des publications 38.594,90	
VI. Autres recettes	125.047,32 214.594,12
VII. Créditeurs	657.706,26
	TOTAL: 10,557.982,50
	=====

CHAPITRE DES DEPENSES

Montants des dépenses suivant les articles du budget pour 1980:

	<u>en forints</u>
Article I	3,676.403.--
Article II	1,762.529,60
Article III	2,429.326,70
Article IV	441.468,20
Article V	562.712,90
Article VI	69.213,40
Article VII	19.774,30
Article VIII	111.585,60
Article IX	22.879.--
Article X	25.220.--
Article XI	49.885,30
Article XII	34.453,50
Article XIII	12.390,90
	9,217.842,40

Solde du budget au 31 décembre 1980:

a) Disponibilités en caisse	4.817,30	
b) Disponibilités en banques	1,312.755,21	
c) Magasin	22.567,59	1,340.140,10
	TOTAL:	10,557.982,50
	=====	

T i t r e	e n f o r i n t s			
	Sommes allouées	Montants des dépenses	Crédits disponibles	Excédents de dépenses
I. APPOINTEMENTS DES FONCTION- NAIRES INSCRITS AU TABLEAU				
1) Traitements de base	2,760.000	2,759.401	599	
2) Primes pour ancienneté de service	370.000	354.401	15.599	
3) Primes linguis- tiques	358.000	350.921	7.079	
4) Allocations pour enfants	212.000	211.680	320	
5) Subsidés pour naissance, décès, invalidité per- manente	30.000	-	30.000	
Total:	3,730.000	3,676.403	53.597	
II. APPOINTEMENTS ET CHARGES SOCIALES DES EMPLOYES NON INSCRITS AU TABLEAU				
1) Appointements de base	1,263.000	1,220.029	42.971	
2) Primes pour ancienneté de service	56.000	51.433	4.567	
3) Primes linguis- tiques	97.000	91.460	5.540	
4) Travail supplé- mentaire	37.000	36.917	83	
5) Interprétation supplémentaire	50.000	49.212	788	
6) Récompenses matérielles	-	-	-	
7) Assurances so- ciales	320.000	313.478,60	6.521,40	
Total:	1,823.000	1,762.529,60	60.470,40	

T i t r e	e n f o r i n t s			
	Sommes allouées	Montants des dépenses	Crédits disponibles	Excédents de dépenses
III. FRAIS D'ADMINISTRATION				
1) Fournitures de bureau et de dessins techniques	18.000	17.612,20	387,80	
2) Imprimés	7.000	5.893,30	1.106,70	
3) Frais de poste, télégramme, téléphone et banque	200.000	160.694,20	39.305,80	
4) Loyers des immeubles	1.762.500	1.754.709.--	7.791.--	
5) Chauffage	170.000	169.509,30	490,70	
6) Electricité et gaz	140.000	107.342,90	32.657,10	
7) Entretien des immeubles	48.000	38.169,30	9.830,70	
8) Réparations dans les immeubles	20.000	12.916.--	7.084.--	
9) Réparation des objets d'inventaire	50.000	30.871.--	19.129.--	
10) Acquisition d'objets d'inventaire	20.000	17.648,40	2.351,60	
11) Entretien et réparation des automobiles	100.000	94.841,10	5.158,90	
12) Assurances des biens	20.000	19.120,--	880.--	
Total:	2,555.500	2,429.326,70	126.173,30	

T i t r e	e n f o r i n t s			
	Sommes allouées	Montants des dépenses	Crédits disponibles	Excédents de dépenses
IV. MISSIONS, DEPLACEMENTS ET CONGES DES FONCTION- NAIRES				
a) <u>Missions</u>				
1) Voyage	143.000	106.100,20	36.899,80	
2) Allocations journalières	70.000	72.507,30	-	2.507,30
3) Logement	85.000	82.146,10	2.853,90	
b) <u>Déplacements</u>				
4) Subsidés et congrés	32.000	28.150,50	3.849,50	
5) Voyage	10.000	1.676,30	8.323,70	
6) Allocations journalières	2.000	1.070,80	929,20	
c) <u>Congés</u>				
7) Voyage des fonctionnai- res partant en congé	50.000	36.926.--	13.074.--	
8) Subsidés de congé	120.000	112.891.--	7.109.--	
Total:	512.000	441.468,20	73.039,10	2.507,30

T i t r e	e n f o r i n t s			
	Sommes allouées	Montants des dépenses	Crédits disponibles	Excédents de dépenses
V. EDITION DES PUBLICATIONS DE LA COMMIS- SION DU DANUBE	853.000	562.712,90	290.287,10	
VI. DEROULEMENT ET SERVICE DE LA SESSION ET DES REUNIONS	70.000	69.213,40	786,60	
VII. ACHAT DE LIVRES ET D'AUTRES PU- BLICATIONS	20.000	19.774,30	225,70	
VIII. ACHAT DE DIVERS OBJETS D'INVEN- TAIRE ET DE MOYENS DE TRANS- PORT	112.000	111.585,60	414,40	
IX. ACHAT DE VETE- MENTS DE TRA- VAIL	23.000	22.879.--	121.--	
X. SERVICE MEDI- CAL	26.000	25.220.--	780.--	
XI. FRAIS DE RE- PRESENTATION	50.000	49.885,30	114,70	
XII. FONDS CULTUREL	35.000	34.453,50	546,50	
XIII. VERSEMENTS AUX ORGANISATIONS INTERNATIONALES	13.000	12.390,90	609,10	
T O T A L :	1,202.000	908.114,90	293.885,10	

B I L A N

au 31 décembre 1980

A C T I F en forints P A S S I F

I. Caisse	4.817,30	Versements des Etats-membres au fonds budgétaire de la Commission du Danube pour l'exercice en cours (I)	9.372.300.---
II. Banques:			
1. Banque Nationale de Hongrie:			
Compte en forints	1.202.457,91	Solde du budget de l'exercice écoulé (II)	313.382,12
Dollars USA	171,86	Autres recettes (III-VI)	214.594,12
Schilling autrichiens ..	50.379,28	Créditeurs	657.706,26
2. Länderbank, Vienne:			
Schillings autrichiens ...	9.142,74	Dépenses effectuées en 1980 ..	10.557.982,50
III. Magasin	22.567,59		9.217.842,40
		TOTAL	1.340.140,10

B I L A N

des biens de la Commission du Danube d'après la situation au 31 décembre 1980

1. Automobiles	187.420
2. Inventaire dans l'immeuble de la Commission du Danube	564.339
3. Inventaire dans les appartements des fonctionnaires	514.050
4. Bibliothèque	293.022
5. Inventaire des objets de petite valeur:	
a) dans les appartements	7.173
b) au siège de la Commission du Danube	37.279
	44.452
TOTAL	1.603.283

BUDGET DE LA COMMISSION DU DANUBE
POUR 1981

CHAPITRE DES RECETTES (en forints)		CHAPITRE DES DEPENSES
I. Versements des Etats-membres au fonds budgétaire de la CD pour l'exercice en cours 1,338.900 x 7	9,372.300	I. Appointements des fonctionnaires inscrits au Tableau 3,996.000
II. Solde du budget de l'exercice écoulé	1,340.140,10	II. Appointements et charges sociales des employés non inscrits au Tableau..... 1,968.000
III. Versements des fonctionnaires pour l'emploi des objets d'inventaire de la Commission du Danube	22.000	III. Frais d'administration ... 2,983.500
IV. Intérêts des comptes en banques	30.000	IV. Missions, déplacements et congés des fonctionnaires 525.000
V. Recettes provenant de la vente des publications ...	80.000	V. Edition des publications de la Commission du Danube 565.000
VI. Autres recettes	145.766,16	VI. Déroulement et service de la session et des réunions 50.000
Créditeurs	- 657.706,26	VII. Achat de livres et d'autres publications
		VIII. Achat de divers objets d'inventaire et de moyens de transport
		IX. Achat de vêtements de travail
		X. Service médical
		XI. Frais de représentation ..
		XII. Fonds culturel
		XIII. Versements aux organisations internationales
TOTAL: 10,332,500		TOTAL: 10,332,500

DEVIS DES DEPENSES
DE LA COMMISSION DU DANUBE POUR 1981

en forints

Article I - Appointements des fonctionnaires
inscrits au Tableau 3,996.000

- | | |
|---|-----------|
| 1. Traitements de base | 2,896.000 |
| 2. Primes pour ancienneté
de service | 418.500 |
| 3. Primes linguistiques | 428.500 |
| 4. Allocations pour enfants ... | 223.000 |
| 5. Subsidés pour naissance,
décès, invalidité permanente | 30.000 |

Article II - Appointements et charges socia-
les des employés non inscrits
au Tableau 1,968.000

- | | |
|---|-----------|
| 1. Appointements de base | 1,334.000 |
| 2. Primes pour ancienneté de
service | 67.000 |
| 3. Primes linguistiques | 102.000 |
| 4. Travail supplémentaire | 40.000 |
| 5. Interprétation supplémentaire | 85.000 |
| 6. Assurances sociales | 340.000 |

Article III - Frais d'administration 2,983.500

- | | |
|---|-----------|
| 1. Fournitures de bureau et de
dessin technique | 18.000 |
| 2. Imprimés | 7.000 |
| 3. Frais de poste, télégramme,
téléphone et banque | 212.000 |
| 4. Loyers des immeubles | 2,322.000 |
| 5. Chauffage | 100.000 |
| 6. Electricité et gaz | 110.000 |
| 7. Entretien des immeubles | 35.500 |

8. Réparations dans les immeubles	20.000
9. Réparation des objets d'in- ventaire	50.000
10. Acquisition d'objets d'inven- taire de petite valeur	15.000
11. Entretien et réparation des automobiles	70.000
12. Assurances des biens	24.000

Article IV - Missions, déplacements et
congrés des fonctionnaires 525.000

a) Missions

1. Voyage	165.470
2. Allocations journalières	85.800
3. Logement	112.730

b) Déplacements

4. Subsidés et congés	-
5. Voyage	-
6. Allocations journalières	-

c) Congés

7. Voyage des fonctionnaires partant en congé	40.000
8. Subsidés de congé	121.000

Article V - Edition des publications de la
Commission du Danube 565.000

Article VI - Déroulement et service de la
session et des réunions 50.000

Article VII - Achat de livres et d'autres
publications 20.000

Article VIII - Achat de divers objets d'inven-
taire et de moyens de transport 75.000

Article IX - Achat de vêtement de travail .. 17.000

Article X - Service médical 25.000

Article XI - Frais de représentation 45.000

<u>Article XII</u>	- Fonds culturel	35.000
<u>Article XIII</u>	- Versements aux organisations internationales	28.000

ORDRE DU JOUR A TITRE D'ORIENTATION

DE LA QUARANTIEME SESSION DE LA COMMISSION DU DANUBE

(du 23 au 31 mars 1982)

(Adopté à la séance plénière du 18 mars 1981)

I - Inscrire à l'ordre du jour à titre d'orientation de la Quarantième session de la Commission du Danube les questions suivantes:

1. Questions nautiques -

- a) Partie du Rapport de la réunion d'experts pour les questions de navigation avec la participation de spécialistes en questions hydrotechniques et hydrométéorologiques, traitant des questions de navigation.
- b) Rapport de la réunion d'experts pour les questions de radiocommunication.

2. Questions hydrotechniques -

- a) Partie du Rapport de la réunion d'experts pour les questions de navigation avec la participation de spécialistes en questions hydrotechniques et hydrométéorologiques, traitant des questions hydrotechniques.
- b) Information sur l'entretien du chenal navigable et sur les seuils du Danube d'Ulm à Sulina pour la période du 1^{er} avril 1980 au 31 mars 1981.

3. Questions hydrométéorologiques -

- Partie du Rapport de la réunion d'experts pour les questions de navigation avec la participation de spécialistes en questions hydrotechniques et hydrométéorologiques, traitant des questions hydrométéorologiques.

4. Rapport du Directeur du Secrétariat sur l'accomplissement du Plan de travail de la Commission du Danube pour la période du 19 mars 1981 au 22 mars 1982.

5. Projet de Plan de travail de la Commission du Danube pour la période du 1^{er} avril 1982 jusqu'à la Quarante-et-unième session de la Commission du Danube.

6. Rapport du Directeur du Secrétariat sur l'exécution du budget de la Commission du Danube pour 1981.

7. Projet de budget de la Commission du Danube pour 1982.

8. Ordre du jour à titre d'orientation et date de convocation de la Quarante-et-unième session de la Commission du Danube.

9. Divers.

II - Convoquer la Quarantième session de la Commission du Danube du 23 au 31 mars 1982.

ANNEXES

IV

AUTRES DOCUMENTS DE LA SESSION

R A P P O R T

de la réunion d'experts pour les questions de navigation, avec la participation de spécialistes en questions hydrométéorologiques

(1 - 5 décembre 1980)

La réunion d'experts pour les questions de navigation avec la participation de spécialistes en questions hydrométéorologiques, convoquée en vertu du point 11 du Plan de travail de la Commission du Danube pour la période du 21 mars 1980 au 9 mars 1981, a tenu ses séances du 1^{er} au 5 décembre 1980.

Aux travaux de la réunion ont pris part des experts de la République d'Autriche, de la République Populaire de Bulgarie, de la République Populaire Hongroise, de la République Socialiste de Roumanie, de la République Socialiste Tchèqueoslovaque, de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques, de la République Socialiste Fédérative de Yougoslavie, ainsi qu'un représentant de la Commission Economique pour l'Europe de l'ONU (voir Annexe 1*).

De la part du Secrétariat de la Commission du Danube, à la réunion ont pris part: MM. Kincel, Fedenko, Buresch, Petkov, Munteanu, Milovanović, Fekete, Farkas, Pavlović, Gheorghe, Wolfzettel, Iordanov.

La réunion a été ouverte par le Président de la Commission du Danube, M. I. Roska, qui a relevé l'importance des questions à examiner pour la poursuite de l'amélioration des conditions de la navigation sur le Danube et l'accroissement de sa sécurité.

* Se trouve dans les archives de la Commission.

Sur la proposition de M. M. Termačić (Yougoslavie), soutenue par M. L. Káldy (Hongrie), M. K.V. Bannov (Union Soviétique) a été élu président de la réunion.

La réunion a adopté l'ordre du jour suivant:

- a) Propositions et observations des pays danubiens au projet de Recommandations relatives aux caractéristiques technico-nautiques des convois poussés.
- b) Observations et propositions des pays danubiens concernant les modifications à apporter au chapitre 6, partie F des DFND "Navigation dans des conditions de visibilité réduite, navigation au radar".
- c) Propositions et observations des pays danubiens portant sur le complètement et la précision des données contenues dans les Recommandations relatives au mode d'établissement et de communication aux bateliers des avis de tempête sur le Danube.
- d) Projet de Schéma du Routier du Danube.
- e) Renseignements des pays danubiens au sujet du balisage-radar sur le Danube.

I

Au point a) de l'ordre du jour, la réunion d'experts a examiné les propositions et les observations des pays danubiens au projet de Recommandations relatives aux caractéristiques technico-nautiques des convois poussés.

En résultat des débats sur ce point de l'ordre du jour, la réunion d'experts a adopté, avec quelques modifications et amendements, le projet de Recommandations relatives aux caractéristiques technico-nautiques des convois poussés.

La réunion d'experts recommande de soumettre à l'approbation de la XXXIX^e session de la Commission du Danube ledit projet de Recommandations relatives aux caractéristiques technico-nautiques des convois poussés (Annexe 2*).

* Se trouve dans les archives de la Commission.

Au point b) de l'ordre du jour, la réunion d'experts a examiné les propositions et observations des pays danubiens portant sur les modifications à apporter au chapitre 6, partie F des DFND "Navigation dans des conditions de visibilité réduite; navigation au radar".

En résultat des débats approfondis sur ce point de l'ordre du jour, la réunion d'experts a préparé le projet d'une nouvelle partie F du chapitre 6 des DFND (Annexe 3*). Tenant compte des modifications apportées à la partie F du chapitre 6 des DFND et afin d'avoir une interprétation uniforme des différentes dispositions de cette partie, la réunion d'experts estime qu'il serait indiqué d'ajouter à l'art. 1.01 des DFND la signification des nouveaux termes suivants:

v) le terme "visibilité réduite" désigne toutes conditions dans lesquelles la visibilité est réduite par suite de brouillard, de brume, de tempête de neige, d'averse ou d'autres raisons semblables;

w) le terme "vitesse de sécurité" désigne une vitesse qui permet d'adopter des mesures adéquates et efficaces pour prévenir un abordage par l'arrêt du bâtiment à la distance et aux conditions données;

x) le terme "signal sonore de trois sons" désigne un signal émis à trois reprises, constitué de trois sons de tonalités différentes se suivant sans interruption et ayant une durée totale de deux secondes environ. La fréquence du son doit être comprise entre 165 et 297 Hz; entre le son le plus haut et le son le plus bas il doit y avoir une différence d'au moins deux tons entiers. Chaque série de trois sons doit commencer par le ton le plus bas et se terminer par le ton le plus haut.

La réunion d'experts a estimé indiqué de poursuivre le travail sur le projet d'une nouvelle partie F du chapitre 6 des DFND et recommande à la XXXIX^e session de la Commission du Danube de prévoir au Plan de travail pour 1981/1982 des points appropriés.

Dans le cadre de l'examen du point b) de l'ordre du jour, le représentant de la CEE/ONU

* Se trouve dans les archives de la Commission.

- a attiré l'attention sur l'unité de structure du Code européen des voies de navigation intérieure, des Dispositions fondamentales relatives à la navigation sur le Danube et du Règlement de police pour la navigation du Rhin; cette unité de structure n'est pas accidentelle, le Code européen des voies de navigation intérieure devant servir de modèle pour l'établissement d'autres règlements de navigation régionaux à la lumière de la création du réseau unifié des voies d'eau intérieures européennes;

- a informé qu'un travail analogue de révision du CEVNI se poursuit au sein de la CEE/ONU, travail qui, dans son essence, sera probablement achevé d'ici fin 1982;

- a noté que, pour la révision du CEVNI, il serait désirable que la Commission du Danube envoie ses propositions à la CEE/ONU.

Dans ce contexte, la réunion d'experts recommande d'envoyer à la CEE, en tant que document de travail, le projet de texte de la nouvelle partie F du chapitre 6 des DFND pour les travaux de révision du CEVNI.

III

Au point c) de l'ordre du jour, la réunion d'experts a examiné les propositions et observations des pays danubiens sur le complètement et la précision des données contenues dans les Recommandations relatives au mode d'établissement et de communication aux bateliers des avis de tempête sur le Danube.

A l'issue de l'examen de cette documentation, la réunion d'experts a préparé un projet de complètement et de précision des données contenues dans lesdites Recommandations (Annexe 4*) et recommande de le soumettre à l'approbation de la XXXIX^e session de la Commission du Danube.

La réunion d'experts estime qu'il serait indiqué de rééditer les Recommandations relatives au mode d'établissement et de communication aux bateliers des avis

* Se trouve dans les archives de la Commission.

de tempête sur le Danube parues en 1965, compte tenu desdits compléments et précisions et prie de prévoir à cette fin un point approprié dans le Plan de travail pour 1981/1982.

IV

Les débats sur le point d) de l'ordre du jour se sont déroulés sur la base de la documentation suivante:

- Projet de Schéma du Routier du Danube, préparé par le Secrétariat de la Commission du Danube;
- Propositions portant sur la préparation du Schéma du Routier du Danube, reçues des pays danubiens.

Après des débats approfondis, la réunion d'experts a adopté le projet de Schéma du Routier du Danube. Au cours de l'examen de la question traitée, l'avis général a été exprimé, selon lequel le Routier devrait être édité non pas relié, comme dans le passé, mais sous forme de feuilles séparées. Un tel procédé donnerait la possibilité d'y introduire les modifications et les compléments à apporter. La réunion d'experts recommande de soumettre ledit projet de Schéma du Routier du Danube (Annexe 5*) à l'approbation de la XXXIX^e session de la Commission du Danube.

V

Au point e) de l'ordre du jour, la réunion d'experts a eu un échange de vues au sujet de l'état du balisage radar sur le Danube et, ayant souligné le travail considérable effectué par les autorités compétentes des pays danubiens afin d'améliorer les moyens de balisage, a relevé l'utilité d'en poursuivre l'amélioration.

En ce qui concerne l'élaboration et l'édition de cartes-radar du Danube, la réunion a noté qu'à l'étape actuelle il serait difficile d'établir des recommanda-

* Se trouve dans les archives de la Commission.

tions portant sur leur édition et a estimé qu'il serait indiqué de poursuivre le travail au fur et à mesure de l'amélioration du balisage radar sur le Danube et de l'étude ultérieure des méthodes d'établissement de telles cartes. Dans ce contexte, la réunion a demandé d'inclure un point approprié au Plan de travail de la Commission du Danube pour la période à venir.

* * *

La réunion d'experts soumet le présent Rapport à l'examen de la XXXIX^e session de la Commission du Danube.

R A P P O R T

de la réunion d'experts pour les questions
de radiocommunication

(13-17 janvier 1981)

La réunion d'experts pour les questions de radio-communication, convoquée en vertu du point 12 du Plan de travail de la Commission du Danube pour 1980/1981, a tenu ses séances du 13 au 17 janvier 1981.

Aux travaux de la réunion ont participé des experts de la République d'Autriche, de la République Populaire de Bulgarie, de la République Populaire Hongroise, de la République Socialiste de Roumanie, de la République Socialiste Tchèqueoslovaque, de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques, de la République Socialiste Fédérative de Yougoslavie, ainsi qu'un expert du Ministère des Transports de la RF d'Allemagne (voir Annexe 1*).

De la part du Secrétariat de la Commission du Danube, aux travaux de la réunion ont pris part MM. Kincel, Fedenko, Buresch, Petkov, Munteanu, Fekete, Milovanović, Farkas, Pavlović, Gheorghe, Wolfzettel et Iordanov.

La réunion a été ouverte par le Président de la Commission, M. I. Roska, qui a souligné l'importance des questions à examiner au point de vue de l'amélioration des conditions de la navigation sur le Danube et de l'accroissement de sa sécurité.

Sur la proposition de M. Angeli (Hongrie), soutenue par M. Marinov (Bulgarie), M. Chtchepotine (Union Soviétique) a été élu président de la réunion d'experts.

* Se trouve dans les archives de la Commission.

La réunion a adopté l'ordre du jour suivant:

- a) Complètement et précision des données contenues dans les Tableaux des stations côtières travaillant sur ondes métriques.
- b) Précision du Tableau des fréquences pour le système des communications radiotéléphoniques sur ondes métriques.
- c) Choix d'une fréquence commune dans la bande 2578-2850 kHz.
- d) Complètement et précision des Recommandations relatives à l'utilisation des radiocommunications sur ondes métriques dans la navigation sur le Danube, en vertu des décisions prises par la Conférence administrative mondiale des radiocommunications de 1979.

I

La réunion a débattu le point a) de l'ordre du jour sur la base de la documentation suivante:

- Tableau des stations côtières travaillant sur ondes métriques pour les besoins de la navigation et participant au service des radiocommunications dans la navigation sur le Danube (Annexe 2 au doc. RE/Radio/janv. 1980).
- Tableau des stations côtières travaillant sur ondes métriques pour les opérations portuaires et participant au service des radiocommunications dans la navigation sur le Danube (Annexe 3 au doc. RE/Radio/janv. 1980).
- Tableau des stations côtières travaillant sur ondes métriques pour les besoins de la correspondance publique et participant au service des radiocommunications dans la navigation sur le Danube (Annexe 4 au doc. RE/Radio/janv. 1980).
- Propositions reçues des pays danubiens.

A l'issue des débats, la réunion d'experts a apporté quelques modifications et compléments auxdits Tableaux des stations côtières (Annexes 2, 3 et 4*). La réunion d'experts estime nécessaire de conserver le caractère provisoire desdits Tableaux des stations côtières et de poursuivre le travail afin de compléter et de préciser encore les données qui y sont incluses.

La réunion a exprimé le vœu que les experts des pays intéressés se réunissent dès que possible et examinent la répartition des fréquences entre les stations côtières situées dans les zones frontalières, et que les résultats de la concertation des fréquences soient communiqués au Secrétariat de la Commission du Danube en vue d'un examen ultérieur à la prochaine réunion d'experts pour les questions de radiocommunication.

II

Le point b) de l'ordre du jour a été débattu sur la base de la documentation suivante:

- Tableau des fréquences dans la gamme des ondes métriques utilisées pour les radiocommunications dans la navigation sur le Danube (Annexe 5 au doc. RE/Radio/janv.1980).
- Propositions reçues des pays danubiens.

A l'issue des débats, la réunion d'experts a apporté quelques modifications à ladite Annexe 5* et a décidé de soumettre le "Tableau des fréquences dans la gamme des ondes métriques utilisées pour les radiocommunications dans la navigation sur le Danube" sous forme définitive à l'approbation de la XXXIX^e session de la Commission du Danube.

La réunion d'experts prie la session de prévoir au Plan de travail de la Commission du Danube l'édition du Tableau en tant qu'Annexe 2 aux Recommandations relatives

* Se trouvent dans les archives de la Commission.

ves à l'utilisation des radiocommunications sur ondes
métriques dans la navigation sur le Danube.

III

Au point c) de l'ordre du jour, la réunion a débattu les propositions reçues des pays danubiens au sujet du choix d'une fréquence commune dans la bande 2578-2850 kHz et a estimé qu'il serait indiqué de conserver la fréquence commune 4474 kHz tout en soumettant aux autorités compétentes des pays danubiens pour étude et examen les bandes de fréquence: 2645, 2692,5, 2702 et 2583 kHz, dans le but de choisir parmi ces fréquences une fréquence commune supplémentaire pour les radiocommunications dans la navigation sur le Danube.

IV

Au point d) de l'ordre du jour, la réunion d'experts a débattu les propositions reçues des pays danubiens au sujet des compléments et précisions à apporter aux "Recommandations relatives à l'utilisation des radiocommunications sur ondes métriques dans la navigation sur le Danube" en vertu des décisions prises par la Conférence administrative mondiale des radiocommunications de 1979.

En résultat des débats, la réunion d'experts propose à la session d'approuver les Modifications et compléments aux Recommandations, formant l'Annexe 6*, et de les faire diffuser aux pays.

* * *

Après avoir débattu les points a), b), c) et d) de l'ordre du jour, la réunion d'experts a exprimé le vœu que soit prévue au projet de Plan de travail de la Commission du Danube pour la période 1981/1982 la convoca-

* Se trouve dans les archives de la Commission.

tion d'une réunion d'experts pour les questions de radiocommunication, chargée d'examiner les points suivants:

- a) Complètement et précision des données contenues dans les Tableaux des stations côtières.
- b) Choix d'une fréquence commune dans la bande 2578-2850 kHz.
- c) Examen des avis des pays danubiens quant à l'opportunité d'inclure au Plan de travail de la Commission du Danube les questions concernant le service de la correspondance publique.

La réunion d'experts a relevé que son travail s'est déroulé dans un esprit d'entente mutuelle et que toutes les questions ont été résolues dans une atmosphère de travail constructive.

* * *

La réunion d'experts soumet le présent Rapport à l'examen de la XXXIX^e session de la Commission du Danube.

R A P P O R T

de la réunion d'experts pour les questions
juridiques et d'organisation

(18 - 21 novembre 1980)

La réunion d'experts pour les questions juridiques et d'organisation, convoquée en vertu du point 30 du Plan de travail de la Commission du Danube pour 1980/1981, a tenu ses séances du 18 au 21 novembre 1980.

Aux travaux de la réunion ont participé des experts des pays membres de la Commission: la République d'Autriche, la République Populaire de Bulgarie, la République Populaire Hongroise, la République Socialiste de Roumanie, la République Socialiste Tchécoslovaque, l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques et la République Socialiste Fédérative de Yougoslavie (voir Annexe 1*).

De la part du Secrétariat de la Commission du Danube, aux travaux de la réunion ont pris part: MM. Kincel, Buresch, Fedenko, Petkov, Pavlovič, Gheorghe, Munteanu, Fekete, Milovanović, Farkas.

Chargé par le Président de la Commission du Danube M. I. Roska, le Directeur du Secrétariat, M. L. Kincel, ouvrant la réunion d'experts a exprimé sa certitude que les questions à examiner par la réunion seront résolues dans l'esprit traditionnel de bonne coopération.

Sur la proposition de M. F. Bogen (Autriche), soutenue par M. A. Makeev (Union Soviétique) et M. Gh. Secarin (Roumanie), M. V. Stalio (Yougoslavie) a été élu président de la réunion.

La réunion d'experts a adopté l'ordre du jour suivant:

** Se trouve dans les archives de la Commission.*

- Examen des propositions des pays membres de la Commission du Danube sur l'Information du Secrétariat relative à l'amélioration de l'activité et de l'organisation du Secrétariat et de ses services.

Pour l'examen de l'ordre du jour, la réunion d'experts a été saisie des documents suivants:

- Information du Secrétariat sur les questions de l'amélioration de l'activité du Secrétariat, diffusée par la lettre N° CD 115/VII-1980, du 28 juillet 1980 (Annexe 2),
- Propositions des autorités compétentes de la Bulgarie parvenues par la lettre N° 970/16.6.80, 13 juin 1980, du Représentant de la République Populaire de Bulgarie, avant l'établissement de l'Information du Secrétariat et envoyées pour faciliter l'établissement, par le Secrétariat, de l'Information concernant l'amélioration de l'activité du Secrétariat et servir de document de base pour la réunion d'experts pour les questions juridiques et d'organisation (Annexe 3).
- Avis des autorités compétentes de l'Autriche sur la question de l'amélioration de l'activité du Secrétariat contenant des propositions sur l'organisation du Secrétariat et de ses services, reçu par la lettre du Représentant de la République d'Autriche N° 2137-A/80, du 12 août 1980 (Annexe 4).
- Point de vue des autorités compétentes de la Tchécoslovaquie concernant la question de l'amélioration de l'activité du Secrétariat de la Commission du Danube, reçu du Suppléant du Représentant de la République Socialiste Tchécoslovaque par la lettre N° 19.731/80, du 4 septembre 1980 (Annexe 5).
- Avis des autorités compétentes de la Hongrie concernant l'Information sur la question de l'amélioration de l'activité du Secrétariat de la Commission du Danube, reçu par la lettre du Représentant de la République Populaire Hongroise du 27 octobre 1980 (Annexe 6).
- Observations de la partie roumaine sur l'Information du Secrétariat de la Commission du Danube concernant la question de l'amélioration de son activité, reçues du Représentant de la République Socialiste de Roumanie par sa lettre N° 381, du 28 octobre 1980 (Annexe 7).

A l'issue d'une discussion d'ordre général, la réunion est convenue de fonder son examen sur l'Information du Secrétariat en tenant compte des propositions des pays membres de la Commission, reçues par écrit et communiquées oralement.

Dans le cadre de ses travaux, la réunion d'experts s'est concentrée sur les deux questions suivantes:

1. Nécessité d'engager un deuxième interprète pour travailler en permanence au Secrétariat.
2. Quelques questions de réorganisation du Secrétariat de la Commission du Danube.

I

Nécessité d'engager un deuxième interprète pour travailler en permanence au Secrétariat -

A l'issue des débats, la réunion d'experts a constaté que le Secrétariat, chargé par la XXXVIII^e session, a préparé une information contenant des propositions visant à l'amélioration de son activité, dans laquelle il est fait mention de la nécessité d'introduire dans la composition du personnel du Secrétariat un poste supplémentaire d'interprète.

La réunion d'experts a indiqué que le problème de l'engagement d'un deuxième interprète qui travaillerait en permanence devrait être résolu conformément à la recommandation contenue dans le rapport du groupe de travail chargé de l'examen du Rapport du Directeur sur l'accomplissement du Plan de travail, du Plan de travail à long terme à titre d'orientation et du projet de Plan de travail de la Commission du Danube (doc. CD/SES 37/27), approuvé par décision de la XXXVII^e session (doc. CD/SES 37/31).

La réunion d'experts prie le Directeur du Secrétariat de préparer un projet de solution durable à la question de l'engagement d'un deuxième interprète des langues russe et française et de le soumettre à l'approbation de la XXXIX^e session de la Commission du Danube.

Quelques questions de réorganisation du Secrétariat de la Commission du Danube -

Au cours des débats sur lesdites questions, la délégation de la Hongrie, désireuse de rapprocher les points de vue, a soumis des propositions à l'issue de l'examen desquelles la réunion d'experts est arrivée aux déductions suivantes:

- Recommander à la XXXIX^e session d'adopter les solutions suivantes:

a) changer la dénomination d'un des postes de technicien-dessinateur prévus à la Section technique en "économiste" et le transférer à la Section administrative avec les tâches incombant à l'économiste et notamment les travaux ayant un caractère financier; subordonner l'activité de l'économiste directement au directeur-adjoint - chef de la Section administrative;

b) élaborer une ordonnance de l'ordonnateur des crédits établissant les règles relatives aux compétences pour signer des actes d'engagement financier, en conformité des dispositions de l'article 23 du Règlement, relatif à la gestion financière de la Commission du Danube;

c) créer une Section des finances du Secrétariat, section qui devrait avoir à sa tête le Directeur-adjoint - chef-comptable;

d) changer la dénomination du poste "administrateur" en fonction des attributions relatives aux tâches d'intendance de caractère technique; transférer ce poste et les tâches respectives à la Section des finances mentionnée sous c).

Dans ce contexte, la réunion d'experts a demandé au Secrétariat:

- d'examiner la dénomination la plus appropriée au poste mentionné sous point d) et de soumettre là-dessus des propositions à la XXXIX^e session;

- d'examiner la question de la subordination de certains postes de la Section administrative (chauffeur, femmes de service, portier, mécanicien-chauffeur de chaudière) et de présenter à la XXXIX^e session des propositions concernant l'affectation de ces postes à la Section des finances.

La délégation autrichienne s'est prononcée contre la création de la Section des finances prévue sous c) ci-dessus pour les raisons suivantes:

1) Elle fait dépendre son consentement de l'exécution de l'instruction que le Directeur a reçue de la Session il y a déjà presque deux ans, de trouver un poste dans le Tableau existant du personnel non inscrit au Tableau pour l'engagement permanent d'un deuxième inter-prête, dont parle le présent rapport sous I, alinéa 2.

La délégation autrichienne attend cette proposition du Directeur pour pouvoir juger si la création d'une Section des finances n'empêche pas l'exécution de l'instruction ci-dessus mentionnée.

2) La délégation autrichienne attend les propositions du Secrétariat sous II.d), pour pouvoir juger si les attributions du nouveau poste qui sera créé ne sont pas contraires aux règles d'incompatibilité entre les attributions d'une section administrative et d'une section des finances, qui ont été exposées par trois délégations.

La délégation roumaine a réservé le droit de la partie roumaine de se prononcer sur le point sous c) lors de la XXXIX^e session.

La délégation bulgare a déclaré au cours des débats que non seulement elle ne pouvait retirer les propositions des autorités compétentes de la Bulgarie, communiquées dans la lettre du Représentant de la République Populaire de Bulgarie à la Commission du Danube, N° 970 /16.6.80 du 13 juin 1980, mais qu'elle les maintenait dans leur ensemble et insistait que les points qui y figurent et qui n'ont pas été examinés par la réunion d'experts pour les questions juridiques et d'organisation soient débattus lors de la XXXIX^e session de la Commission.

* * *

La réunion d'experts soumet le présent rapport à l'examen de la XXXIX^e session de la Commission du Danube.

INFORMATION DU SECRETARIAT

sur les questions de l'amélioration de l'activité
du Secrétariat

La XXXVIII^e session de la Commission du Danube a chargé le Secrétariat de préparer une information contenant des propositions relatives à l'amélioration de l'activité du Secrétariat de la Commission, accompagnée de propositions portant sur l'organisation du Secrétariat. Ladite information est à diffuser pour avis aux pays membres de la Commission du Danube et pour demander leurs propositions sur la question; ces propositions seront examinées en vertu du point 30 du plan de travail par la réunion d'experts pour les questions juridiques et d'organisation à convoquer du 14 au 18 octobre 1980.

A - Propositions du Secrétariat relatives
à l'amélioration de son activité

La XXVIII^e session de la Commission du Danube a adopté par décision (doc. CD/SES 28/36) les nouveaux Tableaux des fonctionnaires et des employés du Secrétariat de la Commission du Danube, entrés en vigueur le 1^{er} mai 1972. Selon ces Tableaux, le nombre des collaborateurs du Secrétariat a été considérablement réduit.

Entretemps, soit depuis 8 ans, de nouveaux éléments sont apparus qui se résument en ce qui suit:

1. Le volume global des travaux du Secrétariat de la Commission du Danube a augmenté. Les plans de travail de la Commission du Danube, qui ces dernières années comportent en général 35 à 40 points, reflètent en

premier lieu ce fait. Par ailleurs, le plan de travail de la Commission comporte chaque année un point, en vertu duquel le Secrétariat doit rassembler la documentation selon la Liste des questions intéressant la navigation en connexion avec la liaison des fleuves Rhin-Main-Danube et Danube-Oder-Elbe, adoptée par la Commission du Danube, et traduire la documentation reçue dans la deuxième langue officielle de la Commission du Danube pour sa diffusion aux pays danubiens. Tout ceci exige l'exécution d'un travail volumineux de traduction (orale et écrite) des matériaux et documents de la Commission.

2. Avec l'extension des relations internationales de la Commission du Danube, la correspondance avec diverses organisations et institutions internationales s'est sensiblement accrue.

3. A l'heure actuelle, les publications de la Commission du Danube sont pratiquement toutes éditées au sein de la Commission. Ceci a également fait accroître le volume global des travaux liés à la préparation à l'édition de la documentation qui exige une traduction minutieuse et qualifiée d'une langue officielle dans l'autre.

Pour accomplir ce volume considérablement accru des travaux, le Secrétariat de la Commission a dû pendant de longues années avoir régulièrement recours à des interprètes temporaires des langues russe et française, payés à l'heure. Toutefois, cette pratique a révélé qu'il y a des difficultés de trouver des interprètes hautement qualifiés. Les questions traitées au sein de la Commission du Danube (nautiques, hydrotechniques, hydrométéorologiques, statistiques, juridiques et autres) demandent un interprète expérimenté, tandis que ceux invités pour un travail temporaire ne possèdent pas en général l'expérience requise.

Tenant compte de ce qui précède, afin d'assurer un travail normal au Secrétariat dans l'accomplissement des tâches que lui confie la Commission du Danube, il s'avère nécessaire d'introduire au Secrétariat un poste supplémentaire d'interprète des langues officielles de la Commission, de préférence non inscrit au Tableau du personnel.

Déjà, en 1972, après l'adoption de la nouvelle Liste des employés, il s'est avéré que le travail dans le domaine administratif de l'économat a acquis un tel volume qu'un seul employé, l'administrateur, ne peut s'acquitter de toutes les tâches. Pour cette raison, l'un des techniciens-dessinateurs de la Section technique travaille dans la Section administrative comme adjoint à l'administrateur. Il convient donc de transférer ce poste de technicien-dessinateur de la Section technique dans la Section administrative et de le nommer "adjoint à l'administrateur".

B - Propositions du Secrétariat concernant sa réorganisation

Par décision de la XXXVI^e session de la Commission du Danube, le poste de chef-comptable inscrit au Tableau du personnel a été remplacé par le poste de directeur-adjoint - chef-comptable. Seul le caissier travaille sous sa direction.

A l'heure actuelle, l'activité dans le domaine de l'économat du Secrétariat de la Commission du Danube est contrôlée par le directeur, le directeur-adjoint - chef de la Section administrative, le directeur-adjoint - chef-comptable et le conseiller pour les questions juridiques et administratives; ceci provoque des complications et pose des entraves à l'accomplissement efficace des tâches de l'économat du Secrétariat.

Ayant en vue une amélioration des activités de l'économat qui relèvent des finances du Secrétariat et une répartition uniforme des travaux dans ce domaine, il s'avère indiqué de charger de ces activités la Section nouvellement créée, à savoir la Section des finances et d'intendance, placée sous la gestion du directeur-adjoint - chef de la Section des finances et d'intendance.

Tenant compte de ce qui a été exposé aux points A et B, les Tableaux des fonctionnaires et des employés ci-après sont proposés:

Tableau du personnel du Secrétariat
de la Commission du Danube

1. Directeur du Secrétariat

2. Section technique

- 2.1 Directeur-adjoint - chef de la Section technique
- 2.2 Conseiller pour les questions nautiques
- 2.3 Conseiller pour les questions hydrotechniques
- 2.4 Conseiller pour les questions hydrométéorologiques
- 2.5 Conseiller pour les questions statistiques
- 2.6 Ingénieur en chef pour les questions nautiques
- 2.7 Ingénieur en chef hydrotechnicien

3. Section administrative

- 3.1 Directeur-adjoint - chef de la Section administrative
- 3.2 Conseiller pour les questions juridiques et administratives
- 3.3 Conseiller pour les questions des éditions
- 3.4 Interprète en chef
- 3.5 Correcteur - sténodactylographe pour la langue russe
- 3.6 Correcteur - sténodactylographe pour la langue française

4. Section des finances et d'intendance

- 4.1 Directeur-adjoint - chef de la Section des finances et d'intendance
- 4.2 Caissier

II

Liste des employés non inscrits au Tableau
du personnel du Secrétariat de la Commission du Danube

1. Section technique

- 1.1 Hydrométéorologue

- 1.2 Statisticien
- 1.3 Technicien-dessinateur

2. Section administrative

- 2.1 Interprète
- 2.2 Dactylographe-sténographe pour la langue russe
- 2.3 Dactylographe-sténographe pour la langue française
- 2.4 Archiviste-bibliothécaire
- 2.5 Secrétaire-interprète
- 2.6 Garçon de bureau

3. Section des finances et d'intendance

- 3.1 Administrateur
- 3.2 Adjoint à l'administrateur
- 3.3 Mécanicien - chauffeur de chaudière
- 3.4 Portier
- 3.5 Chauffeurs (2)
- 3.6 Femmes de service (3)

Lesdites modifications n'exigent pas l'introduction de modifications de fond dans le Règlement relatif aux droits et obligations des fonctionnaires du Secrétariat; en outre, il n'est pas nécessaire de modifier les qualifications professionnelles requises pour les postes respectifs.

Cette proposition ne touche pas les traitements de base des fonctionnaires.

C - Modifications qu'il convient d'apporter aux documents fondamentaux de la Commission du Danube

I. Règles de procédure de la Commission du Danube

1. Art. 6,

alinéa 4. - A modifier comme suit:

"Chaque groupe de travail ou réunion d'experts élit son président et, si nécessaire, son vice-président".

Motivation: La pratique a déjà prouvé l'opportunité d'avoir une telle disposition.

2. Art. 7,

1^{er} alinéa - Biffer les mots: "au scrutin secret".

Motivation: L'art. 8 stipule que l'élection aux postes de Président, Vice-président et Secrétaire de la Commission du Danube se fait en respectant le tour de rôle. Dans ce cas, les élections au scrutin ont un caractère formel.

3. Art. 38,

1^{er} alinéa - A libeller comme suit:

"Le Secrétariat se compose des Sections technique, administrative, des finances et d'intendance".

2^{ème} alinéa - A libeller comme suit:

"A la tête des Sections technique, administrative et des finances et d'intendance se trouvent respectivement le directeur-adjoint - chef de la Section technique, le directeur-adjoint - chef de la Section administrative et le directeur-adjoint - chef de la Section des finances et d'intendance".

dernier alinéa - A biffer.

4. Art. 42,

1^{er} et 3^{ème} alinéas - Biffer les mots:

"le chef-comptable".

II. Dispositions relatives au Secrétariat de la Commission du Danube et à son fonctionnement

1. Art. 3,

1^{er} alinéa - Biffer le mot "deux".

3^{ème} alinéa - A libeller comme suit:

"A la tête des Sections technique, administrative et des finances et d'intendance se trouvent respectivement le directeur-adjoint - chef de la Section technique, le directeur-adjoint - chef de la Section administrative et le directeur-adjoint - chef de la Section des finances et d'intendance";

4^{ème} alinéa - A biffer.

2. Art. 5 - Biffer les mots "le chef-comptable".

3. Art. 6 - Biffer les mots "le chef-comptable".

4. Formuler comme suit le texte qui se trouve à la page 21:

"Le Secrétariat se compose:

A. de la Section technique

B. de la Section administrative

C. de la Section des finances et d'intendance".

Les tâches de la Section technique restent inchangées.

5. Les tâches de la Section administrative (pages 25 et 26) qui figurent sous litt. m, o, p, q, r, s, t sont à transférer dans la Section des finances et d'intendance; dans le litt. n, biffer les mots "et d'intendance".

Inclure un nouveau point dans les tâches de la Section des finances et d'intendance libellé comme suit:

"d'exécuter les travaux d'intendance liés à la préparation et au déroulement des sessions et des réunions de la Commission".

6. Modifier comme suit le texte du point C (page 27):

"C - Section des finances et d'intendance

La Section des finances et d'intendance a pour tâches:"

7. Dans le dernier alinéa à la page 27, remplacer les mots: "et la Comptabilité" par "et la Section des finances et d'intendance".

III. Règlement relatif aux droits et obligations des fonctionnaires du Secrétariat de la Commission du Danube

Art. 8,

1^{er} alinéa - Biffer les mots "le chef-comptable".

IV. Description des attributions des fonctionnaires du Secrétariat de la Commission du Danube et des qualifications professionnelles requises

1. A la page 58, partie III, modifier comme suit le titre et le sous-titre de cette partie:

"Section des finances et d'intendance

1. Directeur-adjoint - chef de la Section des finances et d'intendance".
2. A la page 59, dans le 3^{ème} alinéa, remplacer le mot "chef-comptable" par les mots "directeur-adjoint - chef de la Section des finances et d'intendance".

N° 970/16.6.80

Budapest, le 13 juin 1980

AU PRESIDENT DE LA
COMMISSION DU DANUBE

M. István R o s k a

B u d a p e s t

Monsieur le Président,

Me référant à notre proposition communiquée par la lettre N° 380/6.III.1980 et au point 29 du Plan de travail de la Commission du Danube, j'ai l'honneur de vous faire parvenir - afin de faciliter l'établissement par le Secrétariat de l'Information requise - une proposition complétée qui a pour but d'améliorer le travail et d'accroître la qualité de l'activité du Secrétariat de la Commission du Danube, ainsi que les modifications et les compléments à apporter aux documents d'organisation de la Commission du Danube avec les explications respectives à leur sujet, en vous priant de bien vouloir faire diffuser ma lettre avec ses annexes à tous les Représentants, car j'estime qu'elles pourraient servir de documents de base à la réunion d'experts pour les questions juridiques et d'organisation.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Le Représentant de la République
Populaire de Bulgarie à la
Commission du Danube

Signé: B. Mitev

LE REPRESENTANT DE LA REPUBLIQUE
POPULAIRE DE BULGARIE A LA
COMMISSION DU DANUBE

Proposition de modifications à apporter aux Tableaux
des fonctionnaires et des employés du Secrétariat de
la Commission du Danube

La proposition de la délégation bulgare portant sur quelques modifications à apporter aux Tableaux des fonctionnaires et des employés du Secrétariat de la Commission du Danube envoyée par la lettre N° 380 en date du 6 mars 1980, avait pour objectif:

1. de changer la dénomination de quelques postes pour qu'elle soit conforme au travail effectivement accompli;
2. d'améliorer la structure d'organisation et le travail du Secrétariat;
3. d'éviter dans la répartition structurelle des divergences entre le caractère du poste occupé et les attributions professionnelles;
4. d'éliminer la divergence de sens entre les dénominations de quelques postes en français et en russe.

A l'heure actuelle, les travaux d'intendance du Secrétariat sont contrôlés par le Directeur, le Directeur-adjoint - chef de la Section administrative, le Directeur-adjoint - chef comptable et le Conseiller pour les questions juridiques et administratives. La pratique a fait valoir que ce système complique l'exécution normale des tâches de l'éconamat et lui pose souvent des entraves.

Afin de mieux répartir les travaux et d'accroître la qualité de l'activité dans le domaine de l'éconamat, notre proposition remplace la Comptabilité par une Section des finances et d'intendance.

De cette manière on peut rendre le travail plus opératif et accroître le contrôle des employés qui assument une responsabilité matérielle et ont affaire aux moyens financiers. En principe, toutes ces personnes doivent être soumises au Directeur-adjoint - chef-comptable.

Afin d'améliorer le travail et d'accroître la qualité de l'activité du Secrétariat de la Commission du Danube ainsi que pour faire concorder les compétences des fonctionnaires avec leur travail effectif, nous proposons d'examiner la proposition suivante concernant la structure du Secrétariat de la Commission du Danube:

Tableau du personnel du Secrétariat de la Commission du Danube

Fonctionnaires

1 - Directeur du Secrétariat

I. Section technique

1. Directeur-adjoint - chef de la Section technique
2. Conseiller pour les questions nautiques
3. 2^{ème} Conseiller pour les questions nautiques
4. Conseiller pour les questions hydrotechniques
5. 2^{ème} Conseiller pour les questions hydrotechniques
6. Conseiller pour les questions hydrométéorologiques
7. Conseiller pour les questions statistiques

II. Section administrative

1. Directeur-adjoint - chef de la Section administrative
2. Conseiller pour les questions juridiques et administratives
3. Conseiller pour les questions des éditions
4. Chef-interprète
5. Correcteur-sténodactylographe pour la langue russe
6. Correcteur-sténodactylographe pour la langue française

III. Section des finances et d'intendance

1. Directeur-adjoint - chef de la Section des finances et d'intendance - chef-comptable
2. Caissier-comptable

Total: 16

Liste des employés non inscrits au Tableau du personnel du Secrétariat de la Commission du Danube

Employés

I. Section technique

1. Hydrométéorologue
2. Statisticien
3. Technicien-dessinateur

II. Section administrative

1. Dactylographe-sténographe pour la langue russe
2. Dactylographe-sténographe pour la langue française
3. Archiviste-bibliothécaire - interprète
4. Secrétaire - interprète
5. Imprimeur - garçon de bureau

III. Section des finances et d'intendance

1. Chef de l'économe
2. Econome
3. Mécanicien - chauffeur de chaudière
4. Intendant de l'immeuble - portier
5. Chauffeur
6. Chauffeur
7. Femme de service
8. Femme de service
9. Femme de service

Total: 17

Les propositions susmentionnées n'exigent pas l'introduction de modifications de fond dans le Règlement relatif aux droits et obligations des fonctionnaires du Secrétariat, à l'exclusion des points où il faut modifier les dénominations; en outre, il n'est pas nécessaire de modifier les qualifications professionnelles requises pour les postes respectifs.

La modification de la dénomination de quelques postes n'entraîne pas de modification des traitements de base actuels des fonctionnaires et des employés du Secrétariat.

1. Nous estimons indiqué de modifier la dénomination de "Помощник Директора по" en "Заместитель по" partant de la considération qu'il existe une différence de sens entre la dénomination en français et en russe et également parce que de cette manière on facilitera le travail au sein du Secrétariat, vu que le Directeur du Secrétariat ne devra pas émettre d'ordonnance pour indiquer qui doit le remplacer en son absence, puisque le remplacement sera réalisé selon le principe de tour de rôle.

2. La proposition de modifier la dénomination du poste "ingénieur en chef" en "deuxième conseiller" est dictée:

- a) par le caractère du travail effectivement accompli;
- b) du fait que le terme "ingénieur" quant à son sens signifie un certain degré de qualification et son utilisation dans le sens de la définition d'un poste n'est pas correcte.

3. La proposition de modifier la dénomination "caissier" en "caissier-comptable" est indiquée partant du caractère du travail effectivement exécuté au Secrétariat de la Commission par le caissier, qui prépare et établit tous les documents de base, les ordres de la comptabilité, les devis des missions et leur décompte, prend part à l'inventorisation etc.

4. Nous proposons de modifier la dénomination "administrateur" en "chef de l'économat" ou "économe", ayant en vue que le travail effectivement réalisé au Secréta-

riat de la Commission doit être lié exclusivement aux affaires et questions de l'éconamat, d'autant plus qu'en présence des postes de directeur-adjoint pour les questions administratives et de conseiller pour les questions juridiques et administratives, un poste d'administrateur ne convient ni quant au sens ni quant au fond.

5. La proposition de modifier la dénomination du poste "garçon de bureau" en "typographe-garçon de bureau" est également liée au fait que l'employé qui occupe au Secrétariat le poste de garçon de bureau accomplit des travaux de typographie et de multiplication des matériaux édités par la Commission du Danube.

6. La proposition de modifier la dénomination de "portier" en "intendant de l'immeuble - portier" paraît opportune étant donné qu'en dehors des obligations qui incombent à un portier, l'employé qui occupe ce poste au Secrétariat prend soin de la protection de l'immeuble contre l'incendie et d'autres dangers.

Proposition de la délégation bulgare

Modifications et compléments à apporter aux documents d'organisation de la Commission du Danube

I. Règles de procédure de la Commission du Danube

Art. 38 - Le Secrétariat se compose des Sections technique, administrative, des finances et d'intendance.

A la tête du Secrétariat se trouve le directeur assisté des directeurs-adjoints - chefs de section. En cas d'absence du directeur, celui-ci est remplacé par un des directeurs-adjoints.

A la tête des Sections technique, administrative, des finances et d'intendance se trouvent le directeur-adjoint - chef de la Section technique, le directeur-adjoint - chef de la Section administrative et le directeur-adjoint - chef de la Section des finances et d'intendance - chef-comptable.

Art. 42, alinéas 1 et 3 - Le directeur, les directeurs-adjoints et les conseillers sont nommés par la Commission. Deux ou plusieurs ressortissants d'un même Etat membre de la Commission ne peuvent occuper simultanément les postes de directeur et de directeur-adjoint.

Le directeur, les directeurs-adjoints et les conseillers ...

Art. 49 - Dans le texte russe, remplacer le mot "помощников" par "заместителей".

Ajouter: le directeur-adjoint - chef de la Section des finances et d'intendance.

II. Dispositions relatives au Secrétariat de la Commission du Danube et à son fonctionnement

Art. 3 - A la tête du Secrétariat se trouve le directeur assisté par les directeurs-adjoints - chefs de section.

En cas d'absence du directeur, celui-ci est remplacé par un des directeurs-adjoints.

A la tête des Sections technique, administrative, des finances et d'intendance se trouvent le directeur-adjoint - chef de la Section technique, le directeur-adjoint - chef de la Section administrative et le directeur-adjoint - chef de la Section des finances et d'intendance - chef-comptable.

Art. 5 et 6 - Remplacer dans le texte russe le mot "ПОМОЩНИК" par "заместитель".

Art. 10 - Le Secrétariat se compose:

- A - de la Section technique
- B - de la Section administrative
- C - de la Section des finances et d'intendance

Les tâches de la Section technique restent inchangées. Du nombre des tâches de la Section administrative, le point "m", du point "n" les travaux d'intendance, les points "o", "p", "q", "r", "s", "t" sont à transférer dans la Section des finances et d'intendance.

Remplacer le mot "Comptabilité" par les mots "Section des finances et d'intendance".

III. Règlement relatif aux droits et obligations des fonctionnaires du Secrétariat de la Commission du Danube

Art. 8 - Le directeur, les directeurs-adjoints - chefs de section et les conseillers ...

IV. Description des attributions des fonctionnaires
du Secrétariat de la Commission du Danube et des
qualités professionnelles requises

I. Section technique

1. Directeur-adjoint - chef de la Section technique
2. Conseiller pour les questions nautiques
Alinéa 3 - Surveille le travail du 2^{ème} conseiller
pour les questions nautiques
3. 2^{ème} conseiller pour les questions nautiques
4. Conseiller pour les questions hydrotechniques
Alinéa 3 - Surveille le travail du 2^{ème} conseiller
pour les questions hydrotechniques
5. 2^{ème} conseiller pour les questions hydrotechniques
6. Conseiller pour les questions hydrométéorologiques
7. Conseiller pour les questions statistiques

II. Section administrative

1. Directeur-adjoint - chef de la Section administrative
2. Conseiller pour les questions juridiques et administratives
3. Conseiller pour les questions des éditions
4. Chef-interprète
5. Correcteur - sténodactylographe pour la langue russe
6. Correcteur - sténodactylographe pour la langue française

III. Section des finances et d'intendance

1. Directeur-adjoint - chef de la Section des finances et d'intendance
2. Caissier-comptable

V. Tableau du personnel du Secrétariat
de la Commission du Danube

1. Directeur du Secrétariat	1
2. Directeur-adjoint - chef de la Section technique	1
3. Directeur-adjoint - chef de la Section administrative	1
4. Directeur-adjoint - chef de la Section des finances et d'intendance	1

Section technique

1. Conseiller pour les questions nautiques	1
2. 2 ^{ème} conseiller pour les questions nautiques	1
3. Conseiller pour les questions hydrotechniques	1
4. 2 ^{ème} conseiller pour les questions hydrotechniques	1
5. Conseiller pour les questions hydrométéorologiques	1
6. Conseiller pour les questions statistiques	1
	6

Section administrative

1. Conseiller pour les questions juridiques et administratives	1
2. Conseiller pour les questions des éditions	1
3. Chef-interprète	1
4. Correcteur-sténodactylographe pour la langue russe	1
5. Correcteur-sténodactylographe pour la langue française	1
	5

Section des finances et d'intendance

1. Caissier-comptable	1
-----------------------	---

Total: 16
181

VI. Liste des employés non inscrits au Tableau
du Secrétariat de la Commission du Danube

Section technique

1. Hydrométéorologue	1
2. Statisticien	1
3. Technicien-dessinateur	1
	3

Section administrative

1. Secrétaire-interprète	1
2. Archiviste-bibliothécaire - interprète	1
3. Dactylographe-sténographe pour la langue russe	1
4. Dactylographe-sténographe pour la langue française	1
5. Typographe - garçon de bureau	1
	5

Section des finances et d'intendance

1. Chef de l'économat	1
2. Econome	1
3. Intendant de l'immeuble - portier	1
4. Mécanicien - chauffeur de chaudière	1
5. Chauffeurs	2
6. Femmes de service	3
Total:	17

VII. Règlement relatif à la gestion financière
de la Commission du Danube

Remplacer dans tous les articles respectifs le mot
"помощник" par "заместитель"; le mot "chef-comptable"

par "chef de la Section des finances et d'intendance"; le mot "caissier" par "caissier-comptable"; le mot "administrateur" par "chef de l'économat".

Art. 38 -

Dans le 2^{ème} alinéa, biffer la dernière phrase ("En outre, lesdites factures...").

Art. 51 -

Remplacer les mots: "paraphé par le conseiller pour les questions juridiques et administratives" par "paraphé par le chef de la Section des finances et d'intendance".

Art. 52 -

Biffer les mots "chef de la Section administrative".

Art. 53 -

La Section des finances et d'intendance tient en évidence les biens de la Commission du Danube...

Si l'on constate l'absence d'un objet d'inventaire, le directeur-adjoint - chef de la Section des finances et d'intendance prend les mesures nécessaires...

Art. 67 -

Remplacer le mot "Comptabilité" par les mots "la Section des finances et d'intendance".

LE REPRESENTANT DE L'AUTRICHE
A LA COMMISSION DU DANUBE

Johann Josef DENGLER

N^o 2137-A/80
Annexe

Budapest, le 12 août 1980

Monsieur le Président,

Conformément au point 29 du Plan de travail de la Commission du Danube pour 1980/81 (doc. CD/SES 38/34) après avoir reçu l'Information du Secrétariat CD 115/VII-1980 du 28 juillet a.c., j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint l'avis de l'Autriche en ce qui concerne la question de l'amélioration de l'activité du Secrétariat contenant aussi les propositions autrichiennes sur l'organisation du Secrétariat et de ses services.

J'ai aussi l'honneur de vous communiquer que les propositions contenues dans l'Information du Secrétariat CD 115/VII-1980 sont inacceptables.

Je vous prie de bien vouloir faire diffuser copie de cette lettre ainsi que de l'avis de l'Autriche se trouvant en annexe à cette lettre à tous les honorables Représentants des pays membres de la Commission du Danube.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Le Représentant de l'Autriche
à la Commission du Danube

Signé: J.J. Dengler

Monsieur

István ROSKA
Président de la
Commission du Danube
B u d a p e s t

A V I S

des autorités compétentes de l'Autriche sur la question de l'amélioration de l'activité du Secrétariat, contenant des propositions sur l'organisation du Secrétariat et de ses services

La XXVIII^e session de la Commission du Danube a adopté, par sa décision du 13 mars 1970 (doc. CD/SES 28/36), les nouveaux Tableaux des fonctionnaires et des employés du Secrétariat de la Commission du Danube, entrés en vigueur le 1^{er} mai 1972. Conformément à ces Tableaux, le nombre des collaborateurs du Secrétariat a été considérablement réduit par rapport à celui des Tableaux antérieurement en vigueur; c'est ainsi qu'ont été exclus, entre autres, les postes d'interprète et de dactylos pour les langues russe et française.

Par suite de ces réductions, le Secrétariat s'est heurté à des difficultés dans son travail. Les raisons de ces difficultés sont les suivantes:

1. Le volume global des travaux du Secrétariat de la Commission du Danube a augmenté. Ce fait découle des plans de travail annuels de la Commission, qui comportent en moyenne 35 à 40 points. Entre autres, le nombre des réunions d'experts et des questions inscrites à leur ordre du jour a augmenté. La préparation de ces réunions (rassemblement de la documentation, diffusion des observations reçues etc.) exige un grand travail de traduction et de dactylographie.

La correspondance avec diverses organisations et institutions internationales s'est également accrue par suite de l'extension des relations internationales de la Commission du Danube.

Par ailleurs, les plans de travail annuels de la Commission du Danube comportent toujours un point qui charge le Secrétariat de rassembler la documentation requise selon la "Liste des questions intéressant la na-

vigation en connexion avec la liaison des fleuves Rhin-Main-Danube et Danube-Oder-Elbe" adoptée par la Commission, et de traduire ces matériaux dans les langues officielles de la Commission pour leur diffusion aux pays danubiens.

Tout ceci exige l'exécution d'un travail volumineux de traduction (orale et écrite), de dactylographie et de multiplication.

2. A l'heure actuelle, les publications de la Commission du Danube (en moyenne 8 à 12 publications par an) sont pratiquement toutes imprimées par le Secrétariat. Les typographies font seulement les photocopies (réduction des dimensions de la documentation dactylographiée), confectionnent les couvertures et exécutent les travaux de reliure. Ceci également a fait accroître le volume général des travaux liés à la préparation, à l'édition de la documentation, qui exige une traduction et rédaction minutieuses et qualifiées, ainsi qu'une dactylographie avec justification des lignes.

Pour l'exécution des travaux prévus par les plans de travail, le Secrétariat de la Commission a dû, pendant de longues années, avoir régulièrement recours à des interprètes et à des dactylos pour les langues russe et française, invités temporairement.

Toutefois, cette pratique a révélé qu'il était très difficile de trouver des personnes hautement qualifiées pour un paiement à l'heure. De plus, il est à remarquer que la Commission du Danube s'occupe de questions spéciales (navigation, hydrotechnique, radiocommunication, juridiques et autres) qui demandent un interprète expérimenté dans ces domaines, alors que ceux invités pour un travail temporaire ne possèdent pas l'expérience requise.

Tenant compte de ce qui précède, pour assurer au Secrétariat des conditions de travail normales dans l'accomplissement des tâches que lui confie la Commission du Danube, il s'avère nécessaire d'accorder au Secrétariat un poste permanent d'interprète des langues officielles de la Commission et un poste de dactylo pour les langues russe ou française et hongroise.

Vu que la XXXVIII^e session de la Commission a pris la décision d'inviter un interprète temporairement jusqu'à la prochaine session et qu'elle a chargé le Secrétariat de préparer des propositions concernant l'amélioration de l'activité et de l'organisation du Secrétariat et de ses services, l'objectif fondamental de la réorganisation des services du Secrétariat est donc une meilleure répartition des tâches afin de libérer un ou deux postes dans le Tableau des employés pour un poste additionnel d'interprète des langues russe et française et un poste de dactylo.

L'analyse de la situation en ce qui concerne les charges actuelles des dix-sept employés inscrits au Tableau du personnel du Secrétariat de la Commission du Danube permet de faire les constatations suivantes:

I. SECTION TECHNIQUE

1. Technicien-hydrométéorologue

Les tâches de cet employé qui travaille sous la direction immédiate du Conseiller pour les questions hydrométéorologiques comportent le dépouillement des données hydrométéorologiques et l'établissement des graphiques nécessaires pour la publication de l'Annuaire hydrologique, ainsi que de l'Ouvrage de référence hydrologique. L'Ouvrage de référence hydrologique est édité tous les dix ans. En outre, le technicien-hydrométéorologue dépouille les données pour les prévisions mensuelles des niveaux et prend soin de ce que ces prévisions soient diffusées aux pays danubiens. Le volume de ces tâches ne l'occupe entièrement.

2. Statisticien

L'employé qui occupe ce poste travaille sous la direction immédiate du Conseiller pour les questions statistiques. Il dépouille les données statistiques et prépare les schémas, graphiques et tableaux nécessaires pour l'établissement de l'Annuaire statistique et, le cas échéant, de l'Ouvrage de référence statistique. Les ouvrages de référence statistique ne paraissent pas régulièrement. Etant donné que le volume de ces tâches ne

l'occupe entièrement; le statisticien accomplit des travaux de traduction en allemand et en anglais et remplace régulièrement le secrétaire-interprète.

3. Technicien-dessinateur

La Liste des employés non inscrits au Tableau du personnel du Secrétariat de la Commission comporte deux postes de technicien-dessinateur.

L'un des techniciens-dessinateurs accomplit les travaux de dessin technique pour la préparation des publications du Secrétariat relevant du domaine des questions nautiques et hydrotechniques. Cet employé travaille sous la direction immédiate du Conseiller pour les questions des éditions.

Régulièrement, le technicien aide à la collation des matériaux ronéotypés pour les éditions et dessert, pendant les réunions et les sessions, le magnétophone et l'installation de sonorisation dans la salle des réunions.

Le deuxième dessinateur a été transféré en 1975 dans la Section administrative et s'occupe des questions administratives.

II. SECTION ADMINISTRATIVE

Pour l'exécution des travaux administratifs et d'économat, la Liste des employés du Secrétariat de la Commission du Danube prévoit les dix postes suivants:

1. Administrateur
2. Dactylographe-sténographe pour la langue russe
3. Dactylographe-sténographe pour la langue française
4. Secrétaire-interprète
5. Archiviste-bibliothécaire
6. Garçon de bureau
7. Portier
8. Mécanicien-chauffeur de chaudière
9. Chauffeurs (2)
10. Femmes de service (3)

En outre, comme déjà mentionné ci-haut, le technicien-dessinateur qui s'occupe des questions d'économat a été transféré de la Section technique dans la Section administrative.

L'analyse de la situation actuelle en ce qui concerne l'occupation des employés énumérés ci-haut a permis de faire les constatations suivantes:

1. L'administrateur travaille sous la direction immédiate du Conseiller pour les questions administratives et juridiques. Effectivement, l'administrateur s'occupe à donner des instructions à l'employé sous point 1/a, ainsi qu'aux employés sous points 7 à 10, une tâche qui incombe au Conseiller pour les questions juridiques et administratives. Les tâches qui lui ont été assignées par une ordonnance du Mandat précédent sont, maintenant, presque dans leur totalité, exécutées par l'employé sous point 1/a. C'est pour cela que l'administrateur s'occupe surtout de l'achat et de la distribution des marchandises de représentation pour les fonctionnaires et employés, un travail qui ne peut pas être considéré comme tâche du Secrétariat et rétribué par les fonds du budget. Ce travail en relation avec les besoins personnels des fonctionnaires en objets de représentation a d'ailleurs été exécuté par les fonctionnaires eux-mêmes à tour de rôle, à titre volontaire et gratuit, pendant le Mandat précédent et devrait, par la réorganisation du Secrétariat en cours, être éliminé des tâches officielles des employés du Secrétariat et être reconduit au travail volontaire à organiser par la Section administrative en accord avec la comptabilité.

L'analyse soigneuse des tâches quotidiennes de caractère administratif à remplir par l'administrateur et par l'employé sous 1/a a montré qu'il est possible de faire exécuter toutes ces tâches par un employé seul, travaillant sous la direction immédiate et avec le concours du Conseiller pour les questions juridiques et administratives, qui pourrait aussi appeler à collaborer les employés mentionnés sous N° 5 (en cas d'engagement d'un traducteur comme ce sera proposé, l'employé sous N° 5 peut être libéré des traductions) et sous N° 8, un employé qui n'est pas occupé pleinement pendant toute l'année.

On peut donc se passer du poste d'administrateur pour l'assigner à un traducteur dont il existe un besoin pressant, comme ce sera proposé plus bas.

1/a. Le technicien-dessinateur, transféré dans la Section administrative accomplit les obligations suivantes:

- l'enregistrement et la tenue en évidence de la sortie des fournitures de bureau;
- l'achat et la tenue en évidence des tickets de gasoline;
- l'achat et la tenue en évidence des objets d'inventaire de petite valeur;
- la commande de combustibles pour l'immeuble du siège de la Commission;
- l'établissement des documents douaniers et autres pour l'expédition et la réception des matériaux, objets et publications de la Commission;
- la participation aux travaux de l'économat pour assurer le déroulement des réunions d'experts, des séances de groupe de travail et des sessions de la Commission;
- la prise de mesures pour assurer la propreté dans l'immeuble où siège la Commission du Danube;
- la dactylographie, dans la langue du pays où siège la Commission, de lettres portant sur des questions de l'économat en rapport avec l'activité du Secrétariat et l'enregistrement de cette correspondance avec les organisations hongroises (DTEI, bureau de douane, société d'assurance, IBUSz, MALEV, hôtels, MASPED, direction de l'inspection du transport par route, Sécurité sociale, etc.).

2. Dactylo-sténographe pour la langue russe et

3. Dactylo-sténographe pour la langue française

Les personnes qui détiennent ces postes sont entièrement occupées par les tâches qui découlent des plans de travail annuels, comme indiqué ci-haut.

Depuis de longues années déjà deux dactylos supplémentaires travaillent pendant presque toute l'année au Secrétariat et sont payées au compte de l'art. V (Edition des publications de la Commission), ce qui n'est pas tout à fait en règle. Ayant en vue que ces dactylos changent de temps à autre, leur travail n'est pas toujours satisfaisant.

Il serait donc nécessaire d'engager en permanence des dactylos de langues russe et française, citoyennes hongroises (ou domiciliées en Hongrie) qui pourraient également, si nécessaire, dactylographier en hongrois et travailler partiellement pour le compte du Directeur-adjoint - chef-comptable qui nécessite ce concours.

4. Le secrétaire-interprète est à la disposition du Directeur et de ses trois adjoints.

Cet employé exécute toutes les tâches prévues par la Description des attributions des employés du Secrétariat de la Commission du Danube, c'est-à-dire enregistre la correspondance reçue et expédiée, prend soin des communications téléphoniques (urbaines, interurbaines et internationales), s'occupe de la correspondance avec les organisations hongroises locales et traduit les lettres du hongrois en russe et vice-versa. Prend soin du déroulement des visites chez le Directeur et exécute d'autres tâches incombant au secrétaire.

En rapport avec ce qui précède, on peut noter que l'employé qui détient ce poste est pleinement occupé.

5. L'archiviste-bibliothécaire exécute en dehors des tâches relevant de la tenue des archives et de la bibliothèque de la Commission du Danube, des traductions écrites du hongrois dans l'une des langues officielles de la Commission et vice-versa, écrit les lettres et établit les factures en rapport avec la vente des publications de la Commission du Danube. Conformément à la description des attributions des employés du Secrétariat, le volume des tâches qui lui sont confiées l'occupe entièrement. En cas d'embauchage d'un interprète, la tenue des archives et de la bibliothèque devrait être améliorée.

6. Le garçon de bureau, qui exécute toutes les tâches énumérées à ce poste dans la Description des attributions des employés du Secrétariat, travaille essentiellement comme imprimeur sur duplicateur-offset. Il s'avère nécessaire de changer la dénomination de ce poste en "imprimeur-ronéotypiste". Cet employé est entièrement occupé.

7. Le portier assure et répond pour la sécurité de l'immeuble du siège de la Commission du Danube et est aussi responsable pour l'entrée dans l'immeuble. Il dessert le central téléphonique au siège de la Commission du Danube. Il reçoit le courrier et assure que celui-ci soit immédiatement remis à destination.

L'employé qui détient le poste de portier est entièrement occupé.

8. Le mécanicien-chauffeur de chaudière accomplit les petites réparations des objets d'inventaire et des installations au siège de la Commission du Danube et dans les logements des fonctionnaires. Assure le chauffage au siège de la Commission du Danube. L'employé qui détient ce poste est occupé par le chauffage uniquement pendant la période automne-hiver, c'est-à-dire du 15 octobre au 15 avril, et ce deux fois par jour au cours des heures de travail, soit environ quatre-cinq heures.

En ce qui concerne son travail de mécanicien, il est à noter qu'il y a peu de travaux de ce genre, car les réparations des installations d'électricité, de conduites d'eau et autres, font partie des tâches de la DTEI.

L'employé qui détient ce poste n'est pas entièrement occupé et on pourrait le charger de quelques tâches administratives (achat d'objets d'inventaire pour le Secrétariat et les logements des fonctionnaires, préparation des commandes et achats d'ordre privé pour les fonctionnaires et les employés chez KONSUMEX, remise de ces marchandises et autres tâches connexes).

9. Le chauffeur (deux) conduit la voiture qui lui est confiée et répond de son exploitation normale, de son bon état technique et de sa sécurité.

Il s'occupe régulièrement du lavage de la voiture, des petites réparations qui n'entrent pas dans le cadre du service.

En dehors de la conduite de la voiture, l'employé qui détient ce poste s'occupe, selon les besoins, de l'achat, du chargement et du déchargement des marchandises pour le Secrétariat de la Commission du Danube et les fonctionnaires.

Les employés qui détiennent le poste de chauffeur sont entièrement occupés. Dans la période des sessions et des réunions, il doivent faire des heures de travail supplémentaires.

10. Femme de service (trois)

Les femmes de service font les travaux de nettoyage dans l'immeuble de la Commission du Danube entre 06 et 08 heures.

III. RESUME DE L'ANALYSE

Comme il résulte de cette analyse, la répartition des charges des employés au sein du Secrétariat est fort inégale et inéquitable. Tandis que ceux qui travaillent dans le domaine de l'édition sont très chargés et le Secrétariat est amené à faire appel à des collaborateurs auxiliaires, les employés travaillant dans d'autres secteurs ne sont pas entièrement occupés et peuvent même accomplir d'autres tâches.

Pour exécuter les instructions de la session et améliorer le fonctionnement du Secrétariat, la réorganisation décrite ci-après s'impose.

IV. PROPOSITIONS

1. Supprimer le poste d'administrateur qui n'est pas nécessaire et remplacer ce poste par un nouveau poste de "traducteur" avec le salaire établi pour l'administrateur (salaire N° 1 de la Liste des traitements de base des employés - Annexe 2 au doc. CD/SES 38/28).

Le traducteur travaille sous la direction de l'interprète en chef et est subordonné au Conseiller pour les questions des éditions.

2. Transférer le poste de "technicien-dessinateur" de la Section technique à la Section administrative et le dénommer "économe" (salaire N° 4 de la Liste des traitements de base des employés - Annexe 2 au doc. CD/SES 38/28).

3. Réunir les trois postes suivants de la Section technique:

- technicien hydrométéorologue
- statisticien
- technicien-dessinateur

en créant les deux postes suivants:

- hydrométéorologue-statisticien (salaire N° 2 de la Liste des traitements de base des employés - Annexe 2 au doc. CD/SES 38/28);
- technicien-dessinateur (salaire N° 4 de la Liste des traitements de base des employés - Annexe 2 au doc. CD/SES 38/28).

En ce qui concerne l'organisation du travail, le dessinateur travaille, tout comme dans le passé, sous la direction du Conseiller pour les questions des éditions.

4. Etablir, au lieu du poste ainsi libéré, un nouveau poste:

- dactylographe pour la langue russe ou française.

La personne qui détiendra ce poste devra également pouvoir taper en hongrois. Cet employé relèvera de la Section administrative et, quand nécessaire, travaillera pour les besoins du Directeur-adjoint - chef-comptable (salaire N° 5 de la Liste des traitements de base des employés - Annexe 2 au doc. CD/SES 38/28).

V. CONSEQUENCES BUDGETAIRES

En adoptant cette proposition, on éviterait non seulement une augmentation du budget par suite du salaire pour un traducteur, question déjà décidée par la dernière session, mais on ferait même des économies d'environ 120.000 Ft par an, car le poste "traduction supplémentaire" figurant au budget de la Commission ne serait plus nécessaire et les dépenses à l'art. V pourraient être diminuées des frais jusqu'alors encourus pour les dactylographes temporaires.

MINISTERE FEDERAL DES TRANSPORTS
DE LA
REPUBLIQUE SOCIALISTE TCHECOSLOVAQUE
N° 19.731/80

Prague, le 4 septembre 1980

Objet: Point de vue concernant la question
de l'amélioration de l'activité du
Secrétariat de la Commission du Danube

AU DIRECTEUR DU SECRETARIAT
DE LA COMMISSION DU DANUBE

Monsieur Ludovit KINCEL
B u d a p e s t

Monsieur le Directeur,

Après avoir étudié vos propositions portant sur le perfectionnement de l'activité du Secrétariat de la Commission du Danube, exposées dans l'Information diffusée par la lettre N° CD 115/VII du 28 juillet 1980, et tenant compte des propositions soumises à ce sujet par la partie bulgare, nous vous communiquons en ce qui suit le point de vue des autorités compétentes tchécoslovaques:

- La proposition du Secrétariat de la Commission du Danube correspond, dans la grande partie des questions, à celle de la République Populaire de Bulgarie. Pour cette raison, nous estimons que les deux documents pourraient être discutés ensemble au cours de la réunion d'experts pour les questions juridiques d'octobre de l'année courante.

Nous estimons que l'attention principale devrait en premier lieu être centrée sur les questions essentielles auxquelles se rapportent:

- la création d'un nouveau poste d'interprète de la Section administrative du Secrétariat de la Commission et par conséquent l'augmentation du nombre de ses collaborateurs non inscrits au Tableau du personnel;

- la création d'une nouvelle Section des finances et d'économie du Secrétariat de la Commission;

- le transfert de quelques postes de la Section administrative actuelle dans la nouvelle Section des finances et d'économie;

- la mise au point des dispositions incluses dans les documents fondamentaux de la Commission ayant trait à l'activité du Secrétariat de la Commission, en fonction des modifications qui seront réalisées.

En ce qui concerne lesdites questions, la partie tchécoslovaque soutient entièrement les propositions soumises par le Secrétariat de la Commission; seul le Secrétariat, comme l'organe le plus compétent, peut débattre les voies de l'amélioration de son travail.

On pourrait accorder moins d'attention à des questions de second ordre, comme par exemple la modification des dénominations de certains postes, les éventuelles modifications des dénominations ne pouvant avoir aucune influence sur le travail du Secrétariat.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, nos sentiments distingués.

Suppléant du Représentant de la
République Socialiste Tchécoslovaque
à la Commission du Danube

Signé: RAK

LE REPRESENTANT DE LA REPUBLIQUE
POPULAIRE HONGROISE A LA
COMMISSION DU DANUBE

Budapest, le 27 octobre 1980

AU DIRECTEUR DU SECRÉTARIAT
DE LA COMMISSION DU DANUBE

Monsieur Ludovit KINCEL

Cher Monsieur Kincel,

Me référant à la lettre du directeur-adjoint du Secrétariat de la Commission du Danube, en date du 28 juillet 1980, j'ai l'honneur de vous communiquer qu'en ce qui concerne l'Information sur la question de l'amélioration de l'activité du Secrétariat, nous prenons en considération la proposition du Représentant de la République Populaire de Bulgarie à la Commission du Danube à ce sujet et nous estimons qu'elle constitue une bonne base pour l'accomplissement des tâches posées par la XXXVIII^e session de la Commission du Danube dans ce domaine.

La partie hongroise est d'accord avec l'introduction d'un poste supplémentaire d'interprète des langues officielles de la Commission, non inscrit au Tableau du personnel.

Nous sommes d'accord également que le poste de technicien-dessinateur de la Section technique soit transféré dans la Section administrative sous le nom de "administrateur-adjoint", vu qu'effectivement ce transfert a déjà été réalisé en 1972.

En ce qui concerne l'amélioration de l'activité financière de l'économat du Secrétariat, nous estimons qu'il serait indiqué de créer une nouvelle section des finances et d'intendance avec le personnel proposé par le Secrétariat.

En connexion avec les modifications à apporter aux documents fondamentaux de la Commission du Danube, nous avons les observations suivantes:

Dans le texte concernant les Règles de procédure, sous point 3, ad art. 38, au lieu de "2^{ème} alinéa", écrire "3^{ème} alinéa" et, dans le texte russe, au lieu de "3^{ème} alinéa - à biffer", écrire "4^{ème} alinéa - biffer".

Nous estimons nécessaire d'introduire les modifications respectives dans le Règlement relatif à la gestion financière de la Commission du Danube.

Signé: I. Roska

LE REPRESENTANT DE LA REPUBLIQUE
SOCIALISTE DE ROUMANIE A LA
COMMISSION DU DANUBE
VICTOR BOLOJAN

N^o 381

Budapest, le 28 octobre 1980

Annexe

Monsieur le Directeur,

Conformément au point 29 du Plan de travail de la Commission du Danube pour 1980/1981 (doc. CD/SES 38/34), j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint les Observations de la partie roumaine sur l'Information du Secrétariat de la Commission du Danube concernant l'amélioration de son activité.

Je vous prie de bien vouloir faire diffuser la présente lettre, ainsi que les observations et les propositions figurant en annexe à Messieurs les Représentants des pays-membres.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma haute considération.

LE REPRESENTANT DE LA REPUBLIQUE
SOCIALISTE DE ROUMANIE A LA
COMMISSION DU DANUBE

Signé: V. Bolojan

Monsieur Ludovit KINCEL
Directeur du Secrétariat
de la Commission du Danube
B u d a p e s t

I. Observations sur l'Information du Secrétariat de la Commission du Danube concernant la question de l'amélioration de son activité

Au cours de la période 1972-1980, le Secrétariat a fait face, avec succès, aux tâches établies par les plans de travail de la Commission. Il a effectué des travaux et a élaboré des documents importants qui ont contribué à l'amélioration de son activité, ce qui a été d'ailleurs unanimement reconnu lors des sessions de la Commission. Il en résulte que, dans sa structure actuelle et avec le personnel dont il dispose, le Secrétariat est en mesure d'assurer le volume des travaux dont il est chargé.

L'amélioration de l'activité du Secrétariat dépend, en premier lieu, de l'application rigoureuse des réglementations adoptées par la Commission, notamment des Règles de procédure et autres documents relatifs à l'organisation du Secrétariat, du Règlement relatif à la gestion financière de la Commission du Danube et des Règlements relatifs aux droits et aux obligations des fonctionnaires et du personnel non inscrit au Tableau, etc.

Afin d'augmenter l'efficacité du travail du Secrétariat, il est également recommandable d'assurer une meilleure organisation du travail et l'utilisation effective de l'horaire prescrit par le Règlement relatif aux droits et obligations du personnel, ainsi que la rationalisation des travaux, des opérations et des documents. La mise en oeuvre de mesures semblables d'organisation de l'activité du Secrétariat pourrait même conduire à la réduction des postes du personnel.

Des mesures de rationalisation doivent être prises en même temps en ce qui concerne la correspondance avec les organisations internationales. Cette correspondance doit se limiter à ce qui est strictement nécessaire et notamment aux affaires traitées avec les organisations avec lesquelles la Commission du Danube entretient une coopération effective, conformément à sa compétence établie par la Convention de Belgrade de 1948 relative au régime de la navigation sur le Danube.

Les travaux de traduction qu'exige la réalisation des publications ainsi que les services d'interprétation requis pendant les réunions ont été assurés dans de bonnes conditions au cours de la période écoulée. Nous estimons qu'il serait nécessaire d'examiner à une prochaine session la question des publications de la Commission dans son ensemble, afin d'adopter des mesures appropriées de nature à situer l'activité relative aux publications dans le cadre des attributions de la Commission ayant trait à la navigation sur le Danube.

En général, il s'avère nécessaire que l'organisation du Secrétariat soit conforme aux documents officiels y relatifs adoptés par la Commission. Il faut renoncer à la création de nouveaux secteurs ou sections, qui ne sont pas nécessaires où qui n'ont pas une base légale. Dans ce contexte, la proposition du Secrétariat visant à ce que l'activité administrative soit subordonnée à la même section que l'activité financière-comptable, doit être abordée à notre avis avec le plus de prudence possible, afin d'éviter qu'une pareille formule organisationnelle ne porte atteinte aux principes fondamentaux des activités financières selon lesquels le contrôle des dépenses effectuées doit être assuré par un organe indépendant.

L'idée du transfert de certains postes entre sections est, en principe, acceptable si les besoins du travail l'exigent. Dans cette optique, pour l'examen du transfert d'un poste de technicien-dessinateur dans la Section administrative, certains éléments supplémentaires devraient être fournis par le Secrétariat, notamment sur les tâches précises qui reviendraient à l'avenir à l'administrateur et à son auxiliaire.

II. Mesures supplémentaires ayant pour but l'amélioration de l'activité du Secrétariat

1. La Commission devrait examiner la possibilité de diminuer le nombre des postes de directeur-adjoint, de conseiller à la Section technique, de supprimer le poste d'ingénieur en chef pour les questions hydrotechniques, ainsi que de réduire le personnel non inscrit au Tableau. Nous estimons que le nombre de certains postes dépasse les tâches réelles incombant au Secrétariat.

2. Il faut examiner la possibilité de simplifier et rationaliser les documents et la correspondance.

A notre avis, on pourrait renoncer à certaines correspondances sans que cela affecte le travail du Secrétariat de la Commission, telles: les lettres par lesquelles sont transmis les documents aux pays-membres (pratique qui n'existe pas dans d'autres organisations internationales); les lettres par lesquelles les Etats-membres sont priés de fournir leurs propositions et renseignements sur les points prévus aux plans de travail annuels; il faudrait synthétiser au maximum les rapports relatifs à la participation des fonctionnaires du Secrétariat aux réunions internationales, etc.

3. La réduction au minimum nécessaire des missions à l'étranger des fonctionnaires de la Commission s'impose. L'examen de cette question est nécessaire vu qu'à présent les fonctionnaires font des voyages à l'étranger qui ne sont pas, dans tous les cas, suffisamment justifiés et qui augmentent d'une manière substantielle les charges budgétaires de la Commission.

4. Il faut examiner aussi la possibilité de transférer le siège de la Commission dans un bâtiment plus fonctionnel, plus facile à entretenir et qui rendrait possible, entre autres, la réduction du personnel administratif et des frais d'entretien.

Documents de la XXXIX^e session

non inclus dans les Procès-verbaux et parus sous forme
de publications

1. Recommandations relatives aux caractéristiques technico-nautiques des convois poussés (CD/SES 39/9).
2. Information sur l'entretien du chenal navigable et sur les seuils du Danube d'Ulm à Sulina pendant la période du 1^{er} avril 1979 au 31 mars 1980 (CD/SES 39/1).
3. Recommandations relatives au mode d'établissement et de communication aux bateliers des avis de tempête sur le Danube, comportant les compléments et précisions adoptés par la session (CD/SES 39/11).

COMMUNIQUE

La XXXIX^e session de la Commission du Danube s'est déroulée du 10 au 18 mars 1981 à Budapest.

Aux travaux de la session ont pris part les Représentants des pays membres de la Commission du Danube: République d'Autriche, M. J.J. Dengler; République Populaire de Bulgarie, M. B. Mitev; République Populaire Hongroise, M. I. Roska; République Socialiste de Roumanie, M. V. Bolojan; République Socialiste Tchécoslovaque, M. V. Moravec; Union des Républiques Socialistes Soviétiques, M. V.I. Pavlov; République Socialiste Fédérative de Yougoslavie, M. R. Urošev, ainsi que les délégations de ces pays.

A la session assistaient également en qualité d'observateurs des représentants du Ministère des Transports de la RF d'Allemagne, de la Commission Economique pour l'Europe de l'ONU, du Conseil d'Assistance Economique Mutuelle et de la Commission de l'Oder.

La session a adopté à l'unanimité plusieurs documents importants au point de vue de la sécurité de la navigation sur le Danube.

La session a constaté le bon accomplissement du Plan de travail de la Commission du Danube pour la période écoulée et a adopté le Plan de travail ainsi que le budget de la Commission pour la période à venir.

Conformément à l'art. 6 de la Convention de 1948 relative au régime de la navigation sur le Danube, la Commission a élu pour la prochaine période de 3 ans, de 1981 à 1984, son Président, M. R. Urošev, Représentant de la République Socialiste Fédérative de Yougoslavie; son Vice-président, M. J.J. Dengler, Représentant de la République d'Autriche; et son Secrétaire, M. B. Mitev, Représentant de la République Populaire de Bulgarie.

La session s'est déroulée dans l'esprit traditionnel de coopération constructive.

S O M M A I R E

	page
Liste des participants	3
Ordre du jour de la XXXIX ^e session de la Commission du Danube	7
PROCES-VERBAL N ^o 180 (10 mars 1981)	9
Ouverture de la session	11
Adoption de l'ordre du jour	13
Formation des groupes de travail	14
PROCES-VERBAL N ^o 181 (18 mars 1981)	17
Examen du rapport du Groupe de travail pour les questions techniques	19
- Point 1 de l'ordre du jour: Questions nautiques	
- Point 2 de l'ordre du jour: Questions hydrotechniques	
- Point 3 de l'ordre du jour: Questions hydrométéorologiques	
Examen du rapport du Groupe de travail pour les questions juridiques et d'organisation	25
- Point 4 de l'ordre du jour: Rapport de la réunion d'experts pour les questions juridiques et d'organisation	
- Point 5 de l'ordre du jour: Rapport du Directeur du Secrétariat sur l'accomplissement du Plan de travail de la Commission du Danube pour la période du 21 mars 1980 jusqu'au 9 mars 1981	
- Point 6 de l'ordre du jour: Projet de Plan de travail de la Commission du Danube pour la période du 21 mars 1981 jusqu'à la Quarantième session de la Commission du Danube	

Examen du rapport du Groupe de travail pour les questions financières	31
- Point 7 de l'ordre du jour: Rapport du Directeur du Secrétariat sur l'exécution du budget de la Commission du Danube pour 1980	
- Point 8 de l'ordre du jour: Projet de budget de la Commission du Danube pour 1981	
Election du Président, du Vice-président et du Secrétaire de la Commission du Danube	34
Ordre du jour à titre d'orientation et date de convocation de la Quarantième session de la Commission du Danube	40
Divers	41
Clôture de la session	42

ANNEXES I - DECISIONS

Décision concernant les questions de navigation et les questions de radiocommunication - CD/SES 39/22	49
Décision concernant les questions hydrotechniques - CD/SES 39/23	51
Décision concernant les questions hydrométéorologiques - CD/SES 39/24	52
Décision concernant les questions juridiques et d'organisation - CD/SES 39/25	53
Décision concernant le rapport du Directeur du Secrétariat sur l'accomplissement du Plan de travail pour 1980/1981 et le projet de Plan de travail de la Commission du Danube pour 1981/82 - CD/SES 39/26	55
Décision concernant le Rapport du Directeur du Secrétariat sur l'exécution du budget de la Commission du Danube pour 1980 - CD/SES 39/27	56
Décision concernant le projet de budget de la Commission du Danube pour 1981 - CD/SES 39/28	57

ANNEXES II - RAPPORT DES GROUPES DE TRAVAIL

Rapport du groupe de travail pour les questions techniques - CD/SES 39/8	61
Rapport du groupe de travail pour les questions juridiques et d'organisation - CD/SES 39/16	74
- Annexe 1: Attributions du poste "Econome"	
- Annexe 2: Attributions du poste "Intendant"	
Rapport du groupe de travail pour les questions financières - CD/SES 39/17	84
- Annexe 1: Traitements de base des fonctionnaires	
- Annexe 2: Appointements de base des employés	
Acte de vérification préliminaire de l'exécution du budget 1980 - CD/SES 39/13	94

ANNEXES III - DOCUMENTS APPROUVES

Schéma du Routier du Danube - CD/SES 39/10 ...	103
Modifications et compléments à apporter aux Recommandations relatives à l'utilisation des radiocommunications sur ondes métriques dans la navigation sur le Danube (doc. CD/SES 36/17)	
- CD/SES 39/11	106
Tableau des fréquences dans la gamme des ondes métriques utilisées pour les radiocommunications dans la navigation sur le Danube - CD/SES 39/12	109
Compléments et précisions à apporter aux données contenues dans les "Recommandations relatives au mode d'établissement et de communication aux bateliers des avis de tempête sur le Danube"	
- CD/SES 39/14	110
Rapport du Directeur du Secrétariat sur l'accomplissement du Plan de travail de la Commission du Danube pour la période du 21 mars 1980 au 9 mars 1981 - CD/SES 39/4	112
Plan de travail de la Commission du Danube pour la période du 19 mars 1981 au 22 mars 1982	
- CD/SES 39/21	125
Rapport du Directeur du Secrétariat sur l'exécution du budget de la Commission du Danube d'après la situation au 31 décembre 1980 - CD/SES 39/2	132
- Annexe 1: Bilan au 31 décembre 1980	

	page
Budget de la Commission du Danube pour 1981	
- CD/SES 39/20	139
- Annexe 1: Devis des dépenses de la Commission du Danube pour 1981	

Ordre du jour à titre d'orientation de la Quarantième session de la Commission du Danube - CD/SES 39/32	143
---	-----

ANNEXES IV - AUTRES DOCUMENTS DE LA SESSION

Rapport de la réunion d'experts pour les questions de navigation, avec la participa- tion de spécialistes en questions hydrométéo- rologiques - CD/SES 39/29 (RE/Nav.Hydromét. /déc.1980)	147
---	-----

Rapport de la réunion d'experts pour les questions de radiocommunication - CD/SES 39/30 (RE/Radio/janv.1981)	153
--	-----

Rapport de la réunion d'experts pour les questions juridiques et d'organisation - CD/SES 39/31 (RE/Jur.-Org./nov.1980)	158
--	-----

- Annexe 1: Liste des participants (se trouve dans les archives)	
- Annexe 2: Information du Secrétariat sur les questions de l'améliora- tion de l'activité du Secrétariat	164

- Annexe 3: Lettre du Représentant de la R.P.B. avec les propositions des autorités compétentes de la Bulgarie	172
---	-----

- Annexe 4: Lettre du Représentant de la R.A., avec l'avis des auto- rités compétentes de l'Autriche	184
--	-----

- Annexe 5: Lettre du Suppléant de la R.S.Tch.	196
--	-----

- Annexe 6: Lettre du Représentant de la R.P.H.	198
---	-----

- Annexe 7: Lettre du Représentant de la R.S.R., avec les observations de la partie roumaine	200
Documents non inclus dans les Procès-verbaux et parus sous forme de publications	204
Communiqué	205